

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e LégislaturePREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(67^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Vendredi 12 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN MALVY

I. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7071).

M. le président.

Commerce extérieur.

M. Paul Chomat, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Vial-Massat rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Lucien Richard,
Georges Sarre,
Caro,
Tranchant,

Mme Nelertz,

MM. Bouvard,
Michel Bérégovoy.

M. Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.

Réponses de M. le ministre d'Etat aux questions de :

MM. Pierre Lagorce, Rodet.

ECONOMIE ET FINANCES

II. — SERVICES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

(Crédits précédemment réservés).

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 7083).

Etat C.

Titre V. — Adoption (p. 7083).

Suspension et reprise de la séance (p. 7083).

Défense et budget annexe des essences.

M. le président.

Rappel au règlement (p. 7083).

MM. Hamel, le président, Hornu, ministre de la défense.

Reprise de la discussion budgétaire (p. 7083).

M. Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la défense.

M. Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le budget annexe des essences.

M. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la politique de défense de la France.

M. Pierre Lagorce, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la défense.

M. Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section commune et le budget annexe des essences.

M. Combasteil, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section des forces terrestres.

M. Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section marine.

M. Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section air.

M. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section gendarmerie.

M. Darinot, président de la commission de la défense nationale.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 7096).

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN MALVY,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— I —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n^{os} 1083, 1165).

COMMERCE EXTERIEUR

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du commerce extérieur.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de : trente minutes pour les commissions ; cinquante minutes pour les groupes et vingt-cinq minutes pour le Gouvernement, interventions principales et phase des questions comprises.

Comme il a été convenu avec l'accord du Gouvernement, M. le ministre d'Etat n'interviendra qu'après les orateurs inscrits.

Mes chers collègues, il semble que ce matin les orateurs inscrits aient cédé à une tendance assez fâcheuse en dépassant de plusieurs minutes le temps de parole qui leur était imparti, si bien que la discussion a duré une heure et demie de plus que prévu.

Je suis donc dans l'obligation, cet après-midi, de faire respecter scrupuleusement les temps de parole. Au-delà du temps attribué, les propos qui seraient tenus ne figureraient pas au *Journal officiel* et l'orateur se verra retirer la parole.

Je vous rappelle que nous devons aborder cet après-midi le budget de la défense, en poursuivre la discussion dans la nuit et la terminer demain matin sans faute.

La parole est à M. Paul Chomat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Paul Chomat, rapporteur spécial. Monsieur le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, mesdames, messieurs, le commerce extérieur est au centre des préoccupations des responsables politiques et économiques de notre pays.

L'importance du déficit de notre balance commerciale constitue, en effet, un handicap sévère qui contrecarre la mise en œuvre de la politique économique et sociale nouvelle voulue par les Français.

Le Gouvernement a décidé de desserrer cette contrainte.

M. le Premier ministre a indiqué la volonté du Gouvernement de réduire de 30 milliards de francs le déficit extérieur en 1983.

C'est un objectif réaliste que je propose à notre assemblée de soutenir.

A cet effet, nous devons porter une grande attention aux causes de ce déficit pour définir les actions à entreprendre.

Vous trouverez dans le rapport écrit de nombreux chiffres sur la situation de la balance commerciale. Dans cette courte intervention, je formulerai seulement quelques remarques.

Tout d'abord, deux observations s'imposent.

D'une part, la dégradation des échanges commerciaux est presque constante depuis plusieurs années. Le déficit, qui était de 12,5 milliards de francs en 1978, a atteint 84,8 milliards en 1980 et 83,1 milliards de francs en 1981.

D'autre part, ce déficit est le résultat de la faiblesse structurelle de notre industrie.

La pénétration est d'autant plus forte dans les secteurs où notre industrie a été sacrifiée : textile, cuirs et peaux, meubles, machines-outils, électronique professionnelle, électroménager, par exemple.

Incontestablement, nous subissons, en 1982, les conséquences de l'affaiblissement de notre capacité industrielle.

L'aggravation de la tendance est due à la stagnation des exportations à la suite de l'approfondissement de la crise, notamment dans les pays capitalistes, et à la forte progression des importations.

Notre industrie s'est révélée incapable de répondre à la demande accrue induite par la politique du Gouvernement de la gauche après le mois de mai 1981.

Ce phénomène a deux causes : la faiblesse des capacités de production, que j'ai déjà dénoncée, et le refus du patronat d'investir et d'anticiper la relance. Ce n'est que rarement, sinon jamais qu'une période de développement du marché ne se traduit pas par une relance des investissements.

Redresser notre balance commerciale implique à mon avis deux actions indissociables.

Il faut tout d'abord relancer notre production. C'est le choix fait par la loi de finances pour 1983. C'est le rôle imparti, en premier lieu, au secteur public.

Notre industrie doit pouvoir répondre à la demande, et voilà pourquoi il convient de privilégier les investissements créateurs d'emplois en France et de limiter les exportations de capitaux ainsi que les implantations à l'étranger aux seules opérations susceptibles d'avoir des retombées positives pour l'économie nationale, l'emploi et la balance commerciale, notamment.

Il faut ensuite cesser de nous montrer naïfs à l'égard de nos partenaires.

Les pays avec lesquels nous connaissons nos principaux déficits sont la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon. Chacun de ces trois pays s'est doté d'un arsenal de dispositions protectionnistes, sous couvert de réglementations sanitaires ou de normes techniques diverses.

Il est donc logique de faire respecter par nos partenaires les intérêts de notre pays et les réglementations en vigueur. En agissant de la sorte, nous ne choisissons pas l'autarcie, mais le respect des intérêts mutuels.

Nous choisissons de ne pas démissionner devant l'exigence des pays puissants. La France retrouve sa voix de grande nation qu'elle avait perdue un temps.

En tant que rapporteur spécial, je ne peux qu'approuver la fermeté du Gouvernement et du Président de la République. Oui, nous devons cesser d'importer ce que nous pouvons produire.

Cette volonté est partagée par la commission des finances, qui a adopté une observation demandant au Gouvernement d'accorder une attention particulière aux entreprises qui engagent une action pour reconquérir des parts du marché national dans des secteurs où la pénétration des produits étrangers est excessive.

Monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi cette boutade : nous pouvons nous lancer à la conquête du marché japonais sans quitter la métropole. Il suffit pour cela de fabriquer des magnétoscopes, des appareils photos, des machines à calculer de bonne qualité et à des prix compétitifs. Nous rendrons ainsi inutiles les importations.

La bonne maîtrise du marché intérieur est d'ailleurs bien la meilleure base pour accroître nos exportations.

La loi de finances répond à certaines de ces préoccupations. Et le budget du commerce extérieur, pour la part qui est la sienne, traduit des choix convergents. J'ajoute qu'il répond à deux observations que la commission des finances avait formulées l'an dernier. Il accorde, en effet, la priorité au soutien du commerce courant et amorce une meilleure maîtrise du coût financier d'aide aux grands contrats.

Le soutien au commerce courant est essentiel ; en effet, le déficit que nous enregistrons avec les pays industrialisés porte sur des échanges courants qui représentent près de 90 p. 100 du commerce extérieur.

Quant aux moyens budgétaires dont dispose le ministère du commerce extérieur, qu'il me soit permis de regretter, une nouvelle fois, qu'ils ne soient pas présentés dans un même fascicule budgétaire.

Les crédits de l'expansion économique à l'étranger progressent de 11,5 p. 100 pour les dépenses ordinaires et de 13,4 p. 100 pour les dépenses en capital. Globalement, les crédits de paiement passent de 838 millions de francs en 1981 à 936 millions en 1982.

Parmi les chapitres qui enregistrent les plus fortes progressions je veux noter celui des directions régionales du commerce extérieur.

L'an dernier, la commission des finances avait souhaité un renforcement de ces directions afin de mieux répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises. Le décret du 6 septembre dernier manifeste à l'évidence la volonté du Gouvernement d'améliorer la qualité du soutien apporté à l'effort d'exportation de ces entreprises.

La commission, qui a apprécié cette décision, les crédits inscrits à l'article 20 du chapitre 31-83 pour les directions régionales, passant de 100 000 francs à 2,2 millions, rappelle que ces directions, pour être efficaces, devront offrir des services cohérents, adaptés aux besoins des entreprises auxquelles nous voulons apporter un aide particulière.

Le deuxième grand chapitre est celui relatif aux garanties afférentes au commerce extérieur. Il s'agit là des crédits inscrits au budget des charges communes. La baisse est importante : moins 32,8 p. 100 pour les garanties diverses, moins 16 p. 100 pour le risque économique, moins 67,5 p. 100 pour les autres garanties.

Malgré leur diminution, les crédits semblent suffisants pour faire face aux dépenses effectives.

C'est ainsi que les inscriptions pour les charges de bonification d'intérêts sont en régression de 41 p. 100. Depuis 1977, ces charges n'ont cessé de croître de 1,2 milliard de francs à plus de 5 milliards en 1981. En 1982, le montant prévisionnel des dépenses de bonification devrait atteindre 6 milliards.

La commission des finances avait demandé une meilleure maîtrise de ces charges. Des mesures ont été prises en ce sens dès fin 1981 et l'évolution proposée pour 1983 répond également au souci que la commission des finances avait exprimé.

En résumé, la commission considère que le budget du commerce extérieur correspond aux grands choix effectués par le Gouvernement pour redresser le déficit de nos échanges extérieurs par une vigoureuse politique de relance industrielle, fondée sur la reconquête du marché intérieur et sur une politique d'exportation privilégiant le commerce courant. Aussi a-t-elle approuvé les crédits de ce ministère et vous demande de les adopter à votre tour. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, pour la deuxième fois, la commission des affaires étrangères est conduite à donner son avis sur le budget du commerce extérieur. Il m'apparaît que cette démarche devrait devenir une habitude, car s'il est un terrain où la confrontation internationale est vive, c'est bien celui du commerce entre les différents pays de notre planète.

Les résultats du commerce extérieur, vous les avez vous-même qualifiés de mauvais, monsieur le ministre d'Etat. J'ajouterai qu'ils sont relativement au niveau de ceux de 1980, c'est-à-dire assez désastreux.

Si l'on examine les chiffres, on ne note rien de particulier sur le plan géographique. Une seule amélioration peut être relevée, celle du commerce avec les pays de l'O. P. E. P., mais elle est due essentiellement au ralentissement de nos importations, résultat du développement de l'électronucléaire et de nos économies d'énergie.

Par rapport à l'an dernier, l'aggravation de notre balance commerciale est marquée. Les causes en sont multiples. Certaines tiennent au cadre international dans lequel la France intervient, la concurrence étant d'autant plus vive que la demande s'est ralentie à cause de la crise.

Une telle situation impose à notre pays de pratiquer des prix compétitifs et de disposer d'un service commercial de haute qualité.

Les faiblesses de notre marché intérieur — chacun est à même de les vérifier — peuvent également expliquer nos difficultés, mais la défaillance dans certains cas de notre système de production aussi.

C'est pourquoi il faut soutenir les efforts entrepris par notre Gouvernement, sur le plan industriel, afin que, à très brève échéance, notre pays ne soit plus absent de secteurs économiques essentiels.

En outre, dans de nombreux cas, face à des pratiques déloyales, notre démarche, au niveau international, n'a pas toujours été à la hauteur des nécessités. C'est une autre explication due au déficit de notre balance commerciale. La commission des affaires étrangères estime donc qu'il devient urgent, d'une part de remédier aux insuffisances de notre appareil administratif, d'autre part d'en finir avec un certain corporatisme contraire à l'intérêt général, grâce à la création d'une structure propre à « activer » notre commerce extérieur.

Cette année, comme l'année dernière, la commission s'est penchée sur une grave question : celle de nos exportations de matériel militaire. Dans ce domaine, il est bien difficile d'obtenir des réponses claires et précises. A cause des implications politiques, économiques et, par définition, militaires, les ventes d'armes obligent, nous le concevons fort bien, à une certaine discrétion. Mais, à notre avis, celle-ci ne devrait pas aller jusqu'à un secret presque absolu. En particulier, nous aimerions avoir la certitude qu'aucun matériel militaire français ne parvient à des pays qui pratiquent l'apartheid ou subissent un régime de dictature.

Nous considérons qu'en dépit de l'intérêt économique, d'ailleurs certain, il n'est pas acceptable de vendre n'importe quoi à n'importe qui, n'importe où. Pouvez-vous nous fournir, monsieur le ministre d'Etat, l'assurance que notre commerce de l'armement s'inspire de ces règles ?

L'attitude intolérable des Etats-Unis d'Amérique est un autre sujet qui a retenu l'attention de la commission. Il ne m'appartient pas de démontrer ici l'intérêt, pour notre pays et pour son industrie, du contrat de livraison de gaz passé avec l'Union soviétique. Mais la décision de la Maison-Blanche de mettre sous embargo les exportations destinées au gazoduc euro-sibérien n'est pas seulement choquante : elle dépasse les limites admissibles ! En effet, elle porte atteinte à notre souveraineté.

M. Jean Jarosz. Très juste !

M. Théo Vial-Massat rapporteur pour avis. Le Gouvernement a donc eu parfaitement raison de se montrer ferme et de refuser des mesures dictées par les Etats-Unis.

En laissant entendre, ces toutes dernières heures, que les mesures d'embargo pourraient être levées à brève échéance, le Gouvernement des Etats-Unis recule devant la fermeté de nos gouvernants. Puisse-t-il être incité à revenir à des pratiques plus conformes aux règles internationales de l'économie de marché !

Mais, au-delà de cette affaire, il convient de tirer les leçons qui s'imposent, à propos de l'efficacité des mesures d'embargo.

D'abord je tiens à souligner les liens existant entre la politique extérieure et la politique qu'on appelle commerce extérieur. J'ajouterai que la volonté d'indépendance de la France lui a permis de tenir bon. Notre pays ne doit se soumettre à aucun diktat et à aucun interdit.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires étrangères a aussi émis un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Mayoud, rapporteur pour avis de la production et des échanges.

M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, en vous présentant l'année dernière l'avis de la commission de la production et des échanges sur les crédits du commerce extérieur pour 1982, je n'étais contenté, compte tenu du caractère quasi inaugural de vos fonctions, de commenter l'évolution

de ces crédits, de souligner la pérennité de la contrainte extérieure et de prendre date pour les réformes relatives aux attributions et aux structures du ministère du commerce extérieur.

Conformément aux compétences de la commission de la production et des échanges, je suis conduit cette année à faire précéder l'examen de ces questions d'une présentation plus détaillée des résultats de nos échanges extérieurs. Leur brutale dégradation depuis le milieu de l'année 1981 ne peut que nous y inciter.

Quelles sont les principales caractéristiques de cette dégradation ?

En premier lieu son ampleur. En effet, il faut le savoir, le déficit commercial de 1982 atteindra, selon l'estimation la plus communément admise, quelque 100 milliards de francs, soit le double de celui de l'année 1981 : en francs constants 25 p. 100 de plus que le déficit de l'année 1980, qui « pour l'heure » — c'est vous, monsieur le ministre d'Etat, qui l'avez observé — est le plus creusé que nous ayons connu.

Autre caractère de la dégradation de nos échanges extérieurs : sa progression continue. En effet, le déficit s'est élevé de 3 à 4 milliards de francs par mois à la mi-1981 jusqu'à un niveau de 5 à 6 milliards de francs à la fin de 1981, pour atteindre 9 milliards de francs par mois en moyenne au printemps de 1982 et se fixer à 12 milliards de francs au mois de septembre dernier.

L'ensemble des informations connues à ce jour font état d'un déficit qui, en données corrigées, atteint 73 milliards 500 millions de francs depuis le 1^{er} janvier 1982.

En outre, il convient de le remarquer, l'aggravation du déficit commercial s'est accompagnée d'un net recul de l'excédent des services qui a été ramené de 36 milliards 900 millions de francs en 1980 à 32 milliards 300 millions de francs en 1981.

Compte tenu de la poursuite de cette évolution défavorable au début de l'année 1982, notre balance des transactions courantes a enregistré pour la première fois au deuxième trimestre de cette année un déficit équivalant à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Le recul de l'excédent des services est inquiétant à plusieurs titres.

Il met un terme à une forte progression de nos positions dans ce secteur. Nos parts de marché s'étaient en effet accrues de 40 p. 100 entre 1970 et 1981, ce qui avait permis à notre pays de se hisser au troisième rang mondial après les Etats-Unis, à quasi-égalité avec la Grande-Bretagne.

Il remet en cause aussi la capacité de la France à s'insérer aux avant-postes de la division internationale du travail.

Surtout, l'excédent des services ne contribue plus, comme par le passé, à réduire l'impact du déficit commercial sur la balance des paiements : ce dernier est donc responsable d'un fort accroissement de l'endettement du secteur bancaire et d'une réduction de nos avoirs officiels de changes.

Si nous examinons maintenant nos résultats commerciaux sur le plan sectoriel, nous relevons avec satisfaction le dégagement d'un excédent appréciable de 21 milliards 100 millions de francs en 1981 dans le secteur agro-alimentaire ; mais celui-ci a subi une réduction sensible au premier semestre de 1982, puisque l'excédent n'a été que de 7 milliards 200 millions de francs.

Toutefois, il faut le souligner, l'excédent est pour l'essentiel à mettre au crédit d'excellentes récoltes des produits de masse, tels que le sucre et les céréales, et d'une stabilisation du cours des denrées tropicales.

Aussi, pour le consolider, un effort tout particulier devrait être fourni afin d'améliorer la transformation de nos produits de base. En 1980 ceux-ci n'ont représenté que 23 p. 100 de la valeur totale de nos exportations de produits agricoles.

Dans le domaine de l'énergie, une certaine stabilisation des achats de charbon et de pétrole, mais également des coûts unitaires d'achat, n'a pu compenser une forte appréciation du dollar dont la parité est passée de 4,23 francs, en moyenne, en 1980 à 6,26 francs, en moyenne, au premier semestre de 1982 ; cela se traduira, en définitive, par un atourdissement de quelque 20 milliards de francs de notre déficit dans ce secteur.

Une attention toute spéciale doit être apportée à l'évolution des résultats des échanges industriels, qui représentent 76,3 p. 100 des exportations. A cet égard, il faut noter une réduction sensible des excédents ramenés de 53 milliards 700 millions de francs en 1981 à 14 milliards 800 millions de francs au premier semestre de 1982, le taux de couverture étant passé de 114 à 107.

A l'exception du solde des biens d'équipement, pratiquement tous les secteurs industriels ont subi une dégradation de leur position, tant sur les marchés extérieurs, que sur le marché intérieur. Le taux de pénétration a même augmenté, pour ce qui concerne l'équipement ménager, de 42,2 p. 100 en 1979 à 51 p. 100 en 1981.

Bien évidemment, l'évolution de nos échanges sur le plan sectoriel est responsable d'un infléchissement de nos positions géographiques. Notre déficit s'est fortement alourdi avec les

pays de la zone O.C.D.E., notamment avec la République fédérale d'Allemagne, le Japon et les Etats-Unis : avec ces trois pays, en 1981, notre déficit s'est accru de 7 milliards de francs, ce qui correspond exactement à la dégradation de notre déficit industriel à leur égard.

Pour la première fois, en 1981, notre déficit avec les pays de la Communauté européenne a été supérieur à notre déficit avec les pays de la zone O.C.D.E. n'appartenant pas à la Communauté.

Si nos résultats se sont améliorés avec les pays de l'O.P.E.P., en raison notamment de la stabilisation de nos achats de produits pétroliers et grâce à l'accroissement des retombées de la politique des grands contrats, notre déficit à l'égard des pays de l'Est s'est accru fortement, puisqu'il a plus que doublé en 1981 pour atteindre 6 milliards 400 millions de francs. Il s'est même élevé à 6 milliards 600 millions de francs pour le seul premier semestre de cette année.

Quelles sont les principales causes de cette dégradation ?

De nombreux experts ont reconnu qu'il était difficile de trouver des explications réellement satisfaisantes. En effet, depuis le milieu de l'année 1981, on a assisté à une forte poussée du volume des importations, mais également à une baisse, à prix constants, des exportations, alors même que la compétitivité monétaire des produits français sur la zone dollar et sur la zone yen était satisfaisante.

Si cette compétitivité est restée insuffisante par rapport aux pays du système monétaire européen, après la dévaluation d'octobre 1981, elle a tout de même atteint un niveau suffisant, il faut le reconnaître, après celle du mois de juin dernier.

On est donc conduit à souligner le grand rôle qu'a pu jouer dans la dégradation de nos résultats — de façon directe ou indirecte — la politique économique engagée depuis le milieu de l'année passée. A cet égard, il est patent que la politique de relance modérée, décidée en juillet, a installé la France sur un rythme de croissance plus rapide que celui de nos partenaires étrangers. En toute hypothèse, le taux était incompatible avec l'évolution du volume du commerce international.

En outre, le fait même que le rythme de l'inflation dans notre pays a dépassé très largement celui de l'inflation chez nos partenaires explique le recul de nos positions sur le marché intérieur.

D'une manière générale, les entreprises françaises, dont la situation financière a été aggravée par les mesures prises depuis quelques mois, n'ont pu accomplir les efforts nécessaires pour s'adapter à la concurrence étrangère dans des délais aussi brefs. A ces éléments, il faut ajouter la désorganisation des grands groupes passés dans le secteur public — ils assuraient 24 p. 100 de nos exportations — ainsi que les effets non négligeables qu'ont pu avoir, notamment sur les petites et moyennes industries, des mesures comme le resserrement du contrôle des changes.

En tout état de cause, cette période a révélé que la compétitivité des entreprises ne tenait pas seulement aux prix, mais plutôt à des facteurs qualitatifs, comme la capacité des producteurs à s'adapter à la demande étrangère ou à s'appuyer sur des réseaux commerciaux performants.

Elle a aussi reflété le fait que l'exportation est pour les entreprises une activité à haut risque, souvent peu rentable à court terme. Ainsi a été mis en évidence le rôle essentiel que la confiance joue en ce domaine.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans aborder brièvement les éléments de la politique du commerce extérieur conduite récemment. S'il faut se réjouir qu'une attention particulière ait été portée à la réduction du coût pour l'Etat et la Banque de France des procédures de soutien aux grands contrats, il est tout aussi souhaitable que le développement de ceux-ci ne soit pas entravé.

En onze ans, ces contrats ont représenté quelque 500 milliards de francs de parts transférables. Les commandes à honorer à la fin de 1981 équivalaient à plus d'un demi-million de postes de travail dans l'industrie française. A ce sujet, peut-être pourriez-vous, monsieur le ministre d'Etat, informer plus complètement l'Assemblée.

Il faut également relever les efforts entrepris pour améliorer l'accès des entreprises aux marchés extérieurs, notamment par la restructuration du centre du commerce français extérieur et, à partir de ses antennes, par la création de directions régionales du commerce extérieur.

Ces directions, il convient de le préciser très clairement, devraient s'appuyer largement sur les organismes existants, notamment sur les chambres de commerce. Elles ne devraient pas former un écran supplémentaire entre le C.F.C.E. et les exportateurs potentiels.

Enfin, nous avons pris acte des mesures destinées à améliorer l'analyse du phénomène des importations grâce à un réaménagement de la direction des relations économiques extérieures et

à la création d'une commission consultative du commerce extérieur, chargée d'analyser les préjudices économiques dus aux importations.

Quant aux mesures décidées par le conseil des ministres le 20 octobre dernier, pour révélatrices qu'elles soient d'une prise de conscience par le Gouvernement, elles sont intervenues bien tardivement et elles n'ont certainement ni l'ampleur ni l'impact qu'exigerait la situation présente.

C'est pourquoi, en conclusion de mon rapport, j'ai été conduit à réaffirmer quelle importance j'attachais à ce que le ministre du commerce extérieur dispose d'attributions ainsi que de moyens budgétaires et administratifs suffisants.

Si cela avait pu être décidé à la fin de l'année dernière, ainsi que les commissions de l'Assemblée l'avaient demandé et comme l'a réclamé notre collègue tout à l'heure, les résultats que nous constatons auraient peut-être été moins catastrophiques, je le crois très sincèrement.

Je pense notamment, et le débat en commission a reflété cette préoccupation, qu'une attention plus soutenue aurait dû être portée au renforcement de notre présence à l'étranger, aux conditions générales de la compétitivité de nos entreprises ainsi qu'à la nécessaire adaptation de notre appareil productif.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la commission de la production et des échanges a donné, en dépit des recommandations de son rapporteur, un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Monsieur le ministre d'Etat, à l'occasion de la discussion de votre projet de budget, vous avez le triste privilège d'avoir à nous présenter le plus mauvais rapport d'activité jamais connu en France en matière de commerce extérieur !

Etes-vous entièrement responsable des résultats dont vous devez faire état ? Vous l'êtes en partie, évidemment, dans la mesure où, ministre du commerce extérieur, vous « portez le chapeau », pardonnez-moi l'expression !

En fait, les résultats catastrophiques de nos échanges extérieurs sont la conséquence de la politique gouvernementale : illogique et incohérente, elle a commis l'erreur, pis, la faute impardonnable, de négliger, et même d'ignorer, la nécessité d'avoir une politique du commerce extérieur dynamique, offensive, voire agressive, en tout cas d'avoir un commerce extérieur qui soit un puissant moteur d'entraînement pour notre économie.

Pourtant — qui ne le sait ? — la bonne marche de notre économie et le niveau de vie de chaque Français dépendent de l'équilibre du commerce extérieur. L'excédent de la balance des paiements permet d'accumuler des devises. Si la balance n'est pas équilibrée, le franc est menacé. C'est cet équilibre qui commande la confiance des banques nationales étrangères, donc la confiance qu'inspire la France.

Sans cet équilibre, la valeur de notre monnaie est remise en cause, ainsi que le montrent ses deux dévaluations successives et la nécessité de contracter un emprunt de 4 milliards de dollars dont le remboursement coûtera cher aux Français.

L'équilibre des échanges internationaux représente le meilleur thermomètre de notre économie et traduit la compétitivité ainsi que la bonne santé de nos entreprises.

J'ajouterai que les exportations sont créatrices d'emplois. Ainsi, jusqu'au 10 mai 1981, un salarié sur quatre environ travaillait pour l'étranger.

C'était l'époque où régulièrement, depuis l'été 1980, les entreprises françaises accroissaient leurs exportations en volume et pouvaient augmenter leurs parts de marchés.

Au deuxième trimestre de 1981 nos entreprises, si négligées et décriées, ont permis à la France de retrouver un excédent de la balance des paiements courants de 1 milliard 200 millions de francs.

Depuis que constatons-nous ?

D'abord un déficit de 10 milliards au mois d'avril dernier, de 13 milliards en juin, de 9 milliards en juillet et en août, et de 12 milliards au mois de septembre 1982. A ce rythme, le déficit de la balance commerciale sera voisin de 100 milliards à la fin de cette année — il atteignait déjà 62 milliards au mois d'août.

Cette évolution est la conséquence de la dégradation de notre compétitivité, il est inquiétant d'avoir à le constater ! En effet, dans le cadre de la Communauté économique européenne, les importations d'une année sur l'autre ont augmenté de 23,6 p. 100 pour atteindre 264 milliards 700 millions tandis que les exportations n'ont progressé que de 11,4 p. 100, soit 213 milliards 400 millions.

Le taux de couverture, qui était de 91,6 p. 100 en 1981 est tombé à 82,5 p. 100. L'écart s'est dangereusement creusé par rapport à notre partenaire privilégié, la République fédérale d'Allemagne, avec laquelle le taux de couverture qui était de 80,2 p. 100 a été ramené à 70 p. 100. Avec la Grande-Bretagne et l'Italie, alors que, en 1981, notre solde était positif, il est devenu négatif cette année.

En fait, la balance commerciale de la France est déficitaire avec tous les pays de la Communauté, à l'exception de la Grèce.

Avec le Japon nos exportations se sont élevées, en 1981, à 5 milliards de francs, tandis que nos importations en provenance de ce pays atteignaient 14 milliards 600 millions. La faute en incombe à cette politique qui a consisté à relancer l'économie par la consommation en négligeant, voire en bloquant, les investissements.

M. Loïc Bouvard. Très juste !

M. Lucien Richard. Le résultat nous le connaissons ; les importations pour les huit premiers mois de 1982 se sont accrues de 18 p. 100 aux dépens des entreprises françaises.

Même les secteurs les plus dynamiques de notre économie souffrent de graves difficultés. Pour la première fois, le solde de nos échanges dans le secteur automobile a été négatif.

Les Allemands, à eux seuls, nous vendront cette année 300 000 véhicules, soit deux fois plus qu'en 1978 et deux fois plus que nous ne leur en vendrons.

Ainsi la compétitivité d'une branche industrielle dont nous sommes fiers se trouve-t-elle remise en cause.

En ce qui concerne l'agriculture, je rappelle que la seconde dévaluation s'est produite sans que l'on essaie de coordonner les prix agricoles, ce qui a eu pour conséquence le rétablissement des montants compensatoires négatifs. En d'autres termes, nous subventionnons les produits agricoles de nos partenaires, en particulier allemands, et pénalisons les agriculteurs français.

Aussi ne doit-on pas s'étonner que l'excédent de notre balance agro-alimentaire régresse de huit milliards de francs pour l'année.

Le Gouvernement explique cet état de fait par des causes conjoncturelles telles que la hausse du dollar, la récession internationale, les taux élevés américains et la hausse du prix du pétrole.

Bien sûr, ces éléments ne sont pas sans effet mais ils jouent aussi pour nos partenaires qui, aujourd'hui, se substituent à nous sur les places étrangères.

Tous les pays industrialisés ont redressé soit leur balance commerciale, soit leur balance de paiements, comme les États-Unis d'Amérique, la République fédérale d'Allemagne, le Japon, la Grande-Bretagne, et même l'Italie qui améliore sa situation, bref, tous les pays industrialisés, monsieur le ministre d'Etat, sauf le nôtre !

La politique qui avait été mise en place après le deuxième choc pétrolier en 1979 avait permis un rattrapage qui avait commencé dès 1980 et qui s'était poursuivi jusqu'au second semestre 1981.

Je me permets d'ailleurs de rappeler qu'en 1974 le premier choc pétrolier avait gravement perturbé notre balance commerciale, mais que la situation avait été rétablie après quatre années d'une politique sérieuse, volontariste, qui s'était attaquée aux vrais problèmes, contrairement à la vôtre, car, enfin, que proposez-vous, sinon l'orientation vers un protectionnisme rampant, insidieux, qui n'ose pas dire son nom ?

C'est ainsi que les importateurs devront indiquer la provenance de leurs produits et présenter à la douane des documents descriptifs rédigés en français. En outre, deux places fortes vont être créées pour contrôler les importations de chaînes hi-fi et de magnétoscopes. Avouez que c'est peu devant une situation « aussi exécrable », pour reprendre votre propre expression.

Pis, vous aggravez cette situation car, pour retarder la troisième dévaluation, vous empruntez quatre milliards de dollars — c'est-à-dire 28 milliards de francs — à l'étranger. N'est-ce pas l'aveu que le Gouvernement est dans l'impossibilité de faire face à ses engagements et que, bientôt, il ne pourra plus acheter à l'extérieur ?

Notre dette extérieure augmente à un rythme excessif, puisqu'elle est passée de 22 milliards de dollars à la fin de 1981 à 34 milliards à ce jour, compte tenu de l'emprunt de quatre milliards.

Mais que sont donc devenus les 363 milliards d'avoirs de change laissés par vos prédécesseurs avant le 10 mai 1981 — le fameux héritage que vous dilapidez au fil des mois, puisqu'il ne reste plus que 264 milliards ? Au mois d'octobre un milliard et demi de dollars ont été dépensés en quinze jours pour défendre le franc.

On a parlé même de puiser, si besoin était, dans les réserves d'or de la Banque de France, affirmation qui a été aussitôt démentie. Nous en prenons acte.

Mais quoi que l'on en dise, quelqu'un y avait bien pensé et, ce qui nous inquiète le plus, c'est que nous n'avons pas la certitude que cette idée ne sera pas reprise lorsque les problèmes monétaires et financiers s'accroîtront.

On avait songé à cette solution de facilité au lieu de s'attaquer aux véritables causes de la dégradation de nos échanges.

La reconquête des marchés extérieurs passe inéluctablement par un renforcement des capacités d'investissement et d'exportation des entreprises françaises. Or celles-ci, nous le savons bien, n'ont pas les moyens financiers de cette ambition, notamment en raison de l'alourdissement des charges pesant sur elles.

Depuis près de seize mois, plus de 93 milliards de francs de charges nouvelles, soit l'équivalent du déficit extérieur, leur ont été imposées par l'action conjuguée de quatre facteurs : le blocage des prix, le contrôle des changes, le coût du crédit et l'entrée en vigueur des lois Auroux. Depuis janvier 1982, plus de 15 000 d'entre elles, n'ayant pu résister à cette dégradation financière, ont dû déposer leur bilan.

Une double conséquence de cet affaiblissement constant des entreprises a été un niveau extrêmement bas des investissements en 1982 et une diminution sensible, au cours des derniers mois, de la production de biens intermédiaires et de biens d'équipement professionnels.

La confirmation d'une augmentation de 0,72 p. 100 de la cotisation patronale au régime paritaire de l'assurance chômage ne fera évidemment qu'augmenter les difficultés présentes et contrarier par une surcharge de quelque sept milliards de francs les efforts de redressement que tous les chefs d'entreprise sont prêts à consentir. Les répercussions d'une telle mesure sur les entreprises de main-d'œuvre, en particulier, seront désastreuses.

Aucune des compensations qu'a accordées le Gouvernement n'est de nature à améliorer objectivement la situation, car, en volume, ces aides sont bien inférieures au surcoût de la cotisation U.N.E.D.I.C.

La perspective lointaine d'un transfert de la charge des allocations familiales des entreprises vers les ménages ainsi que l'inscription dans la loi de finances d'un nouveau système d'amortissement fiscal pour l'investissement industriel ne sont pas de nature à porter des fruits immédiatement, ni capables de redonner confiance et de faire repartir la machine économique. Il aurait fallu pour cela prévoir un cumul de ce nouveau mode d'amortissement avec celui qui est déjà en application pour les investissements dans l'industrie.

Dans les conditions présentes, on devra se résigner à voir les entreprises se débattre dans des difficultés financières toujours plus grandes et perdre toute capacité de s'imposer face aux défis de la concurrence internationale.

L'entreprise, la mal aimée du nouveau régime, est malade de votre politique. Le groupe du rassemblement pour la République, au nom duquel je m'exprime, est très inquiet, comme bien des Français, des conséquences de cette politique, et il est persuadé que si vous ne la modifiez pas d'urgence, vous conduirez notre économie à l'asphyxie. Aussi suis-je chargé de vous dire qu'il votera contre votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs, le libre échange a pour objet le développement du commerce mondial et non l'affaiblissement des économies nationales.

Comment ne pas être stupéfait devant les commentaires malveillants qui entourent les décisions du Gouvernement dès lors qu'il s'agit de faire face en ce domaine ?

Faudrait-il se résigner aux pratiques déloyales, au dumping, à la concentration excessive sur tel ou tel type de produits que développent certains pays exportateurs ?

Faudrait-il assister impuissants au renforcement des contraintes de tous ordres qui frappent nos exportations ? Au sein des pays occidentaux, la France est probablement l'un des pays les plus ouverts au commerce extérieur.

Mais nous ne pouvons accepter que la nouvelle division internationale du travail conduise à la disparition de secteurs entiers de notre industrie. Nous ne pouvons pas accepter non plus des tensions insupportables sur notre balance commerciale, dues aux pressions fortes de certaines importations et à la faiblesse de notre appareil productif, legs du précédent septennat.

Il s'agit de réagir, d'installer un meilleur rapport des forces et de ne pas ruiner, à sa naissance, l'effort de reconquête que doit entreprendre l'industrie française.

Le contexte monétaire est particulièrement difficile. Les États-Unis persistent à conduire sur ce plan une politique parfaitement égoïste, en contradiction flagrante avec les appels à la cohésion du bloc occidental qu'ils ne cessent de prodiguer

en d'autres domaines. Les tensions sont devenues insupportables. Le niveau des taux d'intérêt rend extrêmement coûteux les programmes de rénovation industrielle, pourtant indispensables au retour de notre compétitivité.

Le niveau artificiel du dollar détériore notre balance commerciale en renchérissant le prix de l'énergie. Certains industriels ont tiré parti des réajustements monétaires non pour baisser leurs prix, mais pour reconstituer leurs marges à l'exportation.

La bonne connaissance de la situation économique et sociale de chaque secteur exposé est indispensable pour éviter les faux débats. Il faut se féliciter, à cet égard, de la création de la commission consultative du commerce international, que vous avez mise en place, monsieur le ministre d'Etat, le 16 septembre dernier. L'indépendance de sa composition, l'autorité et la compétence de ses membres donneront un relief particulier à ses avis qui pourront contribuer à une approche plus réaliste, plus pragmatique, des difficultés, et donc des mesures de sauvegarde qui s'imposent à nous-mêmes ou à la Communauté économique européenne.

Il faut souhaiter que cette approche des problèmes nous affranchisse de certains faux procès. L'action gouvernementale en faveur d'un meilleur équilibre de nos échanges extérieurs ne se limite pas aux formalités douanières. On parle beaucoup du dédouanement des magnétoscopes à Poitiers. C'est d'ailleurs une excellente mesure. Mais il faudrait tout aussi bien évoquer l'effort que va engager notre secteur industriel public en matière d'électronique grand public, pour répondre aux défis sur le fond.

Il faut souligner certains résultats significatifs. Si le volume des importations de charbon a chuté de 21 p. 100 en 1982, ce n'est probablement pas l'effet du hasard. La reprise d'une exploitation plus intensive des gisements français sous l'impulsion de Charbonnages de France, la maîtrise plus grande de la consommation d'énergie produisent leurs effets.

De la même manière, l'ampleur des efforts qui sont consacrés à une grande politique industrielle, les mesures qui sont prises dans le cadre des différentes filières commencent à porter leurs fruits et nous serons attentifs à la balance de leurs paiements en devises. Le secteur public a été invité à donner l'exemple, et je m'en réjouis.

Je veux également évoquer les relations nouvelles que nous avons nouées avec certains pays du tiers monde, dont l'Algérie. Il y a un an, lors de la signature du contrat gazier, nombre d'esprits chagrins soulignaient le prix élevé des fournitures et refusaient d'analyser le sens réel de ce contrat. J'espère qu'ils sauront faire amende honorable en prenant acte du développement des échanges, notamment en matière de matériel ferroviaire. Ces conséquences fructueuses traduisent le succès de cette nouvelle politique de coopération.

L'an passé nous étions nombreux à souhaiter un renforcement des moyens du ministère du commerce extérieur pour améliorer ses conditions d'action. La progression des crédits consacrés aux services d'expansion économique à l'étranger n'est guère à la hauteur de nos vœux, car la continuité de la présence française à l'extérieur est un moyen incomparable de développement des échanges qui va de pair avec la politique industrielle que nous menons et avec les nouvelles relations nouées en direction du tiers monde.

Il faut réunir tous les moyens pour faire face. La France n'est pas démunie de ressort et de capacités. Il faut souhaiter que la prise de conscience, par nos partenaires européens, de la nécessité de réagir, continue de grandir et que les Européens présentent un front plus uni face au dérèglement du commerce international.

Il faut souhaiter aussi que les Français saisissent mieux l'enjeu du commerce extérieur. Une large part des importations abusives dont nous souffrons est liée à une certaine inconscience. Des campagnes d'opinion doivent être lancées pour faire comprendre la nécessité de privilégier les produits français.

Pour réussir, les quatre séries de mesures adoptées le 20 octobre dernier à votre initiative, monsieur le ministre d'Etat, doivent être accompagnées d'une mobilisation de l'opinion à l'aide des moyens audiovisuels qui peuvent être utilisés. C'est un atout dont nous ne pouvons pas nous priver, pour atteindre ce qui est désormais un objectif du pays tout entier.

Deux hypothèses s'offrent à nous : ou bien, suivre le mauvais exemple du précédent septennat, et envisager, comme issue à la crise, de nous placer dans le sillage des Etats-Unis d'Amérique ; ou bien, par le redressement national, par la mobilisation des Françaises et des Français, travailleurs industriels, nous battre avec une volonté commune sur deux lignes de crête : la France et l'Europe.

Et je puis vous dire, monsieur le ministre d'Etat, que les membres du groupe socialiste sont bien résolus à vous appuyer

dans vos efforts, dans votre démarche, dans votre logique pour que ce Gouvernement puisse arracher le pays à la crise. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Caro.

M. Jean-Marie Caro. Dans l'effort national pour l'exportation, l'Alsace tenait jusqu'à il y a peu de temps, la première place parmi les régions françaises.

Devant les difficultés qui s'accumulent, je rappelle au Gouvernement l'essentiel. L'Alsace est condamnée à exporter, car, dans une entreprise, chaque quatrième salarié travaille pour l'exportation. Les ventes hors frontières ont atteint 26,3 milliards de francs en 1980 dont 11,3 milliards de francs à destination de la République fédérale d'Allemagne, et 22 milliards de francs pour les neuf premiers mois de 1981, dont 9,55 milliards de francs vers ce même pays.

Cependant, différentes mesures apportent des contraintes nouvelles aux entreprises exportatrices qui souhaitent un allègement des charges pour demeurer compétitives sur les marchés étrangers et un assouplissement du contrôle des changes.

D'abord, l'allègement des charges. Au cours des derniers mois, les entreprises se sont vu imposer différentes charges nouvelles qui entament leur compétitivité : augmentation de 10 p. 100 du S.M.I.C., certes en partie compensée par la réduction des cotisations sociales, taxe de 10 p. 100 sur certains frais généraux, augmentation des cotisations sociales due au décalage de l'assiette d'imposition, augmentation, en moyenne, de 10 à 25 p. 100 de la taxe professionnelle, suppression pour certaines entreprises, à compter du 1^{er} janvier 1982, de la procédure du paiement des droits et taxes de douane à quatre mois par la présentation d'obligations cautionnées, conformément à l'article 112 du code des douanes.

Cette dernière mesure crée des difficultés de trésorerie aux firmes concernées, d'autant plus que ces dernières effectuent ces importations de matières premières, de biens intermédiaires, de sous-ensembles parce qu'elles sont indispensables pour maintenir leurs activités à l'exportation.

De plus, les taux d'inflation de ces derniers mois sont pratiquement le double de ceux qu'ont enregistrés nos voisins allemands et suisses. De ce fait, l'aménagement des taux pivot du système monétaire européen intervenu le 3 octobre 1981 est inopérant puisque, dans le cadre de ce système, cette mesure a réduit à peine de moitié la dépréciation enregistrée en deux ans par le franc français par rapport au deutsche mark.

Or il est indispensable que, pour maintenir nos exportations à un niveau élevé, nos entreprises, dont les marges d'exploitation étaient en régression en 1981, demeurent compétitives face à la concurrence internationale de plus en plus vive.

Il convient ensuite d'assouplir le contrôle des changes.

Nous comprenons que, pour réduire les évasions de capitaux et pour soutenir le franc, des dispositions spéciales aient dû être prises aux mois de mai et de septembre derniers. Cependant, ce dispositif restrictif ne saurait être maintenu trop longtemps sans que ne soit couru le risque de créer des charges et des difficultés supplémentaires pour les exportateurs en limitant leurs possibilités de vente à l'étranger.

Pour éliminer ces contraintes et placer les entreprises françaises sur les marchés étrangers dans les mêmes conditions de concurrence que les opérateurs d'autres pays, nous demandons que le contrôle des changes soit assoupli dans les conditions suivantes :

Premièrement, rétablissement de la couverture des changes à trois mois pour les achats courants à l'étranger et à six mois pour les matières premières, ce qui correspond mieux aux usages commerciaux en vigueur.

Deuxièmement, suppression de l'obligation de céder les devises un mois après la livraison des marchandises, et rétablissement pour l'exportateur des conditions en vigueur avant le 22 mai 1981 — rapatriement des devises un mois après l'échéance de paiement prévue au contrat et cession des devises au marché des changes un mois après leur rapatriement.

Troisièmement, possibilité pour l'importateur de détenir pendant huit jours les devises nécessaires au règlement au comptant de ses importations.

Quatrièmement, rétablissement de la procédure des marchés d'application pour permettre aux entreprises ayant des activités importatrices et exportatrices de limiter les risques de change au solde non compensé entre les devises rapatriées et celles qui sont à transférer.

Cinquièmement, rétablissement à six mois, au lieu de trois, du délai dont disposent les négociants avec agrément ayant acheté des devises affectées au paiement de leurs achats de marchandises à l'étranger pour céder les devises provenant de la revente de ces mêmes marchandises à l'étranger.

Sixièmement, augmentation à cinq millions de francs du seuil de dispense d'autorisation pour les investissements à l'étranger et suppression de l'obligation de financer ces transferts par emprunt en devises.

J'en viens à ma conclusion qui reflète, bien entendu, les revendications des exportateurs alsaciens et des conseillers du commerce extérieur de la région d'Alsace qui recoupent, en fin de compte, des positions prises sur le plan national.

Face à la concurrence qui devient de plus en plus dure sur les marchés étrangers, les entreprises françaises doivent être placées dans les mêmes conditions de concurrence et de compétitivité des prix que les firmes étrangères. Or les dispositions prises récemment leur imposent des frais financiers nouveaux et très onéreux, en raison des taux d'intérêt élevés.

Lorsque le franc subit des attaques sur les marchés des changes, il ne s'agit pas d'accuser les entreprises de pratiquer le termeillage, car cette technique de gestion internationale plus ou moins saine, il est vrai, est tout à fait réaliste en une période de fluctuation excessive des cours de change des monnaies.

Dès lors, il est nécessaire d'assouplir très rapidement le contrôle des changes en rétablissant les facilités que je viens d'énumérer, si l'on ne veut pas continuer à pénaliser les entreprises exportatrices et importatrices. Il faut offrir à ces dernières les moyens d'aborder les marchés étrangers dans les mêmes conditions de souplesse que leurs homologues étrangers et avec les mêmes frais financiers réduits.

Ainsi pourrions-nous — et je suis persuadé que c'est votre ambition, monsieur le ministre d'Etat — prétendre relever le grand défi de la relance de notre commerce extérieur. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Tranchant.

M. Georges Tranchant. Monsieur le ministre d'Etat, il y a un an, je vous faisais part, du haut de cette tribune, de mes appréhensions.

Mon intervention s'inscrivait alors dans un contexte où la nouvelle majorité, à laquelle vous avez décidé d'appartenir, était encore triomphante et sûre d'elle-même. Elle n'était pas encore confrontée comme aujourd'hui aux graves conséquences de ses actes.

Lorsqu'il y a douze mois je prévoyais les conséquences de la politique aberrante que conduirait le Gouvernement : dépréciation de notre monnaie, perte de compétitivité pour nos entreprises, déficit galopant de notre commerce extérieur, mes propos étaient taxés d'outranciers. Mes prédictions se sont, hélas, réalisées.

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis. Madame Soleil !

M. Georges Tranchant. Nous avons subi deux dévaluations, les charges insupportables que vous avez fait peser sur les entreprises et leurs animateurs ont gravement entamé la compétitivité sur les marchés internationaux.

Vous voici devenu, monsieur le ministre d'Etat, selon les statistiques et leur tendance — 100 milliards de francs de déficit en 1982 — le plus mauvais ministre du commerce extérieur de la V^e République.

L'année dernière, au cours de mon intervention, j'avais indiqué que vous seriez tenté d'avoir recours à un protectionnisme qui entrainerait la France dans une économie artificielle, désuète et repliée sur elle-même, mais je n'imaginai pas alors la façon dont vous vous y prendriez pour y parvenir : les expédients auxquels vous venez d'avoir recours dans la précipitation, sans examen approfondi, sans concertation avec nos principaux partenaires économiques mondiaux, relèvent d'une improvisation constituant une très grave erreur dont nous ne tarderons pas à subir les conséquences. Il s'agit, par ailleurs, d'un acte indigne d'une grande nation.

Quelle dérision, aux yeux de la communauté internationale, que de constater que la solution adoptée par la France pour redresser son déficit extérieur consiste à faire dédouaner à Poitiers les magnétoscopes par des douaniers à qui l'on impose, en quelques sortes, une grève du zèle, afin d'approvisionner le marché au compte-gouttes.

Comment défendez-vous en droit vos regrettables décisions, lorsque de votre fait, les importations japonaises de produits libérés transiteront, en libre pratique, par le Marché commun à destination de la France ?

Chaque exportateur allemand, par exemple, présentera dans le cadre de l'ordre public communautaire ses marchandises au bureau de douane de son choix, dressant constat au moindre refus de l'administration et assignant les pouvoirs publics en dommages-intérêts pour non-respect de l'article 30 du traité de Rome, relatif à la libre circulation des marchandises à l'intérieur du Marché commun.

Que ferez-vous, monsieur le ministre d'Etat, par exemple, si les Japonais, pour vous remercier des bonnes manières que vous leur prodiguez juste après leur avoir emprunté près d'un mil-

lard et demi de dollars, décident de faire dédouaner les exportations françaises de nos grands couturiers dans le nord de l'île d'Okaïdo et les parfums dans une île du Sud après avoir exigé évidemment des inscriptions en japonais sur les emballages et sur les bouteilles qui seront bien entendu ouvertes une à une, comme les magnétoscopes à Poitiers, afin de vérifier ce qu'elles contiennent ?

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Georges Tranchant. Les exportateurs français seront certainement ravis d'avoir à rédiger leurs factures et leurs documents d'exportation en japonais. Contre cela vous n'avez aucun moyen sérieux de droit à opposer.

Pendant que se développe ce ridicule conflit, vos décisions ont pour effet immédiat de mettre en difficulté et de provoquer la fermeture, avec les conséquences sociales que cela implique, la seule P.M.I. française qui avait investi pour produire du matériel de haute fidélité et qui s'appropriait également à fabriquer des magnétoscopes.

La jeune industrie nationale de bandes vidéo enregistrées et son réseau de distribution rencontrent, à cause de votre attitude, des difficultés qui les conduiront à procéder à de nombreux licenciements pour cause économique, sans parler du grave préjudice financier que vous leur faites subir et dont ils ne manqueront pas de demander, à juste titre, réparation, en saisissant les juridictions compétentes. Peu importe, le contribuable paiera une fois de plus !

Quelle idée de la France donnez-vous à chaque citoyen et à l'étranger lorsque vous déclarez que les Français peuvent très bien vivre sans magnétoscope ? Pourquoi pas demain sans appareils-photo, sans vêtements de coton, sans café et autres denrées importées ?

Vous allez sans doute leur rappeler dans un proche avenir que sous l'occupation, il y avait des tickets de rationnement et qu'ils ont pu vivre sans eau chaude !

Doivent-ils être satisfaits de cette régression et d'un début de pénurie, conséquences directes de votre nouvelle politique, celle du changement ?

Doivent-ils penser que vous les conduisez comme dans les pays de l'Est à une pénurie généralisée et permanente ? Pendant ce temps, à nos portes, les Allemands qui ont eu la sagesse de conduire une politique économique saine, non protectionniste et libérale enregistrent à la fin de septembre 1982, un excédent de 100 milliards de francs en faveur de leur balance commerciale, malgré le protectionnisme japonais et américain, la crise mondiale, le cours du dollar, les taux d'intérêt et tous les maux que vous invoquez à chaque instant pour justifier le grave échec de votre politique.

M. le président. Monsieur Tranchant, je vous invite à conclure.

M. Georges Tranchant. Je termine, monsieur le président. Pour réduire notre déficit extérieur, monsieur le ministre d'Etat, le seul moyen est d'alléger concrètement et avant qu'il ne soit trop tard les charges insupportables que votre Gouvernement a fait peser sans discernement sur notre appareil productif et commercial.

Il est également indispensable d'appliquer une politique capable de donner confiance aux Français et à la communauté internationale.

Maia cette politique, c'est la nôtre, c'est celle de notre programme, qui est diamétralement opposée à la vôtre.

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis. Vous n'avez pas de programme !

M. Georges Tranchant. C'est pourquoi il nous est impossible de vous faire confiance. C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues de l'opposition, je ne voterai pas votre budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Monsieur le ministre d'Etat, rassurez-vous, je ne reviendrai pas sur les multiples causes nationales et internationales de la dégradation du commerce extérieur de la France.

Je me permettrai simplement d'appeler votre attention sur un point très simple et très concret : la représentation de la France à l'étranger, appelée à mauvais escient, me semble-t-il, services de l'expansion économique de la France à l'étranger. Le mot « expansion » choque un peu.

Ces services nous coûtent très cher. Leur budget de fonctionnement de 1983 a encore augmenté en raison principalement de l'effet « dollar » sur les rémunérations et indemnités des agents en poste à l'étranger.

Ayant été chargée de mission pendant six mois auprès du ministre des relations extérieures, j'ai eu l'occasion, pendant cette période, monsieur le ministre d'Etat, de visiter nos postes

d'expansion économique et de m'entretenir avec leurs agents dans une dizaine de pays. Je me suis également entretenue longuement avec les communautés d'affaires françaises implantées dans ces pays.

Le jugement porté par les hommes d'affaires français sur nos antennes économiques à l'étranger est en général assez négatif. La raison est simple : nous envoyons dans ces postes des agents capables certes, capables de procéder à des études économiques et d'administrer les dossiers Coface, mais incapables d'agressivité commerciale.

Le profil de formation de ces agents, d'un poste à l'autre, est toujours le même : E.N.A., Polytechnique, H.E.C., Sciences politiques, licence de sciences économiques. Je n'en ai rencontré aucun qui possède une expérience de l'entreprise, et encore moins de la vente.

D'ailleurs, tous ces agents décrivent leur mission à l'étranger en termes strictement administratifs. En outre, ils changent de poste tous les trois ans. Or, pour bien comprendre un marché, comme le marché américain, il faut, de leur propre aveu, deux années et, pour y être opérationnel, quatre années. Il s'ensuit que nos agents aux Etats-Unis n'arrivent jamais à être opérationnels, sauf s'ils demandent une prolongation de leur mission.

Leur niveau de compétence linguistique est aussi très inégal. Dans les pays anglo-saxons, nos agents se débrouillent assez bien dans la conversation, mais ils écrivent souvent mal l'anglais ; or leurs interlocuteurs ont volontiers tendance à confondre incompetence linguistique et incompetence tout court.

La formation de ces agents devrait non pas tant les préparer à se faire des « relations internationales » utiles à leur carrière de haut fonctionnaire, mais plutôt à se battre sur des marchés fortement concurrentiels où les Italiens, les Allemands, les Néerlandais, les Yougoslaves — pour ne citer que quelques pays européens — sont plus agressifs et mieux organisés que nous.

Je constate que le projet de budget pour 1983 des services de l'expansion économique à l'étranger permettra l'installation de plusieurs directions régionales du commerce extérieur, ce qui provoquera la création de 122 emplois. Je m'en réjouis, mais le fascicule budgétaire précise que ces 122 emplois « seront pourvus... par des agents titulaires ou contractuels de l'expansion économique à l'étranger, et par des agents... du centre français du commerce extérieur ». Monsieur le ministre d'Etat, si vous créez des emplois mais si vous faites appel à des agents qui ont le même profil, c'est-à-dire à des administratifs incapables de vendre un crayon et qui d'ailleurs n'imaginent même pas que cela puisse être leur rôle, vous confinez ces services dans leur fonction actuelle, qui est non pas d'expansion, mais de régression économique.

M. Loïc Bouvard et M. Michel Inchauspé. Bravo !

Mme Véronique Neiertz. Ouvrez donc le recrutement, monsieur le ministre d'Etat, à des titulaires de diplômes peut-être un peu moins prestigieux, mais plus opérationnels...

M. Daniel Goulet. Très bien !

Mme Véronique Neiertz. ... à des salariés du secteur privé, et — pourquoi pas — à des professionnels de la vente, qui se sont « faits » sur le terrain et qui n'ont pas forcément de diplômes.

M. Jean Brocard. Très bien !

Mme Véronique Neiertz. Ceux-là savent ce que veut dire être jugé sur ses résultats, et ils en obtiendront.

Je ne prétends pas que ces services économiques à l'étranger n'aient pas besoin de diplomates et de financiers. J'affirme qu'ils ne sont plus suffisants dans la conjoncture actuelle. Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que ces services dépendent de la direction des relations économiques extérieures qui n'y attache pas l'importance qu'elle devrait y attacher, et qui a même tendance à considérer certains postes à l'étranger comme des occasions de villégiature pour les agents qu'elle y envoie. A ma connaissance, il n'y a même pas d'inspection du corps des agents de la D.R.E.E. à l'étranger. Cette attitude d'aveuglement volontaire devrait céder devant la gravité de la situation où nous nous trouvons. Et qui peut mieux que vous, monsieur le ministre d'Etat, arriver à un résultat sur ce plan ?

M. le président. Madame Neiertz, je vous prie de conclure.

M. Daniel Goulet. Dommage !

Mme Véronique Neiertz. Je termine, monsieur le président. L'inefficacité et l'inadaptation de la plupart de nos services d'expansion économique à l'étranger est une chose, l'attitude des banques françaises en est une autre. Elle aussi joue en défaveur des résultats du commerce extérieur de la France. Les banques françaises répercutent à l'étranger les normes françaises : délais de paiement trop longs, pas de risques, pas d'encouragements à l'investissement. Cette attitude pénalise les

Français par rapport aux Allemands, aux Américains, aux Italiens qui, eux, bénéficient de conditions plus favorables de leurs banques pour investir ou exporter.

M. Daniel Goulet. C'est excellent, cela !

Mme Véronique Neiertz. En outre, monsieur le ministre d'Etat, si nous voulons qu'à l'étranger, dans un environnement extraordinairement compétitif, on préfère la France à d'autres pays, il faut essayer de créer les conditions qui permettent à l'acheteur étranger d'avoir un interlocuteur unique et des réponses rapides. La multiplicité des intervenants administratifs français, la complexité de procédures, l'incapacité dans laquelle nous sommes de prendre une décision rapidement font que les étrangers, éventuellement intéressés par nos produits qui sont bons, préfèrent s'adresser ailleurs.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, puisque je vous vois occupé à faire en sorte que nos importations diminuent, puis-je vous suggérer d'agir aussi sur les normes exigées à l'entrée en France pour les produits venant de l'étranger : normes de sécurité bien sûr, mais aussi normes de niveau de bruit toléré ? Je suis sûre que les Français seraient sensibles au fait que les motos, les deux-roues, le matériel ménager en provenance de l'étranger soient moins bruyants. Cela suppose évidemment que les produits français soient soumis aux mêmes normes. Mais la diminution du bruit de tous ces matériels susciterait un tel consensus national que cela vous aiderait certainement dans votre action. (Applaudissements sur les bancs des socialistes, du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais vous présenter d'abord quelques critiques et observations sur le commerce extérieur, puis vous entretenir brièvement, de nouveau, de l'Amérique latine.

Mais êtes-vous bien, au sein du Gouvernement, le responsable du commerce extérieur de la France ?

Comme le fait observer mon collègue et ami M. Alain Mayoud dans son rapport : « Le ministre du commerce extérieur ne dispose aujourd'hui ni d'un budget propre ni d'une autorité particulière, et, partant, la politique qui est de son ressort ne bénéficie pas d'un traitement en rapport avec son importance. »

Quel rôle vous restait-il à jouer dans ces conditions, monsieur le ministre d'Etat ? Probablement celui que les Français connaissent, c'est-à-dire celui de porter de mauvaises nouvelles, qui consiste notamment à annoncer une fois par mois les résultats « détestables » ou « exécrables » des échanges extérieurs.

Détestables, ils le sont en effet : 72 milliards de francs de déficit en neuf mois et 90 milliards en fin d'année selon l'I.N.S.E.E. et peut-être même 100 milliards selon des experts plus pessimistes, parmi lesquels vous vous rangez, je crois, monsieur le ministre d'Etat. Donc, de 1981 à 1982, aggravation de 30 à 40 milliards de francs !

Cette dégradation est générale. Elle résulte essentiellement d'une perte de compétitivité de notre industrie accablée de charges nouvelles depuis un an et demi, précisément au moment où la récession frappe le monde entier et où la concurrence devient féroce, ce dont le Gouvernement s'est enfin rendu compte, avec beaucoup de retard.

Cette situation se traduit par un déséquilibre accru de nos échanges avec tous les pays développés pendant les neuf premiers mois de l'année : 44 milliards de francs de déficit avec la Communauté économique européenne ; 32 milliards avec les autres pays industriels dont 20 milliards avec les Etats-Unis et 9 milliards avec le Japon, c'est-à-dire, dans tous les cas, des montants bien supérieurs à ceux enregistrés pendant toute l'année 1981 lorsque le Gouvernement ne cessait d'évoquer l'héritage. Il est vrai que j'ai entendu tout à l'heure M. Sarre parler de legs.

Ces déficits, s'ajoutent au coût de la facture énergétique — probablement 180 milliards de francs — et conduisent notre pays à l'endettement et à la dépendance. Rien ne permet de penser que l'année prochaine sera moins désastreuse que ne l'a été 1982. A cet égard, les mesures que vous avez prises récemment risquent, tout au contraire, de marquer l'entrée de la France dans le protectionnisme générateur de nouveaux déboires.

Déjà la balance des transactions courantes s'est soldée par un déficit de 39 milliards en six mois, déficit qui atteindra 70 à 80 milliards pour l'ensemble de l'année.

Pour combler ce déficit, il faut évidemment emprunter. Mais, le niveau de l'endettement est déjà tel que le service de la dette pèsera lourdement sur les comptes extérieurs au cours des dix prochaines années.

Les échanges de la France avec l'Amérique latine, sur lesquels j'avais déjà appelé votre attention, l'an dernier, monsieur le ministre d'Etat, n'échappent pas à cette dégradation.

Sans doute les difficultés financières des grands pays de cette région, ne sont-elles pas de nature à favoriser la tâche déjà si difficile de nos exportateurs. Déficitaires l'an dernier de 2,5 milliards de francs, nos échanges avec l'Amérique latine le seront encore plus cette année : on a en effet déjà enregistré près de 3 milliards de francs de déficit pour le premier semestre de 1982.

La stagnation de nos exportations est générale, qu'il s'agisse du Brésil, du Mexique ou de l'Argentine. Et pourtant notre place sur les marchés de ce continent est, hélas !, bien modeste ; nos ventes à l'Amérique latine ne représentent même pas 4 p. 100 de celles réalisées par les pays de l'O.C.D.E., loin derrière les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et même l'Italie, dont le volume des exportations vers ces pays est supérieur de moitié au nôtre !

Cette situation, monsieur le ministre d'Etat, n'est évidemment pas satisfaisante. Elle traduit le manque de dynamisme de nos industriels, notamment de ceux du secteur nationalisé — où est donc le fer de lance ? — mais aussi la carence de nos services de l'expansion commerciale dont les postes sont mal équipés et trop tournés vers les besoins administratifs ; oui, madame Neiertz, je vous ai applaudi quand vous avez évoqué ce sujet.

J'ajouterai que la nationalisation des banques n'a pu que contribuer à briser des liens qui, s'ils étaient insuffisamment solides, avaient, au moins, le mérite d'exister.

Cette dégradation des échanges commerciaux de la France est lourde de conséquence pour tous les Français et, il faudra de longues années d'efforts pour réparer les erreurs commises ! La politique sociale que suit le Gouvernement ne permet malheureusement pas d'espérer un prompt retour à l'équilibre des échanges. C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, le groupe Union pour la démocratie française ne pourra pas voter les crédits qui nous sont demandés. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. Notre commerce extérieur connaît actuellement de graves difficultés. Un déficit élevé pèse sur la solidité de notre monnaie et, par voie de conséquences, menace la politique de progrès social du Gouvernement.

Le déficit s'est aggravé parce que notre industrie n'est plus en mesure de répondre à la demande intérieure dans de nombreux secteurs ; il s'est également aggravé à cause des pratiques protectionnistes suivies par certains pays industrialisés ; il réside aussi dans l'appauvrissement de nombreux pays du tiers monde qui sont nos clients traditionnels.

Dans les quelques minutes dont je dispose, je tenterai, monsieur le ministre d'Etat, d'appeler votre attention sur certains problèmes qui se présentent au niveau des échanges commerciaux.

Réduire ce déficit doit être dans la pensée de chaque Français, qu'il soit consommateur ou l'un des acteurs de ces échanges. Il nous faut exporter davantage, certes, mais il faut surtout vendre mieux. Je prendrai comme exemple la vente à l'étranger de biens d'équipement.

Lorsque ce bien est important, sa vente, induit une série de conséquences bénéfiques à moyen et à long termes pour notre pays : la présence de nos techniciens dans le pays apporte notre savoir, nos formes de raisonnement et nos méthodes ; les plans et documents français prennent place dans les bureaux d'études des usines, et c'est pour nous, une bonne publicité ; le besoin de pièces de rechange que nous satisferont plus tard ; le service après-vente que nos techniciens assurent, et qui peut aboutir à d'autres commandes. Il s'agit de données tout à fait évidentes. Hélas ! elles ne sont pas considérées comme essentielles et leur mise en application connaît plus que des lacunes.

Les contrats « clés en mains » des années 1955, 1970-1975 ont peu à peu laissé la place aux contrats F.O.B., assortis d'une supervision du vendeur pour le montage, les essais et la mise en route. Cela signifie, dans la réalité, que les matériels changent de propriétaire sur le quai d'embarquement. L'acheteur, qu'il soit coréen, saoudien ou de toute autre nationalité, se charge du montage, de la mise en service et de la maintenance.

Nos clients effectuent ce travail à partir de plans prévus au contrat et non, selon la pratique des Américains, à partir de notices très détaillées mentionnant, dans l'ordre chronologique, toutes les opérations de montage avec repérage et vues de chaque pièce.

Notre pratique ne posait pas de problème quand il s'agissait de nos monteurs, mais, lorsqu'il s'agit d'une vente F.O.B., cela entraîne des erreurs, des lenteurs et nos superviseurs, théoriquement chargés de guider le personnel, doivent se transformer en monteurs. Il faut donc envoyer du renfort en personnel, ce qui pose, très souvent, des problèmes à l'entreprise et, dans tous les cas, entraîne du retard et un mécontentement de la clientèle.

A cela s'ajoute une insuffisance de nos services après-vente, voire une absence totale. J'ai ainsi en mémoire le cas d'une unité montée en Afrique du Nord, il y a plusieurs années, qui ne fut jamais visitée. L'acheteur s'étant lassé de faire appel à son vendeur s'est tourné vers une autre entreprise, italienne je crois, qui vendit les pièces détachées demandées et qui de plus obtint une tranche industrielle à réaliser.

Comment voulez-vous, monsieur le ministre d'Etat, que, dans ces conditions et avec de telles méthodes, nos ventes à l'étranger ne diminuent pas ?

Il faut que les entreprises concernées par ces ventes développent la documentation technique de montage et de démarrage. Elle est indispensable du fait que les ventes ne se réalisent plus dans les mêmes conditions qu'autrefois.

Il convient également de développer notre implantation commerciale à l'étranger. C'est une nécessité pour nos entreprises qui éprouvent un besoin de connaissances sur le tissu industriel de ce pays afin d'améliorer leurs propositions. Nul n'ignore que, très souvent, les ventes sont conclues avec une grande part laissée à la fabrication dans le pays acheteur.

Dans le contexte actuel, développer nos exportations ne suffit pas. Nous devons également réduire nos importations, ce qui est possible sans provoquer un ralentissement de notre activité industrielle.

Je vais prendre comme exemple le cas de deux papeteries qui sont implantées dans mon département. Ces deux usines connaissent de graves difficultés depuis plus de deux ans ; un plan de restructuration est à l'étude. Le ministère de la recherche et de l'industrie connaît fort bien le problème.

Une des solutions préconisées passe par la création de deux unités de désencrage, afin d'intégrer, dans la production de pâte, des vieux papiers, à raison de 40 à 45 p. 100. Nous sommes d'ailleurs le seul pays à ne pas utiliser cette technique du désencrage qui, seule, permet de recycler, pour le papier journal, des vieux journaux ou des brochures. De plus, l'utilisation du bois français permettra de réduire les importations.

Le comité local pour l'emploi que je préside a longuement travaillé sur ce dossier. En accord avec des ingénieurs de l'entreprise, il est arrivé à la conclusion que l'utilisation des vieux papiers et l'approvisionnement en bois français supprimeraient l'importation de 50 000 tonnes de pâtes mécaniques, au prix de 1 800 francs la tonne, et de 430 000 stères de bois, au prix de 420 francs le stère. Cela aboutirait à une baisse du prix de revient et à une économie de plus de 236 millions de francs en devises. Au contraire, l'arrêt de la production de papier journal dans cette usine entraînerait une dépense supplémentaire de 1 200 millions de francs en devises.

Cet exemple peut être multiplié. Nous pouvons évoquer également les exportations de bois bruts qui nous reviennent soit en panneaux de particules, soit en meubles. A cet égard, nous avons un comportement de pays sous-développé. Il faut chercher à donner à nos richesses naturelles une plus-value par leur transformation.

Monsieur le ministre d'Etat, ces quelques exemples démontrent, selon moi, la nécessité d'un effort qui doit être entrepris par tous. C'est avec beaucoup d'obstination, de pugnacité, de volonté politique que nous changerons certaines de nos habitudes, certaines de nos méthodes qui ne sont plus adaptées au monde actuel et que nous réussirons, dans un avenir que je souhaite le plus rapproché possible, à rééquilibrer notre balance commerciale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur.

M. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur. Mesdames, messieurs, pour tenir compte des recommandations instantes du président de séance, je consacrerai vingt minutes à cette intervention et je conserverai cinq minutes pour la procédure des questions. Au cours de ces vingt minutes, il faut donc que je réponde — et ce sera de tout cœur — aux trois rapporteurs et à sept intervenants, de la majorité et de l'opposition.

Je remercie d'abord les trois rapporteurs, qui ont tenu des propos divers et qui ont généralement décrit la situation telle qu'elle est, en soulignant, en bien ou en mal, tel ou tel aspect de la politique suivie ou des résultats obtenus. Je suis heureux d'avoir trouvé dans leurs rapports à la fois autant d'équité et autant de justesse dans la proposition, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

Je ne pourrai pas répondre complètement à chaque intervenant comme je le devrais mais je m'efforcerai, dans les développements qui vont suivre, de satisfaire quelques-unes de leurs préoccupations.

Cela dit, quand des propos politiques sont tenus à la tribune de l'Assemblée, il y a forcément de l'engagement, de l'ardeur — comme dirait M. Chaban-Delmas — et bien sûr, aussi, du parti

pris. Par conséquent, des choses excessives ont été dites et je pourrais les relever sur le même ton. Je n'agirai pas ainsi, parce qu'il vaut mieux, actuellement, engager une action opiniâtre que polémiquer pour savoir qui avait tort ou raison en 1980, qui avait raison en 1981 ou en 1982.

Au fond, là n'est pas la question qui se pose à la France. Ce qu'il faut, c'est que nous reprenions la maîtrise de notre commerce extérieur parce que nous nous sommes rendu compte, les uns et les autres, un peu tard, que c'était une des conditions essentielles du niveau de vie, de la tenue de la monnaie et du niveau de l'emploi. Nous devons tous nous mettre cela dans la tête, et nous persuader — ce que le public devine — que nous sommes engagés dans une grande bataille dont dépendent non pas le sort des magnétoscopes ou des entreprises des importateurs mais, je le répète, le niveau de l'emploi, la tenue de la monnaie et notre niveau de vie.

Par conséquent, plutôt que de revenir sur les causes de la dégradation de notre commerce extérieur et d'en attribuer la responsabilité aux uns ou aux autres, ou à la France entière, il est préférable que je revienne sur les problèmes qui nous préoccupent le plus aujourd'hui, en soulignant les efforts accomplis pendant l'année en cours afin de redresser cette situation grâce à une action opiniâtre du Gouvernement, qui n'est pas près de cesser.

Certains intervenants ont ironisé sur quelques mesures prises par le Gouvernement tout en prétendant qu'elles étaient sans effet. Si tel est le cas, je me demande pourquoi ils s'en plaignent : soit, elles sont vraiment insignifiantes, et ils n'ont pas à s'en plaindre si fort ; soit, au contraire, elles les gênent dans la défense qu'ils semblent prendre de nos partenaires économiques et ils doivent le proclamer avec plus de force. Les Français doivent se rassembler pour que la France soit une force qui avance et non point un long gémissement qui rythme le déclin de la nation.

Il est un sujet qui nous préoccupe particulièrement : c'est bien sûr, la facture pétrolière. Tout le monde l'a souligné, M. Barre le premier : je crois même que c'est lui qui a donné le plus d'illustrations à ce problème et pour cause ! En 1979, en effet il y a eu un choc pétrolier important qui a accru tout d'un coup de 76 p. 100 nos dépenses de commerce extérieur en la matière. Avec la hausse continue du dollar devenu monnaie refuge — jusqu'à quand ? — nous avons subi, de mai 1981 à septembre 1982 un nouveau choc : plus 79 p. 100.

Ne polémiquons donc pas et reconnaissons simplement que c'est difficile et que nous nous défendons mieux en dépensant moins pour notre énergie et en nous organisant davantage. Tel est l'objectif que vise le Gouvernement en lançant un programme de grands travaux avec deux milliards de francs à la clé pour des économies d'énergie intelligentes. Cela doit pousser nos industries à se structurer différemment et à réaliser des progrès technologiques. Cet effort sera probablement renouvelé dans le courant de l'année 1983. Les économies d'énergie, constituent le meilleur gisement d'énergie pour la France. Il convient donc de les favoriser.

Il est autre chose qui ne va pas non plus, c'est vrai, et je n'en attribue la responsabilité à personne en particulier, ni à Georges Pompidou, ni à M. Giscard d'Estaing, ni à M. François Mitterrand : c'est que notre industrie, dans une conjoncture difficile, ne répond pas présent. Cela vaut plus spécialement pour notre industrie des biens de consommation. Nous sommes donc obligés de recourir à des importations croissantes, ce qui est très inquiétant.

Que je sois le ministre de la V^e République qui ait enregistré le plus beau déficit, peu importe ! Je suis celui qui se bat avec ce déficit et je souhaite, mesdames, messieurs, que vous m'appuyiez dans ce combat qui est celui de la France. Je fais passer les intérêts de mon pays avant les préventions ou les choix politiques. On peut me dénigrer, souligner que j'arrive lugubrement pour annoncer les résultats du commerce extérieur ; j'en entends d'ailleurs quelques échos sur ces bancs. Mais je me bats aussi et je ne cesserai pas de me battre pour rétablir l'équilibre de notre commerce extérieur. Son déficit atteindra probablement 100 milliards de francs à la fin de cette année, comme je l'avais annoncé au mois de novembre 1981. Moi non plus, je ne m'étais pas trompé, monsieur Lucien Richard. J'avais alors souhaité que l'ensemble de la nation, les producteurs, les consommateurs, les politiques et les administratifs se ressaisissent très tôt. Aujourd'hui, l'alerte est sonnée et chacun sait que nous devons tous consentir un effort.

Vous avez, madame Neiertz, intenté un procès — sévère — au corps de l'expansion économique. Je n'entrerai pas dans le détail, mais je tiens simplement à souligner que ses membres sont des gens honorables qui accomplissent leur métier tel qu'il leur a été défini. J'essaie de le redéfinir, de leur donner des objectifs de résultats, sinon de les mettre au rendement.

Vous avez décrit ce corps en soulignant qu'il était sclérosé et absolument fermé. Il y a certes 180 conseillers commerciaux qui sont en effet recrutés — comme vous l'avez rappelé — dans des filières nobles. Mais ce corps comprend également 2 000 personnes environ qui servent dans les postes d'expansion économique sous contrat et qui sont recrutés comme vous le souhaitez. Mais il y a mieux à faire. A l'extérieur de la France en effet existe une immense armée, car notre pays dispose du deuxième réseau bancaire du monde. On ne peut donc qu'être surpris de constater que les 35 000 personnes qui sont au service de la banque à l'étranger — alors que le corps de l'expansion économique n'en comporte que 2 500 — et qui sont dévouées à la France et à ses banques, désormais presque toutes nationalisées, donnent un commerce extérieur aussi peu précis, aussi peu pugnace et aussi peu représentatif de l'effort industriel du pays. C'est une question que nous devons tous nous poser, ministres, responsables des banques et public. Nous devons demander qu'on fasse des affaires à l'extérieur mais aussi que, parfois, on pense à y faire les affaires de la France. Je l'ai déjà dit à l'Assemblée et je le répète.

Ce qui nous préoccupe aussi, c'est d'avoir fait beaucoup au cours de ces dernières années pour que la France devienne un grand pays ouvert sur l'extérieur. Notre commerce extérieur représentait 10 p. 100 de notre activité en 1960 et 25 p. 100 en 1980 — je cite cette dernière référence sans prévention politique. Mais nous ne sommes point parfaits. En quelque vingt années cependant, nous avons opéré une énorme mutation à laquelle le Gouvernement entend se tenir.

De part et d'autre, j'entends ouvrir le procès du protectionnisme français. Je supplie les représentants du peuple français de ne pas s'associer à cette campagne. La France a été un grand pays protectionniste, je ne dirai pas depuis Clovis, mais en tout cas depuis Colbert. Le protectionnisme est une tradition nationale. Mais la situation a basculé et, depuis le traité de Rome, nous avons choisi le grand large. Nous n'entendons pas changer de cap et les petites mesures que je prends ne vont pas du tout à l'encontre des engagements que nous avons pris à l'égard de l'organisation internationale du commerce et en particulier de la Communauté économique européenne.

Si la France était un pays protectionniste, cela se saurait, spécialement aujourd'hui. D'ailleurs, quel est le pays protectionniste qui accepterait d'avoir un déficit de son commerce extérieur de 100 milliards de francs, qui accepterait que, des importations directes ou indirectes submergent son marché national ? La France est-elle réellement un pays protectionniste, je vous le demande, mesdames, messieurs ?

Il est temps qu'avec le concours de nos amis de la Communauté nous reprenions les conversations avec tous ceux qui profitent, aujourd'hui, dans une conjoncture internationale plus resserrée, de l'existence d'un marché européen — notamment d'un marché français — qui appelle l'importation. Nous voulons bien importer mais nous voulons aussi la réciproque !

Tout le monde a aujourd'hui un magnétoscope dans la tête. Quant à moi, j'adore les magnétoscopes japonais et suis même prêt à m'en servir. (Sourires.) Mais que l'on adore aussi ce que produit la France ! Que l'on achète des hélicoptères ou ces robes dont vous parlez, monsieur Tranchant, et qui pourraient être dédouanées selon les conseils que vous donnez aux autorités japonaises.

Qu'on nous achète et nous achèterons. Il y a un moment où la liberté des échanges passe — et c'est la charte du G. A. T. T. — par le profit mutuel, par l'avantage mutuel. Six, sept, neuf, douze milliards : telle est, pour ces dernières années, la croissance du déficit de nos échanges avec le Japon. Qui peut donc encore plaider contre les mesures que nous prenons...

Plusieurs députés socialistes. M. Tranchant !

M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur. ... sans avoir conscience que nous ne pourrions pas accepter cela ? Je peux aussi citer notre déficit avec la République fédérale d'Allemagne qui atteindra 35 milliards de francs à la fin de cette année. Est-ce possible ? Est-ce tolérable ?

Plusieurs d'entre vous ont mis en avant le différentiel d'inflation entre notre pays et certains de nos partenaires. Eh bien, il faut soutenir le Gouvernement dès lors qu'il annonce son intention ferme et durable de réduire cette inflation, au point que M. Delors a envisagé — je l'ai entendu — 5 p. 100 d'inflation pour 1984. Beaucoup de gens d'ailleurs vont se plaindre, parce qu'il va falloir attaquer l'inflation aux racines mêmes de la société française. Passer de 12 à 10 p. 100 d'inflation est relativement facile ; de 10 à 8 p. 100 c'est un nouvel effort, mais encore facile ; en revanche, passer de 12 à 5 p. 100 d'inflation suppose une complète remise en cause, un changement de nos méthodes, de nos programmes et des habitudes du public.

Tout cela me gêne quand il s'agit du commerce extérieur de la France et je souhaiterais que l'on prenne conscience qu'il y a un ministre du commerce extérieur qui n'est pas simplement là pour annoncer les mauvaises nouvelles, car cela ne lui fait pas plaisir.

Il est vrai que s'il existe un ministre du commerce extérieur depuis 1974, il n'existe pas, par tradition, de ministère du commerce extérieur. On pourrait bien sûr décider d'organiser autrement nos rapports ministériels. Personnellement, je ne m'en plains pas. En effet, tout le Gouvernement est maintenant concerné et mobilisé par les résultats du commerce extérieur. Tout le Gouvernement sait que nous devons nous battre sur tous les fronts, qu'il s'agisse des frets maritimes, qu'il s'agisse de la pugnacité de nos entreprises industrielles, publiques ou privées, à l'extérieur, qu'il s'agisse de l'emploi juvénile de nos crédits d'aide à l'exportation, qu'il s'agisse, dans bien des circonstances, de l'action de nos diplomates.

Nous avons à ouvrir des négociations très précises avec l'Allemagne pour lui faire comprendre que la France, même si c'est le bon droit de l'Allemagne, ne peut pas continuer à importer autant. Sur le plan monétaire, des conversations de fond doivent s'engager car c'est l'équilibre à l'intérieur du Marché commun qui est en jeu.

L'un d'entre vous a évoqué le déficit avec les pays de l'Est. Ce déficit se situera probablement entre 12 et 14 milliards de francs à la fin de cette année. S'il continue à se creuser par défaut d'attention portée aux fournitures de nos industries ou de notre agriculture, nous serons obligés de remettre en cause les échanges que nous avons avec l'Union soviétique, ce grand pays à l'économie dite centralisée, et qui, pour cette raison même, est en mesure de comprendre notre angoisse devant cette détérioration de nos échanges.

Avec nos fournisseurs d'énergie, pétrolière spécialement, nous devons ouvrir des négociations le plus rapidement possible. Je pense particulièrement à l'Arabie saoudite. Nous lui achetons pour 65 milliards de francs de pétrole, mais nous devons essayer de convaincre ce pays, qui est déjà notre client, d'augmenter ses achats en France, car ceux-ci ne sont pas suffisants.

Nous devons rechercher de par le monde l'échange le plus équilibré. Par conséquent, le procès du protectionnisme français n'est pas un bon procès. Nous sommes transparents et ce dont on s'aperçoit aujourd'hui et que confirmera la prochaine réunion ministérielle au G.A.T.T. à la fin du mois, c'est que, dans les difficultés actuelles du commerce international, le protectionnisme transparent est toujours là, mais que celui qui est tout à fait caché monte à la surface. En effet, des pays ont organisé, par toutes sortes de dispositions en matière de normes techniques ou sanitaires, ce qu'ils appellent le « libre échange » et qui est finalement le confort de leurs entreprises.

Madame Neiertz, puisque vous avez fait état de la question des normes, je vous indique que l'Allemagne fédérale possède 31 000 normes professionnelles industrielles, que des organismes professionnels ou locaux sont chargés de faire respecter, et qui toutes obéissent à des procédures différentes. Quand on ouvrira le dossier des protectionnismes, on verra cela aussi. Si nous n'avons pas jusqu'à présent poussé à l'instauration de normes françaises, c'est parce que, je le dis le cœur serré, nous avons peur que des normes françaises, proches de la norme internationale, n'incitent des industries étrangères plus rapides et plus compétitives que les nôtres à s'adapter.

Telle est la réalité de la vie économique française. Il faut, mesdames, messieurs, que vous en ayez conscience tout autant que moi.

J'ai parlé d'action opiniâtre : je vous assure que je me battraï, avec rien dans les mains, mais en tout cas avec l'appui total du Gouvernement. Durant l'année 1982, d'énormes efforts ont été entrepris avec les moyens qui m'ont été donnés pour éveiller, d'une part, les administrations qui ne partageaient pas, à tort, mon pessimisme initial et, d'autre part, l'ensemble de la vie collective.

Si nous continuons à avoir un déficit important, nous le paierons en chute du niveau de vie. Les magnétoscopes ne sont pas indispensables. Ce qui est indispensable, c'est d'avoir un bon niveau de vie qui permette d'acheter des magnétoscopes. Ne renversons pas les termes du problème.

Un député socialiste. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur. Nous avons fourni beaucoup d'efforts pour ouvrir aux petites et moyennes entreprises — Dieu sait qu'elles ne le savent pas suffisamment — les portes du commerce extérieur. Nous avons mis en place des procédures et des soutiens simples, nous leur avons accordé des crédits en devises, ainsi que la possibilité d'utiliser directement des francs français pour s'installer

à l'étranger. Bref, nous avons fait ce qu'il fallait, et nous continuerons à perfectionner ce système pour que la petite et moyenne entreprise soit présente, aux Etats-Unis par exemple, où existe un immense marché à prendre et où nous sommes, comme l'indiquent les études scientifiques qui me sont remises, dotés d'une compétitivité qui s'est accrue de 30 p. 100 au cours des deux dernières années. Mais personne ne répond présent. Je constate avec angoisse que nos exportations aux Etats-Unis seront cette année au même niveau que l'an dernier, nonobstant cet avantage considérable. Vous avez raison en conséquence d'affirmer la nécessité de se mobiliser. Il est indispensable que chacun le sache par les moyens modernes de diffusion de l'information. La conscience des consommateurs français, ulcérés très souvent de constater qu'ils ne peuvent acheter qu'étranger, doit se diffuser dans le tissu industriel français.

Je ne veux pas détailler les avantages fiscaux que nous avons obtenus. Cependant, comme vous m'avez demandé à plusieurs reprises que la taxation de 30 p. 100 des frais généraux appliquée aux entreprises exportatrices leur soit remise en fonction de leur chiffre d'exportation, je vous réponds qu'avec l'accord de mon collègue du budget, cela sera fait, si du moins le Parlement vote la disposition qui lui est soumise.

Beaucoup a été dit sur le contrôle des échanges qui, bien entendu, gêne les exportateurs, encore que, m'a-t-il semblé, tout en parlant des exportations, M. Caro pensait beaucoup aux importations. (Sourires.) Mais soutenir la monnaie est aussi un devoir et de M. Jacques Delors j'ai obtenu l'engagement que, dès que possible, le contrôle des changes sera assoupli. Assouplir est certainement la sagesse mais, dans une situation d'urgence, on ne peut s'en tenir qu'à ce qui est salvateur et c'est ce que nous avons essayé de faire. Je supplie les membres de la représentation nationale de comprendre que nous avons le devoir d'être tous solidaires pour défendre la monnaie de notre pays. Toute amplification de rumeurs ne sert ni notre monnaie, ni notre ministre de l'économie et des finances, bien entendu, ni nous-mêmes.

Vous avez, les uns et les autres, émis des souhaits s'agissant de l'organisation régionale du commerce extérieur. Durant l'année 1983, seront mis en place dans la plupart des régions — trois d'entre elles ne seront peut-être pas couvertes — des directeurs régionaux, non point pour qu'ils restent assis dans leur fauteuil mais pour qu'ils accomplissent deux tâches essentielles, et j'irai vérifier sur le terrain qu'ils le font. La première sera de coordonner, de façon souple et amicale, tout ce qui, à l'échelon régional, intéresse le commerce extérieur ; la seconde sera d'aller chercher les exportateurs là où ils se trouvent, de susciter des vocations à l'exportation. Les moyens leur seront donnés à la mesure des crédits dont je dispose.

Certains ont pensé que ce budget était sévère. Il l'est, mais il vient après un budget qui avait donné beaucoup de possibilités : au centre français du commerce extérieur, désormais réorganisé et je l'espère dynamisé ; à l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, ainsi qu'aux organismes administratifs du commerce extérieur. Nous ferons mieux avec moins. Il faudra que chacun considère qu'il n'est pas là pour rédiger des rapports, mais que son rôle est d'aller chercher des informations et de prendre par la main les exportateurs pour les amener à la conclusion de leurs affaires et surtout à leur implantation durable dans les pays étrangers.

Voilà, mesdames, messieurs, quelques-unes des questions sur lesquelles nous avons été vifs et décidés. Vous avez cité la commission du commerce international ; c'est une commission consultative, une sorte de magistrature qui s'interpose entre l'action publique et tous ceux qui sont les acteurs de la vie économique et qui s'estiment lésés par les manœuvres dolosives de nos concurrents. J'en attends beaucoup, et surtout la publicité de ces manœuvres.

L'autre action sur laquelle nous comptons beaucoup, c'est l'action européenne. Nous ne ferons rien contre les exportations japonaises, tant que nous ne serons pas sûrs que ce n'est pas l'Europe tout entière qui, comme elle le doit, veut prendre cette action à son compte. Ce qui se passe en France se produit déjà en République fédérale d'Allemagne. Nous ne pouvons pas accepter que les échanges n'aient lieu que dans un seul sens et que la croissance japonaise se fasse sur le dos du revenu des Européens.

L'Europe, qui a été saisie par la France, dès le mois de mai de l'an dernier, d'un memorandum lui demandant de se doter d'un instrument statistique pour suivre les importations de la Communauté, doit se décider à bouger. Un second memorandum va être déposé auprès de la Commission de Bruxelles par la France, pour lui demander de mener une action vigoureuse contre tous les détournements de trafic que certains paraissent craindre.

Eh bien, nous prendrons les moyens nécessaires pour lutter contre ces détournements de trafic et pour faire en sorte que, par exemple, un grand pays européen, qui a délibérément

sacrifié son industrie textile, ne soit pas impunément le principal exportateur intra-européen de produits textiles, notamment vers la France.

Nous avons deux buts.

Le premier est d'affirmer et de prouver, par notre dynamisme, que nous ne sommes pas un pays protectionniste. Nous cherchons notre avantage dans la liberté des échanges, et nous nous battons pour cela.

Le second est de sauver notre monnaie au travers de notre commerce extérieur et, au-delà, le niveau de vie des Français. Et je suis sûr que ceux-ci ont déjà compris que le Gouvernement mène inlassablement une action en ce sens.

Lors des prochains mois, semaine après semaine, vous constaterez que l'action gouvernementale s'est organisée, que les mesures nécessaires sont prises : la moindre n'est pas l'effort immense que le Gouvernement entreprend aujourd'hui pour redresser, rénover, relancer l'appareil industriel de la France qui, dans bien des branches, n'a pas répondu « présent » à l'heure où chacun pensait qu'il pouvait le faire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Je rappelle que l'auteur de la question dispose de deux minutes.

La parole est à M. Pierre Lagorce.

M. Pierre Lagorce. Ne trouvez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, que l'accord commercial du 29 juin 1970, entre la Communauté économique européenne et l'Espagne, désavantage maintenant de façon intolérable les industriels français, notamment ceux du textile, par rapport à leurs concurrents espagnols ?

Je vous citerai le cas concret d'une P.M.E. de ma ville qui fabrique des maillots de bain et des robes de plage d'une marque connue, notamment pour l'exportation, et qui subissait jusqu'à présent, tant bien que mal, sur le marché espagnol le lourd handicap de droits de douane s'élevant à 36 p. 100.

Or, circonstance aggravante, une entreprise espagnole vient de présenter au salon des modes d'été, à Nice, des maillots de bain imprimés et fabriqués en Espagne, en tous points comparables aux siens et comportant les mêmes dessins, mais offerts sur le marché français à des prix 30 à 40 p. 100 moins chers, du fait surtout d'une taxation à leur entrée en France ne s'élevant, après l'accord de 1970, qu'à 6 p. 100 seulement.

Devant une telle concurrence, par ailleurs déloyale, l'entreprise française en question envisage, ou bien de fermer ses portes purement et simplement, ou bien, pour essayer de survivre, de faire fabriquer à l'étranger une importante partie de sa production, ce qui conduirait *ipso facto* à licencier un nombre non négligeable de son personnel, d'ailleurs essentiellement féminin.

Je veux bien qu'on ne soit pas protectionniste, mais n'estimez-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, qu'avant même l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, il conviendrait de faire réviser d'urgence l'accord commercial de 1970 qui porte un tort considérable à notre industrie nationale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur. Cet accord de 1970 ne concerne pas uniquement le textile. Il s'agit d'une sorte d'accord d'association entre la Communauté et l'Espagne qui a été complété par un memorandum négocié entre la Communauté et l'Espagne en 1982, et valable pour les années 1982 et 1983.

Cet accord prévoit la possibilité, quand quelque chose ne va pas, ou lorsque certaines normes, qui sont d'ailleurs définies dans ce memorandum, paraissent dépassées, d'ouvrir des négociations. Nous avons donc la possibilité de demander à la Communauté d'engager ces négociations.

Par ailleurs, vous me dites : « N'estimez-vous pas que... ». Oui, j'estime que le fabricant, auquel vous avez fait allusion, doit s'adresser d'urgence à la commission consultative du commerce international pour dénoncer cette situation. L'accord de 1970 gêne, dans leurs rapports avec l'Espagne, plusieurs pays de la Communauté, et notamment la Grande-Bretagne pour ses ventes d'automobiles. Par conséquent, je crois qu'il y a là un bon sujet.

Il s'agit en la circonstance d'une sorte de contrefaçon au détriment du fabricant, et, je le répète, il faut qu'il s'adresse à la commission consultative, ainsi d'ailleurs qu'à mes services. Nous agissons à Bruxelles et la Commission dira qu'en effet, en cette circonstance, les règles normales du commerce international ne sont pas respectées. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le ministre d'Etat, dans la bataille du commerce extérieur, la coordination des efforts et des initia-

tives nécessite aussi la participation active et constante des différents échelons régionaux. Or nous constatons une certaine lenteur dans la mise en place des structures régionales dont vous avez souhaité l'installation.

Certes, j'imagine les difficultés de cette entreprise, et en particulier les problèmes posés par les différents statuts des personnels qu'il faut régler. Mais aujourd'hui, pour atteindre nos cibles commerciales à l'étranger, il faut armer le tir avec rapidité et précision, et les différents opérateurs concernés doivent se trouver rapidement en position offensive.

Ces opérateurs — conseillers commerciaux, agents du centre français du commerce extérieur, de la compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur, de la Banque française du commerce extérieur — doivent donner aux entreprises, et notamment aux P.M.E., des informations fiables, des impulsions coordonnées et leur fournir des services efficaces.

Or, de ce point de vue, monsieur le ministre d'Etat, il me semble que la conception d'attaque des marchés extérieurs selon une stratégie par branches, de préférence à l'approche géographique, risque d'alourdir, dans le plus grand nombre de cas, notre démarche exportatrice.

Par ailleurs, je me permettrai de poser une question subsidiaire, et tout à fait indépendante : ne trouvez-vous pas bizarre, monsieur le ministre d'Etat, que l'on rencontre des difficultés dans un port français, celui de La Rochelle, pour dédouaner des bois précieux ou semi-précieux en provenance de la Guyane, alors que toutes facilités sont offertes pour dédouaner des cargaisons de teck en provenance de Birmanie ou de Thaïlande ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur. Monsieur Rodet, il est vrai qu'il est difficile d'organiser l'action régionale. Il y aura désormais beaucoup d'animateurs, d'acteurs, de responsables, et je compte qu'ils relaieront notre action par leur sens de l'organisation et leur imagination.

Vous avez cité quelques organismes, mais les organismes politiques auront également à jouer pleinement leur rôle. De plus, les services des douanes et les représentants du ministère de l'Industrie sont habilités à distribuer quelques incitations à l'exportation. Il serait souhaitable que tout cela se fasse en parfaite concertation, notamment avec les chambres de commerce.

Ainsi que je l'ai souligné tout à l'heure, notre but est de parvenir à l'unité de guichet. Tous ces gens très compétents doivent être rassemblés au même endroit, afin qu'on n'ait pas à aller d'une ville à l'autre, ni même d'un bout à l'autre de la même ville.

Par ailleurs, les uns et les autres doivent faire preuve de dynamisme, ce qui n'est pas le cas actuellement. Assez de rapports, assez d'attente, de l'action !

J'avoue que votre remarque me surprend et me déconcerte. Tout au long de ma vie de fonctionnaire, j'ai vu arriver des ministres dans des ministères où ils trouvaient une répartition géographique des activités qu'ils souhaitaient transformer en une répartition sectorielle, verticale. Puis, lorsque le suivant arrivait, il en revenait à la répartition précédente. Pour ma part, je considère que cela n'a pas d'importance. Peu importe que cela soit « géographisé », comme on dit si bien en français, ou « sectorialisé », comme on dit également très bien en français. (*Sourires.*) Seul le résultat compte.

Il se trouve que l'on avait « géographisé » depuis longtemps l'action du commerce extérieur. Voilà que l'on souhaite aujourd'hui, pour des raisons d'efficacité, paraît-il, aller vers une répartition sectorielle, pensant que les secteurs industriels se retrouvent mieux à l'échelon régional et que, par conséquent, ce système présente moins de difficultés pour celui qui cherche sa spécialité et surtout le spécialiste concerné. Essayons. Je ne prends pas votre remarque comme une critique, mais comme une interrogation. Je suis hors d'état de vous dire si la réponse que je donnerai sera la bonne. Ce que je souhaite, c'est que chacun se prenne par la main et agisse. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Quant à votre question concernant le dédouanement des bois à La Rochelle, je ne puis y répondre, monsieur le député, n'étant pas informé. Adressez-moi une note, et je vous ferai parvenir les renseignements souhaités. Je ne sais pas ce qu'il en est de ces lenteurs de dédouanement. Je n'ai pour l'heure que quelques échos atténués des difficultés du dédouanement à Poitiers. Je ne suis pas allé jusqu'à La Rochelle. (*Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. M. Didier Chouat s'était inscrit pour poser une troisième question. Mais il a donné ses temps de parole à Mme Neiertz. Par conséquent, nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Economie et finances : II. Services économiques et financiers », précédemment réservés.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- TITRE III : 203 558 103 francs ;
- TITRE IV : moins 22 597 717 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- Autorisations de programme : 75 860 000 francs ;
- Crédits de paiement : 32 610 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

DEFENSE ET BUDGET ANNEXE DES ESSENCES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense, inscrits aux articles 31 et 32 et à l'état D, et du budget annexe des essences, dont les crédits figurent aux articles 34 et 35.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de :

- une heure quarante-cinq minutes pour les commissions ;
- deux heures quinze minutes pour les groupes et une heure cinq minutes pour le Gouvernement, interventions principales et phase des questions comprises.

Comme il a été convenu avec l'accord du Gouvernement, MM. les ministres n'interviendront qu'après les orateurs inscrits.

Rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, étant donné l'importance des problèmes de défense, tout particulièrement à une époque comme la nôtre où de plus en plus souvent s'élèvent en dehors de nos frontières des propos de plus en plus belliqueux, je voudrais exprimer mon très vif regret que le débat sur le projet de budget de la défense soit aussi limité.

Sans doute me rétorquerez-vous que j'appartiens à un groupe dont le président s'est associé, comme les autres présidents de groupe, à la décision de la conférence des présidents de consacrer à la discussion de ce budget seulement cinq heures cinquante-cinq minutes. Mais ce temps de parole n'est même pas proportionnel à l'importance relative du budget de la défense. En effet, le budget de l'Etat est de 866 milliards de francs ; celui du ministère de la défense est de 133 milliards, soit 15,2 p. 100 du total des dépenses. Or, il a été attribué à l'examen de ces crédits seulement 5,55 p. 100 du temps consacré à la discussion budgétaire.

Vous avez rappelé, monsieur le président, le temps de parole qui est réservé aux commissions. Etant donné l'importance des problèmes qu'elles ont à traiter, on peut considérer que c'est bien peu. Les groupes totalisent deux heures quinze. Si on ventile ce temps de parole, on s'aperçoit que, sur des sujets aussi graves, qui devraient plus encore qu'il n'est de coutume préoccuper la nation, qui intéressent les armées — et je profite de cette occasion pour leur rendre hommage, puisque je

n'ai pas pu me faire inscrire dans la discussion — deux orateurs seulement disposent de quinze minutes, cinq ont dix minutes, dix ont cinq minutes et trois orateurs, auteurs de question, n'auront droit qu'à deux minutes.

A une époque de tensions aussi graves, où — je me répète à dessein — les menaces de guerre rodent autour de nous, où le moyen de les conjurer n'est pas simplement de porter notre défense au niveau technique que permettent la capacité de notre pays, l'intelligence de nos ingénieurs et la volonté des hommes qui servent sous les drapeaux, mais encore, sur le plan psychologique, de faire comprendre en dehors de nos frontières que notre vieille devise : « la liberté ou la mort », est toujours celle de notre France, n'est-ce pas diminuer vis-à-vis de l'étranger qui nous observe l'efficacité de notre défense que de consacrer aussi peu de temps à des débats de cette importance ?

Monsieur le ministre de la défense, je n'aurai pas le temps de m'expliquer. Je déplore que votre budget soit seulement ce qu'il est. J'ai vivement déploré l'annulation de 13,5 milliards de francs d'autorisations de programme, donc de commandes...

M. Guy-Michel Chauveau. Ce n'est plus un rappel au règlement !

M. Jean Gatel. C'est un discours !

M. Emmanuel Hamel. ...et de 3,5 milliards de crédits de paiement. Mais je ne veux pas prendre ma part d'un affaiblissement de la défense de la France en refusant de voter les crédits militaires. C'est pourquoi, à titre personnel, je voterai votre budget, tout en regrettant qu'il ne soit que ce qu'il est.

Vis-à-vis de l'étranger qui nous regarde, je souhaiterais qu'au-delà de nos clivages politiques l'union la plus large puisse se manifester sur le devoir de la défense.

Mme Florence d'Harcourt. Très bien !

M. le président. Monsieur Hamel, si la première partie de votre intervention était un rappel au règlement, tel n'est pas le cas de la seconde.

Vous avez en fait répondu par avance. Le temps global consacré à la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances s'élève à quatre-vingt-dix heures vingt-cinq minutes et, vous l'avez rappelé vous-même, la détermination du temps de discussion du budget de la défense, comme d'ailleurs des autres budgets, résulte de l'addition des demandes de temps de parole formulées respectivement par le Gouvernement, les commissions et les groupes.

C'est donc à la suite d'un consensus général que le temps consacré à la discussion du projet de budget de la défense a été fixé, et je ne peux que vous renvoyer à votre président de groupe parlementaire qui a accepté, en conférence des présidents, le temps qui lui a été imparti.

M. Emmanuel Hamel. Je le regrette.

M. le président. Cela ne concerne plus la présidence.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je remercie M. Hamel de la confiance qu'il me témoigne.

Reprise de la discussion budgétaire.

M. le président. La parole est à M. Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la défense.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, que n'a-t-on lu et que n'a-t-on dit sur ce projet de budget de la défense de 1983 ! Déclarations outrancières, manipulations de chiffres, procédés variés pour laisser croire au pays que le Gouvernement entendait baisser la garde de notre défense, que de grands engagements étaient remis en cause, voire : « France, ta défense fout le camp ! » Pardonnez-moi l'expression, mais elle a été utilisée par certains de nos collègues.

Je m'emploierai tout d'abord à remettre en place la réalité des faits et des chiffres, sans complaisance pour personne, mais avec le souci de la rigueur des données, rigueur qui est également la vôtre, monsieur le ministre.

Une grande partie de l'ambiguïté provient de la conjonction de l'arrêt d'annulation du 18 octobre 1982 et d'un projet de budget de 1983 marqué de la rigueur qui affecte l'ensemble des charges de l'Etat.

L'arrêt d'annulation pose d'abord un problème de principe. Il n'est pas convenable que le Parlement, qui a voté un budget donné, voie ses prérogatives amputées et apprenne, sans information préalable sur les choix, l'annulation sur le budget de la défense de 3,2 milliards en crédits de paiement et de beaucoup plus en autorisations de programme. J'ajoute que la mesure d'annulation a été particulièrement sévère à l'égard du budget de la défense.

Nous avons fait savoir au Premier ministre nos réserves sur ce point. Il s'est engagé à alléger en partie cette pénalisation. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez en quel sens. En tout cas, quelles qu'aient été les raisons d'importance majeure qui ont nécessité de telles décisions, il est difficilement acceptable que la défense soit touchée davantage que les autres départements.

C'est la raison pour laquelle, si la commission des finances a adopté le projet de budget de la défense de 1983, elle l'a fait sous réserve que la régulation budgétaire prévue au titre de la loi de finances pour 1983 ne porte pas atteinte, en cours d'année, à l'effort de défense que les crédits inscrits au budget du ministère de la défense permettront de soutenir.

Cela dit, il reste que les crédits militaires, hors pensions et après annulation, se situeront en 1982 à 3,9 p. 100 du P.I.B. marchand, respectant ainsi les engagements initiaux qui les avaient fixés à 3,89 p. 100. L'effort de la nation pour sa défense reste donc aussi soutenu.

Il faut observer également que les crédits de 1983 progresseront plus vite que le produit intérieur brut et que le budget de la défense devrait se situer à 3,91 p. 100 du P.I.B. marchand. Il n'est pas inutile de souligner que le pourcentage de 1981 n'était que de 3,8 p. 100.

Ces constats permettent de rappeler que l'effort budgétaire pour notre défense, non seulement affirme sa priorité, mais va au-delà des normes qui lui étaient fixées par la loi de programmation.

Je voudrais aussi rappeler que les crédits de l'année 1982 progressent, annulations comprises, à un rythme qui nous maintient en tête des nations occidentales. En effet, sa progression atteint par rapport à 1981, après annulation, 14,5 p. 100, soit une croissance en volume de 2,14 p. 100 qui le situe nettement en tête des budgets militaires de nos principaux partenaires d'Europe occidentale.

En dernier lieu, et pour situer les chiffres à leur juste place, dès le second semestre 1981, il avait été convenu que l'année 1983 serait destinée à éponger les retard des livraisons prévues dans le cadre de la loi de programmation, dans l'attente d'une nouvelle politique de défense qui ne sera définie qu'à l'occasion de la prochaine loi de planification militaire. Il n'était donc pas concevable de demander dès maintenant des crédits pour des programmes d'armement qui s'inscriront dans ce cadre après le débat.

A ce sujet, je dirai à M. Fillon, que j'ai lu avec intérêt, que ce n'est pas la dernière chance mais le rendez-vous prévu.

M. François Fillon. Avec un an de retard !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Ou alors il faudrait admettre que les retards de la loi de programmation étaient tels qu'ils exigeaient en 1982 et 1983 des dépenses en capital considérablement renforcées, ce qui obligerait ceux qui parlent ainsi à reprendre en compte le poids de leur propre héritage.

Il faut enfin ajouter qu'il était urgent de ramener à des proportions « gérables » le rapport entre autorisations de programme et crédits de paiement. Nous avions assisté en 1981 et 1982 à une inflation d'autorisations de programme qui laissait croire à un effort vigoureux de défense, mais qui laissait dans l'ombre les moyens de paiement. Une purge était nécessaire pour remettre les pendules à l'heure avant la future loi de planification. C'est fait.

Pour conclure sur ce point, la pratique des annulations est contestable, nous n'en disons pas, mais les budgets de 1982 et de 1983 maintiennent les orientations et les priorités, malgré la rigueur, et dans l'attente de nouvelles définitions. Ainsi, le projet de budget pour 1983 est un budget de rigueur et d'attente.

Si on le compare au budget voté de 1982, ce projet de budget de 1983, d'un montant de 158,8 milliards de francs, progresse de 10 p. 100. Mais les crédits militaires stricto sensu, avec 133,2 milliards de francs, progressent de 8,4 p. 100. En conséquence, le pouvoir d'achat des armées devrait être maintenu même si l'on compare les budgets votés et à voter.

Je ne passerai pas en revue tous les détails de ce projet et me contenterai de quelques observations majeures.

La première rejoint ce que je soulignais il y a un instant : la comparaison avec l'évolution des dépenses civiles montre que le budget de la défense subit la rigueur un peu plus que les autres.

M. Jean-Marie Daillet. Oh oui !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Cette modération serait dommageable si elle devait se poursuivre dans l'avenir.

M. Emmanuel Hamel. C'est évident !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Deuxième observation, l'équilibre entre les différentes sections est sensiblement maintenu. Avec 35,8 milliards de francs, l'armée de terre conserve

la première place. On observe une progression notable de l'armée de l'air : plus 10,2 p. 100, et de la gendarmerie : plus 13,7 p. 100, mais, en revanche, un tassement notable de la marine, constamment en tête en 1981 et 1982, qui se retrouve en 1983 derrière les deux autres armées et la gendarmerie. Cette faible croissance de la section marine se retrouve également lorsque l'on analyse les données par budget de programme.

Troisième observation : au sein des dépenses en capital, la part des crédits d'équipement nucléaire s'affirme. Plusieurs chiffres ont été donnés. Vous avez comptabilisé, monsieur le ministre, certains armements au titre de l'armée nucléaire tactique qui n'étaient pas inscrits à ce chapitre dans le budget précédent. Cette classification est à mon sens judicieuse et il faudrait la maintenir ; cependant, elle rend les comparaisons difficiles. Je me bornerai quant à moi à noter que les crédits destinés à la seule force nucléaire stratégique, noyau dur de la dissuasion, enregistrent une progression supérieure à celle du budget. La priorité au nucléaire est donc bien réaffirmée. Cela est singulièrement vrai à la section marine, et j'y reviendrai.

On constate par ailleurs, en dressant le bilan de la loi de programmation, que le programme M4 sera respecté, que les crédits consacrés au missile air-sol moyenne portée et à l'Hadès sont en importante progression, ce qui confirme mon propos.

Quatrième observation : les dépenses d'équipement classique favorisent assez nettement les fabrications, ce qui est bon pour les plans de charge, du moins pour la plus grande partie d'entre eux, au détriment des crédits d'études dont le total fléchit sensiblement. J'ai déjà fait part de mes remarques à ce propos en commission des finances.

Cinquième observation : si l'enveloppe globale de l'armée de l'air est soutenue en crédits de paiement, en particulier pour les fabrications et les matériels aériens, le faible niveau des autorisations de programme et les faibles crédits consacrés aux infrastructures posent question, d'autant plus que l'armée de l'air a été sérieusement affectée par les retards du programme Mirage 2000.

Sixième observation : les fabrications de la marine connaissent une croissance assez modérée. Or, si l'on enlève des fabrications neuves celles consacrées à la force océanique stratégique, on constate une baisse de 1 p. 100, et une baisse de 10,6 p. 100 pour les appareils de l'aéronavale. La loi de programmation a certes été respectée, mais ces chiffres inquiètent d'autant plus que le volume des autorisations de programme prévues n'est pas plus réconfortant.

Septième observation, des efforts réels sont consentis en faveur des personnels des arsenaux : le passage aux trente-neuf heures de travail par semaine, l'intégration des O.R.I., ouvriers en régie indirecte, la revalorisation de certaines catégories et de certaines indemnités. Il faut néanmoins observer la difficile sortie du blocage pour ces personnels en raison d'une pénalisation due au système de référence, le non-règlement de certains problèmes comme ceux qui concernent les A.E.T., agents d'étude technique, et les ouvriers du livre, et enfin l'insuffisante revalorisation de la prime d'insalubrité.

Huitième observation : vous m'avez fait parvenir, monsieur le ministre, des documents remarquables, malheureusement trop tardivement. Autant vos réponses sont de qualité, autant elles sont arrivées trop tard. Je le répète — certaines me sont parvenues hier — ce qui est dommageable pour la bonne tenue du débat.

Enfin, s'il y a un effort de rigueur dans la présentation des documents budgétaires, il reste encore insuffisant. Il serait souhaitable que, pour les prochains budgets de la loi de programmation, davantage de clarté soit apportée à la présentation de ces documents.

Voilà donc un budget d'attente qui, malgré certaines imperfections, nous permet de poursuivre notre effort de défense et de terminer l'exécution de la loi de programmation. Je souhaite que la même rigueur apparaisse dans la préparation de la prochaine loi.

Je voudrais maintenant formuler quelques observations sur le fond.

Des choix seront inévitables. Ils seront d'autant plus difficiles qu'ils devront tenir compte de la capacité possible du budget à l'effort de défense. Est-il possible, monsieur Daillet, puisque j'ai lu que vous vouliez tout faire, d'aller au-delà de 4 p. 100 du P.I.B.M. ? Ils devront tenir compte du coût de plus en plus élevé des armements, en particulier de la dissuasion et de la nécessité de préserver nos intérêts, face aux trois menaces qui peuvent se présenter.

Il nous faudra d'abord nous opposer à la menace d'une force nucléaire stratégique. Apparemment, la réponse est simple : la détention de la force nucléaire stratégique fait face à cette première menace. Cette vérité apparaît cependant beaucoup plus complexe dès lors qu'on s'interroge sur les territoires qu'il s'agit de protéger.

Le problème en soi n'est pas nouveau. C'est celui posé aux Etats-Unis, qui se sont engagés à couvrir l'Europe occidentale au moyen de leur arsenal nucléaire. Mais il devient sans cesse plus aigu dès lors que toute frappe américaine consécutive à une agression contre l'Europe aurait pour effet une riposte soviétique sur le territoire des Etats-Unis.

Peut-on être sûr, dans les conditions actuelles, que le « découplage » ne soit pas déjà acquis ? Les propos du général Rogers ne sont-ils pas un témoignage supplémentaire qui s'ajoute à celui déjà ancien d'Henry Kissinger ?

Les armements eurostratégiques que constitueront, en réponse au déploiement des S.S. 20, les Pershing II et les missiles de croisière, seront-ils réellement mis en place ? Ne constituent-ils pas davantage le souci de se donner bonne conscience plutôt que d'affirmer une réelle volonté de défendre l'Europe au prix d'une destruction des Etats-Unis ?

Ces questions en appellent d'autres.

La France est-elle en mesure de se substituer aux Etats-Unis au nom de son appartenance géographique au continent européen et au nom de la continuité territoriale ? Le veut-elle ?

Les Français sont-ils prêts à affronter les pires menaces pour assurer la protection de Hambourg, de Rome ou de Bruxelles ? Avons-nous les moyens financiers de tels choix ?

En tout état de cause, il s'agit d'un débat auquel nous ne pourrions pas échapper.

Nous devons également faire face à la possible menace d'une agression conjuguant l'emploi de forces classiques et celui d'armements nucléaires tactiques.

La doctrine reçue en héritage se fonde sur l'emploi préalable de forces aéroterrestres qui préluderait à l'ouverture du feu nucléaire tactique puis stratégique. Or on s'aperçoit que le coût des forces utilisées à cette fin représente la grande partie des budgets de l'armée de terre et de l'armée de l'air, pour un seul objectif : neutraliser, pendant quelques heures, un volume de forces adverses comparable au volume de la première armée, sans compter que cet événement interviendrait, après la rupture du dispositif de l'O.T.A.N., sans compter les difficultés inhérentes à toute acquisition d'objectifs en mouvement que sont inévitablement les objectifs des champs de bataille.

Une telle analyse conduit à s'interroger, d'une part, sur la capacité de nos forces à maîtriser localement la situation afin d'appliquer sur l'adversaire la frappe nucléaire tactique et, d'autre part, sur les effets réels d'une telle frappe et, par voie de conséquence, sur son apport dans le dialogue conduit par le chef de l'Etat avec l'adversaire.

Faut-il, en conséquence, augmenter le nombre de chars ? Mais à quel prix et pour quel profit ? Faut-il diminuer les effectifs ? Faut-il modifier le service national ? Faut-il accroître le nombre des armes nucléaires tactiques afin d'acquiescer une réelle capacité d'arrêt ? Mais peut-on faire abstraction des effets collatéraux d'un tel manquement ? Ou bien faut-il nous orienter vers l'acquisition d'une arme à radiation renforcée ? Encore convient-il de prendre la mesure de la capacité de ces armements. L'arme neutronique ne deviendrait-elle pas simplement, si elle était utilisée de telle ou telle sorte, une arme antichars. Ne conviendrait-il pas plutôt de se donner les moyens de « casser » une éventuelle agression en disposant de moyens capables d'atteindre les éléments qui soutiennent les forces de première ligne : bases aériennes, concentration logistique, postes de commandement ? Vous avez fait des efforts en cette direction par le Mirage 2000, l'A.S.M.P., l'Hadès. Mais voilà toute une série de questions que nous pouvons nous poser sous ce deuxième type de menaces.

Troisième type de menaces : les menaces pesant sur nos intérêts extérieurs, qui revêtent un certain caractère d'actualité. Face à celles-ci, la diversité des moyens des forces d'assistance rapide doit répondre au souci d'une réelle cohérence. Or, aujourd'hui, nous constatons une grave distorsion entre les effectifs de l'armée de terre et les capacités des autres armées. Les difficultés que présente toute intervention à longue distance sont également réelles.

A ces interrogations s'ajoutent des analyses souvent divergentes quant à l'appui aérien qu'appellent ces opérations et un débat sur l'avenir de notre marine nationale, qui est la seule à avoir opéré une projection à l'horizon de l'an 2000, en relevant pour hypothèse dans sa « maquette » le maintien du tonnage actuel et l'existence d'une marine équilibrée. Mais quel est-ce qu'une marine équilibrée dans le contexte stratégique d'aujourd'hui ? Quelle solution de rechange faut-il envisager s'il apparaît que la maquette « marine 2000 » n'est pas acceptable dans les limites financières du budget de la défense ? Il n'en reste pas moins vrai que la marine, seule à pouvoir durer sur zone, doit disposer d'une flotte renouvelée de porte-avions pour mettre pleinement en valeur ses capacités.

Ce sont là des questions auxquelles il faudra répondre et des choix qu'il faudra opérer.

J'ai relu, mes chers collègues, tout ce qui s'était dit au cours du débat dans cette enceinte sur la dernière loi de programmation. M. Chevenement avait notamment déclaré : « Dans le cadre de ces limites... » — il s'agit des limites budgétaires — « ... les choix auraient dû être opérés. Ils ne l'ont pas été. Le saupoudrage entre un nombre élevé de parties prenantes, dites prioritaires, empêchera celles-ci d'accomplir leurs missions tout aussi prioritaires. » Rien ne serait pire, à mon sens, que le saupoudrage surtout s'il n'est pas avoué.

En conséquence, je souhaite vivement que, après ce budget d'attente, le débat qui s'instaurera autour de la prochaine loi de programmation militaire permette de dégager des choix cohérents pour notre défense.

En ce qui concerne le présent projet de budget, la commission des finances a émis un avis favorable sous la réserve, forte, que j'ai indiquée au début de mon intervention. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune et le budget annexe des essences. Elle l'a adopté, oui ou non ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Elle l'a adopté !

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées pour la section gendarmerie. Il ne peut pas en être autrement !

M. le président. La parole est à M. Inchauspé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des essences.

M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le budget que j'ai l'honneur de vous présenter est unique en son genre dans le cadre de la loi de finances pour 1983.

En effet, c'est le seul budget qui soit pratiquement reconduit en francs courants, avec un montant équivalent, à 1 p. 100 près, à celui de l'an dernier.

Pourtant, il porte sur un montant de plus de 5 milliards de francs en carburant, dont le prix augmente de 2 p. 100 par mois.

Malgré cela, monsieur le ministre, vous pensez maintenir en 1983 l'activité et l'entraînement de nos armées. C'est faire là un triple pari, car cela suppose une baisse du prix du baril de pétrole, une baisse du dollar par rapport au franc et, enfin, une économie de carburant grâce à du matériel neuf plus performant.

Je me permettrai de poser cinq questions fondées sur les investigations que j'ai conduites en tant que rapporteur spécial de la commission des finances.

Premièrement, l'année 1983 verra-t-elle un bouleversement profond de nos structures militaires pouvant avoir une incidence sur le volume des carburants ? Le Gouvernement s'en défend. Il convient de lui en donner acte, en sachant néanmoins que de profondes modifications sont à l'étude. Précisons seulement que le recours à des unités autonomes d'hélicoptères, étudié par certains scénarios, suppose un renforcement de la couverture aérienne, c'est-à-dire un accroissement du parc et des carburants de l'armée de l'air. Telle n'est certainement pas la caractéristique essentielle des crédits militaires des années 1982 et 1983.

Deuxièmement, l'année 1983 verra-t-elle l'entrée en service de matériels plus performants, donc moins consommateurs ? C'est la thèse du Gouvernement, lequel justifie ainsi la simple reconduction des crédits de carburants de l'année 1982. Le rapporteur serait d'autant plus enclin à l'admettre qu'elle est un hommage à l'effort de recherche et d'équipement conduit par les gouvernements précédents. Hélas ! tous les experts consultés estiment qu'il est impossible de mesurer sur une seule année les incidences des entrées en service de matériels nouveaux et que le bilan des entrées et des retraits de matériels au cours de l'année 1983 se traduira, à activité identique, par le maintien des consommations de l'année antérieure.

Troisièmement, l'année 1983 bénéficiera-t-elle d'une croissance des activités des forces armées ? C'est ce que vous affirmez, monsieur le ministre. Et vous entendez reconduire les heures de vols sur avions d'armes et le nombre de jours des bâtiments à la mer, et accroître de quarante-sept à cinquante jours le taux de sortie des unités de l'armée de terre avec matériels organiques. Une telle orientation devrait, en bonne logique, se traduire par une acquisition d'un volume de carburant plus élevé que l'an passé. Or, bien au contraire, ce volume de carburant baissera de 0,5 p. 100 — baisse cohérente avec un strict maintien des activités globales de l'armée de terre et de la marine, et une baisse, d'ores et déjà programmée, des activités de l'armée de l'air.

Quatrièmement, les crédits ouverts au profit de l'acquisition de carburants sont-ils cohérents avec les volumes qu'il est prévu d'acquiescer ? L'analyse du budget annexe montre que la baisse

du volume de 0,50 p. 100 s'accompagne d'une baisse sensiblement parallèle des crédits accordés aux carburants militaires. Ce parallélisme traduit un phénomène simple : les armées achèteront en 1983 leurs carburants au même prix qu'en 1982. Or trois éléments entrent dans ces prix d'achat : d'abord, la fiscalité qui pèse sur les carburants militaires comme elle pèse sur les carburants civils, et qui augmentera en 1983, notamment sous l'effet de la nouvelle taxe perçue au titre du fonds spécial des grands travaux ; ensuite, la marge prise par le service des essences des armées afin de faire face à ses dépenses propres, dépenses qui augmenteront de plus de 13 p. 100 en 1983 ; enfin, le prix d'acquisition auprès des compagnies pétrolières. Les prix d'achat des armées étant maintenus au même niveau qu'en 1982 et la fiscalité et la marge du service des essences enregistrant une hausse sensible, il en résulte que le prix d'acquisition auprès des compagnies pétrolières devrait baisser de 16 p. 100 pour tous les produits pétroliers, à l'exception des carburateurs. L'énoncé d'un tel chiffre suffit à montrer l'extrême fragilité du budget annexe du service des essences et, par conséquent, du budget du ministère de la défense nationale.

Cinquièmement, comment le budget annexe du service des essences peut-il s'accroître globalement de 1,5 p. 100 alors même que les acquisitions des armées devraient baisser de 0,5 p. 100 ? La réponse est simple : par un accroissement de tous les autres postes. Ainsi, l'équilibre du budget est-il fondé sur une vente de carburants cédés aux armées alliées venant s'entraîner en France, qui devrait s'accroître de 21 p. 100, taux que l'on doit comparer à celui, en baisse, qui concerne nos propres forces ? Ainsi, encore, l'équilibre fait-il appel à des locations ou ventes de wagons et de camions du service des essences au secteur privé, qui devraient s'accroître en 1983 de plus de 44 p. 100, progression qui, aux dires des experts, ne repose sur aucune prévision établie. Cet équilibre, que la loi rend obligatoire, apparaît donc purement factice, comme apparaît factice l'espoir mis dans une baisse profonde du prix des carburants libellé en francs sur les marchés internationaux.

L'Assemblée nationale voudra bien comprendre que son rapporteur ne puisse donc voter un tel projet de budget, qu'il lui demande cependant d'adopter au nom de la commission des finances. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la politique de défense de la France.

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, disons-le tout de suite : je ne répéterai pas ce que j'ai écrit dans le rapport de politique de défense qui est publié et qui est conforme à l'idée d'un rapport pour avis sur le budget.

La constitution des deux blocs antagonistes au cours des années qui suivirent la dernière guerre mondiale, la décolonisation, qui a donné à des pays une indépendance toute neuve, qu'ils craignent par-dessus tout de perdre — ce qui les conduit à s'armer au détriment d'investissements d'autre nature — et les changements des économies à l'échelle mondiale ont apporté des bouleversements et des facteurs de déstabilisation mondiale qui sont responsables d'affrontements, hélas ! trop nombreux : en Corée, en Indochine, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Inde, au Pakistan, aux îles Malouines, en Afghanistan. Ajoutons à cela les tensions internes dans les blocs : la Grèce, la Turquie, Chypre, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Roumanie, la Pologne.

Le constat de cette situation nous conduit à formuler le souhait que les Français y prêtent la plus vive attention, qu'ils ne négligent pas les problèmes de défense, étant seulement obnubilés par les difficultés de la vie quotidienne.

Chacun dans sa sphère a tendance à considérer qu'elle est la priorité des priorités et à avancer de solides arguments à l'appui ; mais j'appelle l'attention des Français sur le fait que, sans défense globale forte, servie par des gens motivés et bien entraînés, pour protéger les valeurs de civilisation auxquelles ils tiennent, toutes leurs aspirations tomberont.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Aujourd'hui, monsieur le ministre, nous devons poser la question suivante : le projet de budget de 1983 répond-il à cette attente et à la situation internationale ?

Vous nous avez dit qu'il n'était pas uniquement la conséquence de la crise et d'une politique de rigueur partagée avec les autres budgets de l'Etat, mais la résultante de choix volontaires qui auraient dû être faits depuis longtemps. Examinons cela.

Pour faire face, la France doit être forte. Elle doit l'être moralement, économiquement, militairement.

Moralement, le Gouvernement est sur le bon chemin. En effet, de nombreuses mesures tendent à faire disparaître des règlements surannés, inutilement contraignants, et à améliorer la condition militaire.

Vous avez signé un accord, monsieur le ministre, avec votre collègue, M. le ministre de l'éducation nationale, qui était attendu depuis longtemps, pour faire disparaître des manuels scolaires des réflexions et des affirmations contestables, sectaires et souvent antipatriotiques.

M. Jean Brocard. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. On s'achemine vers une remise en honneur de l'instruction civique.

L'institut des hautes études de défense nationale va se décentraliser davantage et, je l'espère, touchera un plus grand nombre.

Dans les universités se développent les études de défense — j'en parle dans mon rapport sur le secrétariat général de la défense nationale parce que votre ministère consacre des crédits au S.G.D.N.

Comme il faut une société où les gens se sentent bien pour qu'ils aient envie de la défendre, le Gouvernement a entrepris la lutte contre les inégalités, contre le chômage, dont la croissance est stoppée, contre l'inflation, qui ronge tout, par des réformes de structures qui vont en profondeur et non pas seulement par des mesures conjoncturelles temporaires.

Economiquement, c'est le grand combat. Nous venons de l'entamer en partie. Ce qu'il importe de ne pas oublier, c'est que la prospérité économique va de pair avec la capacité de se donner les moyens d'une politique de défense pour soutenir une politique de présence mondiale. Les armements perfectionnés coûtent très cher, mais ils sont moins chers que des vies humaines.

J'approuve les efforts qui sont faits par le Gouvernement tous azimuts, en particulier en matière d'industrie, de recherche et de technologie, pour sauver notre industrie et la relancer sur de nouveaux rails, afin de procurer du travail et des richesses aux Français. Ces efforts auront de fortes retombées sur la défense, et en particulier par le biais des crédits affectés aux études et recherches. Il n'y aura donc plus seulement les sommes ordinaires affectées à ce chapitre dans le budget militaire. Cela concernera, entre autres, le développement des plates-formes spatiales à usage diversifié, la production nationale des composants, le renforcement de l'office national d'études et de recherches aérospatiales qui œuvre pour la technique aéronautique.

Militairement, ne pas prendre de retard technique, voilà la grande question ! Le point crucial est de sauvegarder les équipes. Il ne faut pas perdre de vue qu'elles sont difficiles à rassembler, qu'elles doivent être motivées et que leur travail débouche le plus souvent sur des matériels qui seront opérationnels au bout de dix ou même quinze ans.

Or, dans quelques années, si l'on ne redresse pas tout de suite la barre, interviendra un creux du plan de charge des études, particulièrement en matière d'engins stratégiques, d'avions futurs, de certains types de bâtiments de la marine, du futur char de combat et des satellites.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. L'absence de décisions antérieures à 1981 est en grande partie responsable de cette situation.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section gendarmerie. Très bien !

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Le rapporteur demande donc que ces remarques soient prises en considération.

Ce chapitre que nous venons d'aborder me paraît beaucoup plus important que celui de l'inventaire de ce qui n'a pas pu être livré dans la loi de programmation qui s'achève. En effet, certains matériels sont tellement dépassés qu'ils doivent être abandonnés. Ils sont chers et, pour le prix, il vaut mieux faire autre chose. D'autres ne sont pas au point comme le canon 155 G.C.T. ou le futur radar à effet Doppler du Mirage 2000. Alors, faut-il livrer du neuf aux armées en l'état et procéder par la suite à des transformations qui seront très onéreuses, ou attendre un peu sous couvert de la pérennisation des matériels actuels ? Le bon sens plaide pour l'attente. A l'opposé, d'autres matériels sont livrés en surnombre.

En ce qui concerne la marine, le projet de budget de 1983 enregistre des étalonnages qui reporteront les livraisons, mais il n'y aura pas de suppressions.

En fait, les crédits annulés n'affectent pas en profondeur la modernisation de nos armées. Je me suis assez expliqué à ce sujet en commission, dans mon rapport et au cours d'une réunion avec M. le Premier ministre, pour ne pas y revenir, même si la presse a interprété mes propos à sa manière.

M. le Premier ministre nous a dit que la loi de finances rectificative apporterait en crédits de paiement au titre V des moyens qui feraient passer la progression de celui-ci de 11, 2 p. 100 à 12,4 p. 100 par rapport à 1981.

En fait, et c'est primordial, la priorité reste au nucléaire stratégique et tactique.

Le M4 est la priorité absolue : ogives et propulseurs ont bénéficié de progrès considérables. Le nucléaire tactique est représenté par la commande de 15 Mirage 2000 N porteurs de l'A.S.M.P. jusqu'à 850 kilomètres, et de l'Hadès qui remplacera, en 1988, le Pluton ; son allonge à 350 kilomètres, sa charge qui peut être neutronique ou classique, changent ses citées et ses effets. Il renforcera notre capacité, et notre volonté, à ne pas être engagés dans une bataille de l'avant.

Passons maintenant à ce qui m'inquiète aujourd'hui — sans toutefois présumer de ce qui sera défini dans la prochaine loi de programmation.

C'est d'abord la faiblesse de la défense aérienne du territoire, à laquelle je consacre un chapitre important dans mon rapport écrit.

Il nous manquera vers 1982 trente-six avions puisque aucun avion n'a été commandé en 1982 et que seulement trente avions le seront en 1983, alors que pour respecter le chiffre minimum de 450 avions de combat la commande annuelle doit être de trente-trois avions.

M. François Fillon. Très bien !

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Dans mon rapport écrit, j'aborde aussi le thème des moyens d'alerte avancée contre la pénétration à basse altitude et le contournement de nos défenses. Je souhaiterais que notre technique de défense contre les missiles s'améliore.

Ce qui m'inquiète ensuite, c'est la vétusté d'une grande partie de notre flotte pour laquelle deux milliards de francs de crédits affectés aux constructions neuves ne paraissent pas suffisants. Il n'est pas question cette année de prélever sur l'entretien, puisque celui-ci devient urgent dans certains domaines : il convient, par exemple, de réparer ou de remplacer des réservoirs de combustibles au sol qui fuient.

Enfin, un pays comme la France, qui ne peut pas tout se payer, mais qui veut être politiquement présent dans le monde, qui ne se contente pas d'une politique Est-Ouest, qui a signé des traités de coopération et d'assistance militaire avec des pays amis et qui doit protéger ses ressortissants, ses départements et ses territoires d'outre-mer, ne peut avoir que des forces polyvalentes, aptes à servir aussi bien en métropole qu'à l'extérieur. Cette polyvalence est poussée en théorie au maximum avec la force d'assistance rapide. Malheureusement, celle-ci manque de moyens de transports aériens de longue portée et de débarquement — remarque qui ne signifie pas que l'on veuille se transformer en Cubains de l'Occident. La situation actuelle est acceptable dans la mesure où certains pays nous permettent le survol de leur espace aérien. Combien de temps cela durera-t-il ?

Toujours dans cet esprit, vous avez parlé d'études en cours pour la constitution d'unités aéromobiles à base d'hélicoptères. Nous en sommes d'accord, mais où en est la question ?

Le rapporteur souhaiterait aussi qu'il vous soit possible d'annoncer des décisions à propos de matériels dont les études seront longues et dont la mise en service se fera à échéance de douze à quinze ans. Les besoins à cet égard sont évidents. Il s'agit de l'hélicoptère antichar ; de l'hélicoptère ASM et antisurface ; des satellites dont l'importance est devenue telle que les Américains ont créé un commandement de l'espace ; du char de combat futur et des porte-avions et de leurs avions.

Il apparaît qu'une étude est en cours pour examiner le rôle de la première armée face à l'évolution de la menace.

L'armée soviétique a créé des groupes de manœuvre opérationnels. L'armée américaine allège ses divisions pour les rendre plus mobiles. La France doit-elle aussi réexaminer ses structures ? Redéploiement ne signifie pas nécessairement déflation de l'armée de terre, mais rappelons-nous que la loi de programmation de 1976 prévoyait une réduction de 20 000 hommes !

Je souhaiterais savoir si nous sommes intéressés par le système Phalanx et par le Patriote. Mais sans doute y reviendrons-nous lorsque nous examinerons la prochaine loi de programmation militaire.

Le moral des armées dépend non seulement de la considération que leur porte la nation, mais aussi de leurs conditions de vie en activité et durant leur retraite.

C'est pourquoi nous nous contenterons de rappeler certaines revendications dont la satisfaction ne dépend pas exclusivement de vos services, mais de plusieurs autres ministères : le remodelage des échelles des soldes, la pension d'invalidité au taux du grade, la situation des veuves allocataires et la majoration pour enfants des retraités proportionnels.

Sous le bénéfice de ces remarques et à la demande du rapporteur, la commission de la défense a décidé à la majorité de voter le projet de budget de 1983. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, je voudrais vous inviter une nouvelle fois au respect du temps de parole, qui a été par deux fois dépassé.

M. Emmanuel Hamel. C'est donc qu'il était trop court ! (Rires.)

M. le président. La parole est à M. Lagorce, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la défense.

M. Pierre Lagorce, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des affaires étrangères rapporte — pour la première fois — sur le budget de la défense, ce qui est logique. Car, ainsi que l'a souligné récemment M. le ministre de la défense, « il y a interdépendance entre la défense et les relations extérieures ». Cette évidence requiert un avis spécifique. Aussi notre point de vue se situe-t-il dans une perspective globale puisque, toujours selon vous, monsieur le ministre de la défense, « il ne saurait y avoir déconnexion entre politiques étrangère et de défense, pas plus qu'entre nos prétentions et nos capacités ».

Dans cette perspective, notre analyse s'insère dans le cadre des solidarités internationale et nationale qui assurent à ce projet de budget sa vraie valeur et la totale efficacité de notre politique étrangère.

Cette politique est connue. Elle consiste à assurer l'intégrité du territoire national, les justes place et influence de la France dans le monde, le respect général du droit des gens et des droits de l'homme, la paix entre les nations avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'égalisation des forces par le désarmement généralisé, simultané et contrôlé et le développement progressif du tiers monde.

Le budget de la défense de 1983 n'est qu'un des moyens et qu'une des étapes de cette politique. Il ne saurait assurer seul et dans ce délai que seront atteints tous ces objectifs, ce qui, d'ailleurs, ne saurait être le fait unique de la France.

Un budget est toujours la partie d'un tout qui lui donne son sens. Le budget qui nous est présenté participe de cette loi du genre.

Il est un des budgets d'une nation souveraine. Il n'est pas pour autant un budget isolé. Il est le budget militaire d'un pays membre d'une alliance défensive, que la France ne veut pas quitter, alliance dont ce budget renforce et utilise les solidarités.

L'alliance Atlantique mérite aménagement et renforcement. Nous le savons et le voulons. Mais elle complète et accroît notre défense et notre potentiel de relations extérieures, comme nous améliorons ces secteurs chez nos alliés par la participation que nous y apportons.

Tel est le premier aspect de la perspective globale et des solidarités au sein desquelles se développe notre analyse budgétaire. Une reconnaissance plus concrète de l'U.E.O., comme lieu et moyen privilégiés de concertation de l'alliance en matière de défense occidentale et de désarmement international, compléterait avec bonheur ce premier mode de solidarité budgétaire.

La seconde de ces solidarités est nationale. En France, comme ailleurs, chaque budget est autonome, aucun n'est indépendant.

Le budget de la défense de 1983 propose les moyens visibles de notre défense, condition de certaines possibilités de notre politique étrangère. Mais nul ne peut affirmer que ses crédits sont, à eux seuls, suffisants pour assurer entièrement notre sécurité et pour soutenir au niveau utile nos relations extérieures.

La force d'une nation s'exprime, certes, par ses armées. Mais celles-ci sont plus effets que causes. La validité d'une force armée nationale, le respect qu'elle inspire et la dissuasion qu'elle représente procèdent, avant tout, de la puissance du pays considéré.

La capacité militaire de la France conditionne son influence diplomatique, et réciproquement. Mais, l'une comme l'autre, sont fonction des valeurs nationales. Un pays doit avoir une armée au niveau de ses besoins. Mais la force de celle-ci dépend de la logistique et de la valeur morale de la nation qui la sous-tend.

Ces considérations sembleront peut-être extra-budgétaires. Pourtant, tout ce qui permet à un département ministériel de mieux remplir sa mission est, directement ou non, budgétaire, surtout en matière militaire et diplomatique.

C'est pourquoi, en conclusion, le budget de la défense de 1983, jugé du point de vue de la commission des affaires étrangères, tient largement compte, dans la mesure des possibilités, des besoins qu'exige notre politique extérieure.

D'abord, le maintien et le développement de notre force nucléaire de dissuasion, ce qui, en dépit des affirmations des mouvements neutralistes et pacifistes dont l'action semble s'accroître depuis quelque temps, exclut toute initiative unilatérale dans le domaine du désarmement, mais n'empêche nullement, bien au contraire, la poursuite de toutes les négociations, notamment et surtout avec les deux blocs, négociations tendant, je le répète, à une réduction progressive, équilibrée et contrôlée de tous les armements, nucléaires et classiques, en Europe et dans le monde.

Ensuite, le développement de l'aide au tiers monde — notamment dans le cadre des Communautés européennes — qui constitue un impératif moral politique et économique, pour la France comme pour les autres pays industrialisés.

Enfin, la reconnaissance du rôle que peut et doit jouer l'U.E.O. comme cadre d'une concertation constante entre les membres de l'Alliance Atlantique sur les questions de défense et de désarmement, ce qui, je crois, répond aux vœux exprimés il y a quelques mois par M. le secrétaire d'Etat M. Lemoine, à la tribune de l'Assemblée de l'U.E.O.

Les besoins de notre politique extérieure lui semblant satisfaits par le budget de la défense de 1983, la commission des affaires étrangères vous propose donc d'en adopter les crédits. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune et pour le budget annexe des essences.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la commission de la défense nationale a examiné avec attention la part du budget du ministère de la défense réservée à la section commune et au budget annexe des essences.

La section commune représente le quart du budget de la défense hors pensions, et si l'on y inclut ces pensions, plus du tiers, exactement 36,5 p. 100. C'est dire combien cette part du budget de la défense est importante.

Il faut préciser que la section commune couvre des quantités de choses ; c'est un peu le fourre-tout, ce qui reste lorsqu'on a examiné les principales dépenses consacrées aux investissements et aux personnels, ainsi qu'aux quatre grandes armes que sont l'armée de terre, l'armée de l'air, la marine et la gendarmerie.

Cinquante-huit milliards, tel est le chiffre du budget de la section commune, dont près de la moitié, 28,6 milliards, correspond à des dépenses communes, surtout des frais de personnel, et dont une deuxième masse importante, près de 30 p. 100, est constituée par les dépenses de la délégation générale pour l'armement. Ensuite viennent les personnels civils extérieurs pour 6,2 milliards, la Direc, direction des centres d'essais nucléaires, pour 2,2 milliards, le service de santé des armées pour 1,5 milliard et toute une série d'actions dont les crédits sont inférieurs à 500 millions.

Comme vous le voyez, mes chers collègues, la plus grande part de ces crédits, en dehors des personnels, est consacrée à la délégation générale pour l'armement qui a pour mission de fournir aux armées le matériel dont elles ont besoin pour accomplir leur action.

Ce qui est important, c'est de constater que pour 1983 les dépenses en capital de la D.G.A. avoisineront 14,6 milliards, chiffre en augmentation de 6,7 p. 100 seulement par rapport à celui fixé au budget initial de 1982. Il est regrettable que cette augmentation soit inférieure à la dérive des prix. Cette situation, déjà défavorable, est encore aggravée par le gel des crédits de paiement en 1982, mesure qui a eu pour effet de réduire les dépenses en capital de la D.G.A. de 1 milliard 460 millions.

Cette évolution des crédits est d'autant plus inquiétante que, lorsqu'on examine la répartition par principales fonctions, on s'aperçoit que ce sont les études et plus encore les développements qui font les frais de cette situation. En clair, cela signifie que si cette évolution devait se poursuivre, nos armées ne seraient plus modernes d'ici peu de temps par rapport aux autres armées du monde.

Le problème, en effet, n'est pas d'avoir, à la limite, des armes en quantité et souvent dépassées, mais de pouvoir disposer de l'engin « dernier cri », qui surclasse tous les autres. Pour cela, il faut sans cesse poursuivre des recherches, faire des études et assurer sans retard le développement des armes mises à la disposition de nos armées.

Une mise en sommeil, même pour un temps très court, des bureaux d'étude, faute de crédits, entraîne leur démantèlement, quoi qu'on fasse. Les reconstituer ensuite est très compliqué et demande beaucoup de temps.

Toutes nos grandes industries d'armement sont concernées par ce problème et s'inquiètent de ce manque de moyens financiers indispensables pour se maintenir au niveau des industries étrangères d'armement.

C'est pourquoi la commission a insisté auprès du Gouvernement et j'insiste à mon tour aujourd'hui auprès de vous, monsieur le ministre, pour que tout soit fait afin que cette situation inquiétante soit rapidement renversée et que nos forces militaires puissent disposer du matériel le plus moderne pour accomplir les missions de protection qui leur sont confiées.

C'est là, de l'avis de la commission de la défense, le point le plus essentiel qu'il fallait souligner concernant la direction générale pour l'armement, point sur lequel, je le répète, le Gouvernement doit rapidement prendre position.

La deuxième part importante de ce budget de la section commune concerne le commissariat à l'énergie atomique et la direction des centres d'essais nucléaires. Là encore, nous ne pouvons que regretter que les crédits qui sont affectés à ces organismes stagnent, puisque les autorisations de programme n'augmenteront que de 5,7 p. 100 en 1983, tandis que les crédits de paiement eux ne seront augmentés que de 7,1 p. 100.

Là encore, on subit les effets des blocages et nous constatons d'ailleurs les mêmes conséquences pour l'énergie atomique que nous avons constatées pour la D.G.A., à savoir que ce sont les études qui en pâtissent. Or c'est l'équilibre de notre défense nucléaire par rapport aux autres défenses nucléaires mondiales qui est en cause.

Je n'insisterai pas davantage sur ce point, qui est crucial. Le Gouvernement doit absolument prendre rapidement des mesures pour rétablir la situation qui est en état de dérapage.

En ce qui concerne le service de santé des armées, nous constatons, là encore, un déficit entre les effectifs budgétaires et les besoins réels. Si, en ce qui concerne les médecins, ce déficit est peu considérable, en revanche, en personnel infirmier, aides-soignantes et personnel technique médical, il est particulièrement important : il porte, en effet, sur près de 500 postes d'infirmier et de spécialiste militaire, 850 postes d'aide-soignante dont 350 militaires et 500 civils.

Le déficit atteint donc près de 35 p. 100 des besoins ; c'est dire que plus d'un emploi sur trois n'est pas pourvu. Cette situation est encore aggravée par le fait que ces catégories sont composées en grande partie de personnel féminin, qui a très normalement besoin de fréquents congés pour maternité ou pour régler des problèmes familiaux liés notamment aux soins à donner aux enfants, ou à leur éducation.

C'est dire que nous sommes donc dans une situation qui nous paraît particulièrement grave dans ce domaine, et qu'il convient de rétablir rapidement.

Il existe aussi dans le service de santé des armées un problème concernant les chirurgiens-dentistes. Pour l'instant, les soins dentaires sont dispensés au personnel des armées par les chirurgiens-dentistes du contingent, pour la plupart sous l'autorité et la responsabilité des médecins des armées stomatologistes ou des médecins-chefs des unités.

Mais cette situation n'est pas bonne. C'est pourquoi il conviendrait d'envisager de créer un corps de chirurgiens-dentistes des armées, par modification du décret n° 74-515, comme cela a été fait pour les vétérinaires-biologistes. Ce nouveau corps servirait de corps de rattachement à des chirurgiens-dentistes de réserve servant en situation d'activité ou à des officiers masculins ou féminins servant sous contrat.

Cette solution aurait l'avantage de permettre de limiter le nombre des chirurgiens-dentistes et la durée des contrats d'engagement en évitant le déroulement de longues carrières débouchant sur des grades élevés dont les armées n'auraient guère l'emploi.

Il conviendrait donc que, rapidement là encore, après une étude sérieuse de cette proposition, le ministère réponde favorablement à la demande qui est faite dans ce domaine par le service de santé des armées.

Quant à la direction générale de la sécurité extérieure, elle a subi une profonde réorganisation depuis un an et, après un examen très sérieux de sa situation, ce service ne semble pas en mesure d'accomplir pleinement non seulement sa mission traditionnelle, mais aussi les missions nouvelles qui viennent de lui être confiées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

A cela, deux raisons. D'abord, le manque de personnel : aucun poste nouveau ne sera créé en 1983. Ensuite, l'insuffisance de matériel moderne et de système informatique.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes sensible à ce retard. Vous nous en avez expliqué les raisons en commission. Nous comptons bien que vous allez remédier très rapidement à cette situation comme vous nous l'avez d'ailleurs laissé entendre. Sans aucun doute, l'efficacité de la D.G.S.E. en dépend.

Quelques mots, au passage, sur le S.I.R.P.A., service d'information et de relations publiques des armées, pour souligner quel rôle efficace il joue dans la tâche difficile d'expliquer la politique de défense militaire de la France et d'améliorer la connaissance par les Français de leurs armées et de leurs activités.

Enfin, il convient de noter l'action du service social des armées. Groupant 1 460 personnes, dont 850 assistantes sociales, puéricultrices et secrétaires sociales, ce service verra l'année prochaine son budget passer de 377 millions 300 000 francs à 442 millions 700 000 francs.

Cette augmentation montre bien la volonté du Gouvernement d'améliorer sur le plan social la situation de nos personnels militaires, aussi bien des appelés que des militaires d'active.

Certes, tout n'est pas encore parfait, mais un gros effort est entrepris et les personnels chargés du service social des armées, extrêmement dévoués et compétents, ne ménagent pas leurs efforts pour remplir pleinement leur tâche sociale.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les réflexions que je voulais vous livrer sur le budget de la section commune afin de vous permettre de prendre une plus juste vision de la situation et de formuler un meilleur jugement.

Quant au projet de budget annexe des essences, il paraît correspondre exactement aux besoins des armées pour l'accomplissement de leur mission. Le service des essences est un intermédiaire entre le fournisseur et le consommateur de carburants. Son rôle consiste à acheter, à stocker et à distribuer le carburant aux armées suivant les besoins de celles-ci.

Or il a été constaté que les prévisions financières du précédent budget avaient été surestimées par suite de la baisse des produits pétroliers sur le marché international, en dépit de la hausse du dollar. En conséquence, dans ce domaine, le budget de 1983 ne fait que reconduire celui de 1982, avec une très légère augmentation de l'ordre de 1,51 p. 100 — elle paraît, d'après ce que l'on nous a déclaré, tout à fait suffisante pour répondre exactement aux besoins actuels.

En conclusion, sous réserve de l'ensemble de ces remarques, la commission de la défense nationale a émis, à la majorité de ses membres, un avis favorable à l'adoption du projet de budget de 1983 en ce qui concerne la section commune et le service des essences. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Combasteil, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section des forces terrestres.

M. Jean Combasteil, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le temps qui m'est imparti — comme aux autres rapporteurs — je m'en tiendrai, pour la présentation de mon rapport, à quelques observations générales, en vous priant de bien vouloir vous reporter au rapport écrit, pour ce qui concerne les données chiffrées — elles viennent d'ailleurs de vous être rappelées.

Une première remarque s'impose. L'effort militaire proprement dit ne constitue qu'une composante, au demeurant essentielle, de la défense nationale. Aussi convient-il de situer les crédits militaires dans l'effort d'ensemble entrepris pour le redressement socio-économique du pays.

En développant ses capacités industrielles, en restaurant ses facultés d'innovation technologiques et scientifiques, en préparant sa jeunesse à affronter cette nouvelle révolution industrielle dans de meilleures conditions, la France améliorera aussi ses capacités de défense. Cette évidence s'applique d'abord à l'armée de terre dont 63 p. 100 des effectifs sont constitués par les jeunes du contingent.

L'armée de terre compte les effectifs les plus nombreux avec 312 000 personnes. La part des dépenses consacrées aux rémunérations, aux charges sociales et à l'entretien est la plus élevée : 62 p. 100 des crédits contre 37 p. 100 dans la marine et 35 p. 100 dans l'aviation.

Cependant, il serait erroné d'en conclure que dans le contexte de rigueur budgétaire la modernisation des forces terrestres suppose nécessairement la réduction du rôle des hommes servant dans les unités.

Il semble bien que l'armée de terre attende avec inquiétude la nouvelle loi de programmation. Elle redoute de subir une nouvelle restructuration aboutissant à une notable diminution de ses effectifs.

Or le rôle des hommes dans les forces terrestres est irremplaçable. D'abord parce que, face à des menaces imprévues, ce sont les hommes qui peuvent le mieux réagir. Ensuite, parce que nos forces peuvent avoir à se mouvoir dans des zones d'urbanisation dense, c'est-à-dire sur des terrains où le soldat est encore bien souvent sans équivalent.

En d'autres termes, l'armée de terre fondée sur la conscription doit maintenir ses effectifs à un niveau suffisant, même s'il faut sans cesse chercher à améliorer sa puissance de feu ainsi que sa mobilité.

Près des deux tiers des effectifs de l'armée de terre sont fournis, il convient de le rappeler également, par les appelés dont la solde ne représente en 1983 que 8,2 p. 100 du total des dépenses de personnel de cette section.

Cela signifie que la proportion élevée des rémunérations dans cette armée ne découle pas seulement des effectifs : elle est aussi la conséquence de la professionnalisation de certaines unités. Ainsi le coût de fonctionnement d'une division parachutiste est plus de deux fois supérieur à celui d'une division blindée, en raison de la plus grande professionnalisation.

En cinq à six ans, l'écart cumulé entre les coûts d'investissement et de fonctionnement de ces deux divisions permettrait d'équiper une division blindée.

C'est montrer que les choix imposés par les contraintes budgétaires ne se posent pas simplement en ces termes : moins d'effectifs et plus d'armement. Il faut aussi envisager une meilleure utilisation du contingent.

Voici quelques chiffres pour souligner l'ampleur de la tâche à accomplir pour favoriser l'accès des jeunes appelés aux postes d'encadrement.

Actuellement, le nombre des aspirants ne représente que 10 p. 100 de celui des officiers de carrière. Le pourcentage est encore plus réduit pour les sous-officiers appelés.

A ce sujet, nous relevons avec satisfaction que le projet de budget de 1983 poursuit l'action engagée l'an dernier pour inciter les jeunes du contingent à prendre des responsabilités moyennant un nouveau relèvement, fortement hiérarchisé, de la solde. La progression du prêt, qui n'est que de 8,7 p. 100 pour le deuxième classe, passe à 14,3 p. 100 pour le soldat de première classe, à 24 p. 100 pour un caporal-chef et à 30 p. 100 pour un sergent appelé qui touchera 750 francs par mois au 1^{er} juillet 1983. La solde des aspirants s'élèvera dans le même temps jusqu'à 993 francs.

Ce projet de budget comprend une provision inscrite afin de majorer la solde en faveur des appelés qui pourraient se porter volontaires pour un service militaire plus long dans des postes de spécialistes ou dans des fonctions d'encadrement.

L'amélioration de la condition matérielle des appelés fait suite aux trente mesures introduites depuis le 22 mai 1981 dans le dessin de revaloriser le rôle du service national. Le coût de ces mesures, pour le budget de 1983, se monte à près de 240 millions de francs.

Si la commission et son rapporteur se réjouissent de cet ensemble de dispositions manifestant la volonté du Gouvernement de revaloriser le rôle du service national, ils constatent cependant la quasi-absence de mesures catégorielles nouvelles en faveur des militaires d'active.

L'an dernier déjà, j'avais souligné combien il était essentiel que les espérances et les demandes de ces personnels, qui n'ont aucune possibilité de faire valoir collectivement leurs revendications, soient prises en considération dans les dotations budgétaires. En effet, de leur satisfaction dépendent pour une part le moral et la capacité combative de notre armée de terre.

La commission tient également à exprimer ses préoccupations concernant l'effort d'économies qui touche les secteurs liés aux conditions de vie des militaires. Au mieux, les dépenses d'alimentation, d'entretien et de chauffage, les crédits d'habillement, de campement, de couchage et d'ameublement, ainsi que les crédits prévus pour la construction et la modernisation des casernements et l'entretien des immeubles stagnent — ces dépenses régressent même dans la plupart des cas.

La rigueur budgétaire épargne quelque peu le secteur de l'activité et de l'entraînement des forces.

Le budget de 1983 maintiendra un taux d'activité de cent jours de sorties hors cantonnements. Il permettra de porter la durée des sorties avec matériel organique de quarante-sept à cinquante jours.

Mais pour atteindre cet objectif, compte tenu de l'évolution des crédits, les exercices des unités élémentaires seront privilégiés au détriment de manœuvres plus coûteuses mettant en jeu de grandes unités.

Il faut espérer que les hypothèses économiques sur l'évolution des prix du pétrole se vérifieront — s'il en allait autrement, cela signifierait que les dotations allouées à l'armée de terre pour le carburant ne seraient pas reconduites.

Enfin, les crédits destinés aux munitions d'instruction augmenteront de 26 p. 100, c'est un point positif, et ceux qui sont consacrés à l'entretien programmé du matériel, de 14,3 p. 100.

La commission de la défense est d'autant plus sensible au maintien d'un bon niveau d'entraînement que celui-ci détermine la capacité opérationnelle de nos forces et concourt à valoriser et à rendre plus efficace le service militaire.

Je me permets d'insister une nouvelle fois sur la nécessité de privilégier particulièrement ce poste de dépenses car le niveau d'entraînement a atteint maintenant son plancher et il ne saurait souffrir le moindre abaissement.

J'en viens aux crédits d'équipements de l'armée de terre, touchés à la fois par les annulations annoncées le mois dernier et par une baisse relative des autorisations de programme et des crédits de paiement consentis pour 1983.

Ces réductions se traduiront par la suppression de certaines commandes pour 1982 portant sur les canons AUF 1 automoteurs, les AMX 10 P, les AMX 10 R.C., les véhicules tactiques, les véhicules de l'avant blindés, les moyens de forage rapide et les munitions de guerre.

Cependant, il faut le remarquer, la régression des crédits ne compromettra pas l'exécution, dans ses grandes lignes, de la loi de programmation. Les retards subsistant par rapport aux objectifs concernent le canon de 155 et les véhicules tactiques à roues. Dus à des raisons techniques bien connues et à des difficultés de mise au point, ils ne peuvent être attribués aux restrictions budgétaires.

En 1983, l'incidence des restrictions actuelles de commandes sur les plans de charges des établissements pourra être compensée par les commandes à l'exportation. Mais au-delà, la situation reste préoccupante pour les établissements dépendant de la direction technique des armements terrestres.

S'agissant précisément de ces établissements, je souligne la nécessité de maintenir leurs capacités d'innovation et de recherche technologique. Or le projet de budget n'offre aucun emploi supplémentaire d'ingénieur ou de technicien.

Pourtant on note avec intérêt, car c'est un point positif, de fortes progressions des crédits de paiement et des autorisations de programme consacrés aux études amont.

De même, dans le domaine des développements, les autorisations de programme dépasseront 1 milliard de francs en 1983. L'effort principal doit porter sur le futur char et sur le futur hélicoptère armé.

Une décision est particulièrement urgente à prendre en ce qui concerne l'engin principal de combat.

Mais les caractéristiques inquiétantes de ce projet de budget ne sauraient se prolonger plus longtemps sans dommage pour la capacité opérationnelle de l'armée de terre.

A cet égard, il faut le rappeler, tout au long de l'exécution de la loi de programmation, l'armée de terre n'a jamais reçu la part qui lui était dévolue par le législateur. Ainsi, il pourrait être dangereux que le projet de budget de 1983 soit considéré comme un point de départ satisfaisant pour la future loi de programmation.

M. Emmanuel Hamel. Très juste !

M. Jean Combastil, rapporteur pour avis. En conclusion, je tiens à préciser que cette appréciation critique ne justifie nullement les qualificatifs alarmistes qui ont pu être utilisés pour caractériser les propositions budgétaires concernant 1983.

Ce projet de budget, tout au moins pour l'armée de terre, permet de maintenir les effectifs et les dépenses afférentes, d'intensifier l'activité de nos forces et d'atteindre les objectifs fixés par la loi de programmation pour les équipements.

C'est pourquoi la commission de la défense nationale et des forces armées, dans sa majorité, a émis un avis favorable à ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section marine.

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, « en droit international la non-assistance aux peuples en danger n'est pas encore un délit. Mais c'est une faute morale et politique qui a déjà coûté trop de morts et trop de douleurs à trop de peuples abandonnés, où qu'ils se trouvent sur la carte, pour que nous acceptions à notre tour de la commettre ».

Ces phrases ont été prononcées le 20 octobre 1981, à Mexico, par M. le Président de la République.

Sans aucun doute, elles comportent un engagement qui exige la mise en place de moyens à la hauteur de ses ambitions : ces moyens sont constitués, pour l'essentiel, par la puissance navale et par les forces aéronavales.

La nécessité de doter la France de tels moyens s'impose encore plus si l'on considère que notre pays, avec ses départements et territoires d'outre-mer, est à la tête d'un domaine maritime qui est le troisième du monde. La France doit être capable d'en assurer la protection.

Ne perdons pas de vue non plus que notre pays est vulnérable dans ses approvisionnements maritimes, qui concernent non seulement son alimentation en pétrole, mais aussi les matières premières indispensables à son industrie.

C'est en gardant à l'esprit ces préoccupations que je rapporterais, conscient de l'honneur qui m'échoit, les crédits inscrits pour la section marine dans ce projet de budget.

Avec 23 milliards 800 millions de francs de crédits de paiement, le budget de la marine représente environ 17,9 p. 100 du budget total de la défense. Cependant toute comparaison avec les crédits des autres armes est faussée en raison du poids particulièrement lourd de la force océanique stratégique.

Mais la répartition du poids des contraintes budgétaires, avec les arbitrages qu'elles supposent, ainsi que le blocage sélectif des crédits de 1982, confirment la priorité absolue donnée par le Gouvernement à la dissuasion.

Si le budget de l'armée de terre ne comporte aucun crédit spécifiquement destiné à la force nucléaire stratégique ou à l'arme nucléaire tactique, si l'armée de l'air découvre maintenant la difficulté avec les crédits de construction des Mirage 2000 de pénétration nucléaire, il faut rappeler que cette situation pèse sur le budget de la marine depuis le début de la mise en chantier des sous-marins nucléaires lance-engins.

Ceux-ci abordent une part de plus en plus forte de ses activités et de ses crédits au détriment, on ne peut le cacher, des missions traditionnelles que doit accomplir toute marine d'une nation majeure.

Les choix effectués dans le projet de budget de 1983 le démontrent avec éclat.

Les crédits de paiement du titre V consacrés à la force océanique stratégique augmentent de 26,24 p. 100, ce qui est conforme à la priorité que mérite la dissuasion, mais le reste des crédits n'augmente que de 2,26 p. 100 — c'est l'équivalent d'une diminution en francs constants.

Les crédits consacrés à la flotte de surface — le tiers des crédits de paiement du titre V — sont réduits même de 1,02 p. 100.

Pour l'aéronavale, la restriction est de 10,6 p. 100.

Les autorisations de programme évoluent de la même façon.

Cependant, pour ce qui est du fonctionnement, on peut espérer que la moyenne annuelle de jours passés en mer par bâtiment sera maintenue.

Les dotations en combustibles et en carburants, avec la reconstitution des stocks amorcée en 1982, devraient permettre de faire face aux exercices et aux missions prévus.

L'activité de l'aéronavale, même si elle est très légèrement réduite, se maintiendra à un niveau supérieur à ce qu'elle a été en 1980 et en 1981.

Mais les crédits d'entretien de la flotte sont calculés au plus juste. La diminution des effectifs de la direction technique des constructions navales, durant les années précédentes, a conduit à une chute du nombre des heures de travail consacrées par cette direction à l'entretien de la flotte.

De ce fait, la marine a dû recourir à une pratique très contestable consistant à confier à des militaires les tâches antérieurement accomplies par des civils.

La prolongation de cette situation, créée par les gouvernements précédents, serait difficilement acceptable, d'autant que les effectifs de la marine sont déjà insuffisants d'environ 5 000 hommes en égard aux besoins réels.

Dans ces conditions, il n'est possible que de faire face aux besoins prioritaires alors qu'apparaissent des besoins nouveaux. Pour faire front, au mieux, à cette pénurie la marine s'est imposée, après une analyse de toutes les fonctions et de toutes les tâches, un effort de rigueur qui devrait avoir valeur d'exemple pour les autres armes et les services communs.

Il n'empêche que cette situation a pour conséquence une dégradation des conditions de travail du personnel.

Les contacts que j'ai pu nouer au cours de visites à bord de divers bâtiments, avec des marins de tous grades confirment malheureusement la réalité de cette situation. Vivre en mer vingt-quatre heures sur vingt-quatre provoque une fatigue normale. S'y ajoutent des conditions de vie à bord trop souvent médiocres : c'est particulièrement vrai pour les officiers marins qui, malgré leur âge et leur grade, sont logés dans des conditions qui ne correspondent ni à leur fonction ni à leurs responsabilités.

Le niveau des effectifs et le nombre insuffisant des bâtiments en égard à la multiplicité des missions conduisent à multiplier les appareillages inopinés qui ne sont pas favorables à la vie familiale.

Cependant je dois le souligner, le personnel embarqué a admis jusqu'à présent ces servitudes inhérentes à la vie militaire et à l'état de marin : il fait preuve d'un dévouement, d'une conscience professionnelle et d'un enthousiasme absolument remarquables. Il convient de leur rendre hommage.

La devise « Honneur et discipline » qui figure sur les bâtiments de la flotte prend pour ces hommes, quel que soit leur grade, toute sa signification.

Il serait aussi à notre honneur de songer qu'il y a des limites à ne pas dépasser. Dans un contexte général d'amélioration des conditions de travail et d'aspiration à une meilleure qualité de la vie, ces limites sont au-delà de ce qui peut être raisonnablement demandé à des hommes qui ont, eux aussi, le droit de formuler ces aspirations et de vivre une vie de famille normale.

Il existe aussi dans la marine des problèmes de carrière, notamment en ce qui concerne les officiers-mariniers et les quartiers-maîtres engagés. Nombre de ces derniers, en dépit d'une bonne formation générale et technique, voient leur avancement freiné ou bloqué. Pendant ce temps, les titulaires du baccalauréat, grâce aux recrutements préférentiels des filières de formation rapide, les F.I.Fo.Ra., ne rencontrent pas les mêmes difficultés.

Une telle situation est beaucoup moins fréquente dans les autres armées, où l'accès au grade de sergent ou d'adjudant paraît beaucoup plus ouvert.

La différence que crée la possession du diplôme civil va à l'encontre du rôle traditionnel de promotion professionnelle et sociale de la marine. Il serait regrettable que l'absence de diplôme au départ décourage, par la suite, ceux qui, grâce à leur intelligence, à leur travail et à leur mérite, avaient jusqu'alors pu prétendre à de légitimes satisfactions au regard de l'avancement.

Je veux enfin évoquer la situation de ceux qui ont consacré leurs meilleures années au service de la marine nationale et qui sont aujourd'hui retraités. Avec les autres retraités militaires, ils présentent depuis des années nombre de revendications. J'ai le sentiment que, de ce côté, et depuis très longtemps, la situation n'évolue pas. Ces gens sont las d'exposer toujours les mêmes problèmes, sans se voir proposer des solutions.

J'ai pu me rendre compte, avec mes collègues, du sérieux et du grand sens des responsabilités de nos interlocuteurs. Il me paraît urgent, monsieur le ministre, qu'avec vos collaborateurs, des parlementaires et les responsables de ces associations, nous nous retrouvions pour définir des priorités et, si possible, un calendrier.

Ces gens ont, durant des années, été écoutés. Il est flagrant qu'ils n'ont pas été entendus. Nous avons aujourd'hui la responsabilité du pouvoir; ils ne comprendraient pas que, même dans le cadre d'une situation difficile, et qu'ils admettent, nous ne commencions pas à agir.

En ce qui concerne les constructions, il ne faut pas cacher que la marine va connaître une situation difficile en 1983. Dans une enveloppe qui subit d'inévitables restrictions budgétaires et la part de la force océanique stratégique, le F.O.S.T., devant prioritairement continuer à augmenter, le reste devra subir une régression.

Si l'on considère, d'après les indications de l'état-major, que des commandes de 12 à 15 000 tonnes sont nécessaires au renouvellement de la flotte, force est de constater que l'on n'envisage, l'an prochain, que la commande de 7 270 tonnes, ce qui est d'une insuffisance criante.

On doit cependant considérer comme très positif le fait que l'essentiel des autorisations de programme destinées à l'environnement de la F.O.S.T. permette l'engagement des travaux préparatoires à la refonte des M. 4 des S.N.L.E.

Il ne faut pour autant pas perdre de vue que de nombreux navires de surface doivent être retirés du service avant 1990. On risque, en particulier, et c'est navrant, d'assister à un véritable démantèlement du service hydrographique dont cinq des six bâtiments doivent être réformés avant 1986, alors que l'on n'envisage pas de reprendre le programme de construction avant 1984.

Très grave également le report de la fabrication industrielle des Atlantic G 2. Indépendamment de la protection des S.N.L.E., ils auraient un rôle irremplaçable dans la surveillance de différentes zones maritimes.

Les renseignements qu'ils peuvent procurer sont à la base d'échanges avec les marines alliées et il est clair que si, en ce domaine, nous ne sommes plus en mesure d'apporter, nous nous mettons en situation de ne plus recevoir.

Toutes ces annulations de commandes affectent les plans de charge de l'industrie et entraînent de cruelles conséquences sur le niveau de l'emploi. Il en est de même de la diminution du nombre d'heures de travail consacrées à l'entretien de la flotte. Elle a des conséquences directes sur l'emploi dans les arsenaux et des effets sur le prix de revient de leur production. Plus néfastes encore sont les implications au niveau de la sous-traitance, d'autant que les entreprises subissent déjà de plein fouet la crise mondiale de la réparation navale civile.

Cette situation ne saurait se prolonger sans risques. Indépendamment des conséquences prévisibles d'un taux insuffisant de renouvellement de la flotte de surface pour l'accomplissement des missions de la marine, on ne peut exclure l'hypothèse d'une crise sociale grave.

Pour ma part, je n'oublie pas que, si je suis député du Finistère, c'est en partie grâce aux travailleurs des arsenaux, quel que soit leur statut.

Vous parlant à ce titre, monsieur le ministre, et non plus en ma qualité de rapporteur ce n'est pas, je le pense, prendre trop de libertés à votre égard que de rappeler, avec tout le respect que je dois à votre fonction et l'amitié que j'ai pour votre personne, que les travailleurs des arsenaux de France, dans leur grande majorité, ont été les artisans du changement, et que vous leur devez en partie l'honneur de la charge que vous avez de mettre en œuvre la politique de défense de notre pays.

Je conclurai en vous faisant part de mon inquiétude que soient reportés certains programmes financièrement lourds. Ces glissements simultanés risquent de déboucher sur un télescopage financier qui pourrait aboutir à la disparition d'un programme. C'est pourquoi je me demande si, dans les années qui viennent, on pourra construire le septième S.N.L.E., les porte-avions et les Atlantic G 2 qui, tous, conditionnent notre capacité militaire et sont garants de notre indépendance.

La priorité du S.N.L.E. semble bien établie; elle s'inscrit dans une stratégie Est-Ouest. Mais pouvons-nous pour autant négliger l'axe Nord-Sud, compte tenu des ambitions que M. le Président de la République a définies pour la France?

Certes, s'il s'agissait de limiter ces ambitions à la surveillance du rail et à des patrouilles dans le golfe de Gascogne ou en Méditerranée, ce ne serait pas indispensable. Fort heureusement, il en va autrement, et nous avons de notre rôle et de celui de notre marine une autre conception.

C'est sans aucun doute pour n'avoir pas positionné à l'avance des forces maritimes visibles que la Grande-Bretagne a connu aux Malouines les difficultés que l'on sait. Tirons-en les conclusions. Les porte-avions nous sont indispensables. Pressons-nous de les construire avant que ne disparaisse, sur les plans technique et militaire, tout le savoir-faire que nous avons acquis jusqu'à maintenant.

Tout cela ne sera possible que si l'on envisage de consacrer à la marine une part suffisante du budget de la défense, ce qui, il faut le reconnaître, n'a pas été fait jusqu'à présent.

Nous lui consacrons à peine 18 p. 100 des crédits. L'Italie, qui n'a ni force nucléaire ni porte-avions, en fait presque autant.

M. François Fillon. 15 p. 100 !

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. La Grande-Bretagne est à plus de 29 p. 100, les Etats-Unis à 33 p. 100.

Sur le budget de la marine, 15 p. 100 vont aux forces nucléaires, dont le développement obéit à une logique distincte.

M. le président. Monsieur Gourmelon, je vous invite à conclure.

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

Il importe donc que la France consacre, pour mener une stratégie équilibrée, au moins 20 à 22 p. 100 des crédits de la défense au développement de ses moyens navals.

Ce pourrait et ce devrait être une des orientations de la prochaine loi de programmation militaire.

Ce débat budgétaire sera peut-être l'occasion de l'amorce d'une réflexion sur l'avenir de notre marine. Le constat établi se veut objectif. Selon les experts, il faut, pour construire une marine, vingt-cinq ans. Celle que nous découvrons aujourd'hui vient après vingt-trois ans de la gestion de nos prédécesseurs et dix-huit mois de la nôtre.

M. Freddy Deschaux-Besume. Très bien !

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Nous aurions certainement préféré, et vous aussi, monsieur le ministre, dresser un constat plus positif.

Nous ne nous laisserons pas pour autant aller au pessimisme. Nous avons le temps d'entreprendre un redressement et l'alternance étant un élément de la démocratie, je souhaite que, dans des temps lointains, très lointains, d'autres font la description de la marine que nous leur laisserons, la qualité de l'héritage les conduise à considérer comme négligeables les droits de succession. (Sourires.)

M. François Fillon. Je le souhaite !

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. C'est évidemment là un vœu, c'est aussi la volonté d'un homme qui a ses racines dans des générations de marins et d'ouvriers des arsenaux. C'est l'espoir du député d'une ville qui vit pour et par la marine, d'une ville où quantité de rues portent des noms de marins illustres et de bâtiments glorieux, où l'on honore aussi Colbert et Vauban.

Il va de soi que, tenant compte de la double nécessité da rigueur budgétaire et de préservation de la dissuasion, je vous demande, mes chers collègues, au nom de la commission de

la défense nationale et des forces armées, d'adopter les crédits de la section marine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section air.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'an dernier j'avais, en tant que rapporteur, proposé l'adoption des crédits de la section air.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Vous aviez bien fait !

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Le groupe Union pour la démocratie française avait, avec la majorité, voté ces crédits.

Cette année, au terme de mon rapport oral, j'ai proposé leur rejet. J'ajoute que la majorité de la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la section air pour 1983 sans l'assortir, malheureusement, des réserves de la commission des finances.

Pourquoi ai-je changé d'avis ? L'année passée, j'avais écrit, monsieur le ministre, que vous poursuiviez la politique de reconstruction de l'armée, en général, et de l'armée de l'air en particulier, politique qu'avait inaugurée votre prédécesseur.

Or voici que j'ai à rapporter devant la représentation nationale un projet de budget partout en retrait, par rapport à celui de 1982, pour ce qui est des taux de progression.

Ainsi, les crédits de paiement de la section air ne progresseront-ils que de 10,28 p. 100 contre 16,95 p. 100 cette année, et 19,65 p. 100 en 1981. Les autorisations de programme, quant à elles, n'augmenteront que de 5,88 p. 100, contre 12,5 p. 100 cette année. Ce pourcentage de 5,88 p. 100, inférieur au taux prévisible de l'inflation, marque une nette régression.

En matière de dépenses de fonctionnement, les crédits de paiement ne s'accroîtront que de 9,55 p. 100 contre 15,4 p. 100 cette année. Enfin, pour ce qui est des dépenses d'équipement, les crédits de paiement seront en augmentation de 10,91 p. 100 contre 18,3 p. 100 en 1982, et les autorisations de programme de 5,62 p. 100, contre 11,2 p. 100, pourcentage que votre rapporteur estimait déjà insuffisant.

Les crédits de la section air permettront donc difficilement de faire face aux effets de l'inflation, d'autant plus que, pour ce type de matériel, le rythme d'inflation est toujours supérieur au taux moyen. En outre, qui nous garantit qu'une partie de ces crédits ne sera pas annulée de nouveau, ainsi que cela a été le cas d'une part non négligeable de ceux qui avaient été votés voilà un an ?

Monsieur le ministre, je ne vous cacherai pas l'effet négatif déplorable qu'ont produit ces annulations sur tous les membres de la commission de la défense. Le Parlement, qui s'était, en effet, formellement prononcé en faveur de ces crédits, n'a même pas été consulté.

Pourquoi la défense, dont le budget encore insuffisant n'aura progressé cette année que de 17,5 p. 100 en francs courants contre 30,9 p. 100 pour les budgets civils, a-t-elle dû supporter plus de 60 p. 100 des annulations d'autorisations de programme et plus de 50 p. 100 des annulations de crédits de paiement ?

Au sein de la défense, pourquoi l'armée de l'air, qui ne représente qu'un cinquième du budget total de la défense, doit-elle supporter plus du tiers des annulations d'autorisations de programme — 4,9 milliards de francs sur 13,5 milliards — pour se voir amputée du quart de ses autorisations de programme votées voilà un an ?

M. Emmanuel Hamel. Terrible question !

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Oui, l'armée de l'air sera particulièrement touchée.

Jugez plutôt : elle n'aura aucun des avions de combat dont la commande avait été prévue — les vingt-cinq commandes de Mirage 2000 sont en effet, supprimées. Or, ce chiffre était déjà en retrait de quinze par rapport aux quarante qu'il aurait fallu commander cette année. Voyez l'étendue de la perte : de quarante, nous passons à zéro.

Pour la première fois, l'armée de l'air ne commande aucun avion de combat pendant une année. Pour 1983, vous nous proposez de commander trente Mirage 2000 alors qu'il en faudrait nettement plus pour rattraper, oui, monsieur Huyghues des Etages, ce retard que nous venons de prendre.

Je le demande de nouveau : certains de ces crédits ne seront-ils pas bloqués pour partie et, finalement, annulés l'an prochain par voie d'arrêté ministériel ? Que deviendront les vingt milliards de francs soumis à une régulation spécifique dont il est fait état dans l'exposé des motifs du projet de loi de finances pour 1983 ?

Si j'insiste, monsieur le ministre, c'est que l'armée de l'air vaut avant tout par son aviation de combat, et que le Mirage 2000 est bien l'appareil sur lequel nous comptons pour que les forces aériennes conservent la crédibilité de leur caractère opérationnel.

Sans doute craignez-vous, comme moi, que ces annulations et des insuffisances de commande ne nous mettent, en 1990, dans l'obligation de diminuer de un à deux escadrons nos forces opérationnelles déjà limitées.

Mais alors pourquoi les avez-vous acceptées ? Vous savez qu'en matière d'armement sophistiqué, ce sera dans huit à dix ans que les décisions d'aujourd'hui porteront tous leurs fruits, et le temps perdu se rattrape bien difficilement.

M. Robert-André Vivien et M. Bernard Pons. Très bien !

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Encore, si nous nous engageons dans cette voie !

Mais pas du tout. Le projet de budget de 1983 nous propose soit des taux d'augmentation de crédits très minimes, en tout cas très inférieurs au taux d'inflation que vous estimez voir limité à 8,9 p. 100 l'année prochaine — c'est un pari — soit des taux négatifs ! C'est, hélas ! vrai des autorisations de programme pour les avions de transport, qui diminuent en pourcentage absolu de 42,4 p. 100, pour les missiles, dont les crédits s'amenuisent de 13,6 p. 100, pour les munitions, avec des dotations en retrait de 5,2 p. 100, et pour les matériels électroniques — moins 5,4 p. 100.

Qu'en est-il de la guerre électronique ? Comment renforcer notre défense aérienne du territoire ? Dans quelle mesure les unités seront-elles dotées de munitions suffisantes ?

Pourtant, les guerres des Malouines et du Proche-Orient nous ont démontré l'importance capitale, considérable et primordiale de l'aviation dans tous les domaines : destruction préventive des plates-formes de lancement des missiles, neutralisation des terrains adverses — ce qui n'a pas pu être fait par les Britanniques et leur a causé de lourdes pertes — protection navale, appui tactique des blindés et de l'infanterie, sans parler de la composante aérienne de la force nucléaire stratégique.

L'armée de l'air française, que je crois bien connaître pour être depuis cinq ans rapporteur des crédits qui la concernent, se caractérise par la grande qualification de ses personnels, par sa haute sophistication et par son efficacité opérationnelle.

De telles nouvelles ne vont-elles pas décourager les hommes ? L'armée de l'air constitue un des éléments essentiels tant de la défense du territoire métropolitain et de la France d'outre-mer que de la défense du territoire de pays amis, tout particulièrement en Afrique.

Mais les deux faiblesses de l'armée de l'air restent la défense aérienne à basse altitude et la capacité de transport à long rayon d'action.

En ce qui concerne la détection à basse altitude, il est urgent que des décisions soient prises pour pallier les lacunes du système défensif français. Nos alliés disposent et vont disposer de tout l'équipement souhaitable dans ce domaine. Malheureusement, rien n'est inscrit au projet de budget de 1983.

En ce qui concerne le transport à long rayon d'action, le C. 160 Transall est certes un appareil aux performances remarquables, mais sa vitesse et sa capacité d'emport sont insuffisantes et son rayon d'action est beaucoup trop court.

Oui, la France est présente partout dans le monde — dans le Pacifique, en Afrique, dans l'océan Indien et dans les Caraïbes — et vous reconnaissez, dans la majorité comme nous dans l'opposition, ce rôle de la France. Il convient donc de la doter de moyens aériens améliorés par rapport à ceux dont elle dispose actuellement. J'ai cru bon à ce sujet, monsieur le ministre de la défense, de consacrer une partie de mon rapport à la composante aérienne des forces d'assistance rapide pour lesquelles je milite, notamment à cette tribune, depuis de nombreuses années.

C'est à regret, monsieur le ministre, que j'ai cru devoir proposer à la commission de la défense nationale de ne pas adopter les crédits de la section air. J'ai agi ainsi en raison de l'insuffisance des moyens prévus et sans doute, au fond de vous-même, partagez-vous mon regret de cette insuffisance, car s'il est vrai que la France doit témoigner de nouveau et enfin de rigueur budgétaire, la défense est trop essentielle et trop prioritaire pour que ses options soient fondées à partir d'enveloppes budgétaires.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Certes, monsieur le ministre, le budget de 1983 ne sera qu'un budget de transition et c'est la prochaine loi de programmation qui doit déterminer notre effort en matière de défense pour cinq ans. Mais, contrairement aux affirmations du rapporteur spécial de la commission des finances, cette loi ne va-t-elle pas être obérée, hypothéquée par les choix effectués cette année ?

Puissions-nous, l'an prochain, travailler ensemble, Parlement et Gouvernement, afin que nous aboutissions, sur ce chapitre vital de la défense, à de grandes options communes et non partiales, qu'à tout le moins les observations des commissaires de la défense servent de point de départ à nos réflexions, à vos réflexions, monsieur le ministre.

Je crois, en tout cas, être en accord avec tous les membres de la commission de la défense nationale, en insistant, d'une part sur l'amertume qui fut la nôtre de voir nos recommandations et nos votes effacés par l'exécuteur et, d'autre part, sur notre espoir que vous voudrez bien, à l'avenir, dans cet exercice fondamental de la loi de programmation, procéder à de fréquentes concertations avec les membres de notre commission et tenir compte de nos avis. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section gendarmerie.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, permettez-moi, d'abord, de rendre hommage à la gendarmerie pour le sérieux et le dévouement avec lesquels elle accomplit quotidiennement sa difficile mission d'assurer la sécurité des citoyens. *(Applaudissements sur de nombreux bancs des socialistes, de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Rien ne m'agace plus que l'idée fréquemment répandue laissant à penser qu'il n'y en a actuellement que pour les gendarmes. Faut-il rappeler que ce sont les dépenses en capital de la gendarmerie qui ont, en pourcentage, le plus souffert des annulations de crédits, ce que je regrette.

A contrario, dans le projet de budget du ministère de la défense, la gendarmerie est la seule à bénéficier d'une augmentation substantielle d'effectifs. Chacun sait bien que le besoin de sécurité augmente et que, les gendarmes étant efficaces, parce qu'ils sont plus que d'autres disponibles, on fait appel à leurs services. En conséquence, il est donc normal que l'on accroisse leurs effectifs. Adapter leurs missions et leurs effectifs pour lutter contre le terrorisme qui s'est manifesté ces derniers mois dans notre pays, telle est, au demeurant, la principale caractéristique de ce projet de budget de la gendarmerie de 1983.

S'il est en effet un reproche à adresser aux gendarmes, c'est bien celui de ne pas être assez nombreux. Les 1 900 emplois créés dans le collectif budgétaire de juin 1981 et dans le budget de 1982 traduisaient déjà une progression sans précédent. Cet effort, poursuivi dans le projet de budget de 1983, engendre la création de 3 018 emplois. En outre, le ministre de la défense a annoncé qu'il proposerait, par un amendement du Gouvernement, une nouvelle augmentation de 1 268 emplois de gendarme auxiliaire.

Ce projet permet de libérer des sous-officiers de gendarmerie pour des tâches correspondant mieux à leurs capacités et à la charge qu'ils représentent pour les finances publiques. Il assure un redéploiement de la gendarmerie pour mieux faire coïncider ses missions avec la priorité de renforcement de la sécurité publique. J'emploie à dessein le terme « redéploiement » et non « augmentation de la capacité opérationnelle des unités », car il faut prendre en compte la perte de potentiel de 8 p. 100 environ qu'a entraînée l'attribution des repos hebdomadaires et annuels supplémentaires.

Malgré ces difficultés d'effectifs dues aux congés, la gendarmerie a assuré, en 1981, des missions toujours plus nombreuses, notamment par l'accroissement significatif des charges annexes. La gendarmerie n'est-elle pas, en quelque sorte, victime de sa propre efficacité, reconnue par tous ?

Ainsi, en 1981, plus d'un million d'heures de gendarmes ont été consacrées à des extractions ou à des transferts de détenus, opérations toujours délicates et parfois dangereuses qui pourraient être limitées, si l'on recourait plus fréquemment aux dispositions du code de procédure pénale qui permettent aux juridictions du lieu de détention de statuer sur le cas d'un détenu incarcéré dans le ressort et au magistrat compétent de déléguer le juge du lieu d'incarcération. Les informations que j'ai pu recueillir auprès du garde des sceaux me laissent bon espoir que des solutions pourront être apportées prochainement.

L'emploi des escadrons de la gendarmerie mobile n'est pas non plus sans poser de problèmes. Actuellement, treize escadrons de gendarmerie sont placés chaque jour sous réquisition par le préfet de police de Paris. Le volume de la réquisition peut encore être augmenté de quinze escadrons supplémentaires lors de manifestations sur la voie publique.

Cette réquisition permanente paraît contraire aux principes qui régissent la mise en œuvre de la force armée par l'autorité civile et elle a des incidences très graves sur l'état d'esprit du personnel qui a l'impression qu'on l'utilise pour suppléer la police nationale dans ses missions de sécurité publique, alors que, dans le même temps, le personnel de la gendarmerie départementale ne reçoit qu'une aide très épisodique.

La garde statique des aéroports de Paris n'est pas non plus satisfaisante. Trois escadrons sont placés sous réquisition permanente des commissaires de la République du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis pour assurer la sécurité des aéroports d'Orly, de Roissy et du Bourget. En fait, il s'agit essentiellement du gardiennage de portes, qui pourrait normalement être pris en charge par les responsables des aéroports ou par les services de sécurité publique territorialement compétents. Ne conviendrait-il pas que l'Aéroport de Paris accepte de consentir l'effort financier nécessaire pour développer des dispositifs passifs tels que ceux qui sont réalisés sur d'autres aéroports internationaux ?

Votre rapporteur, en coordination avec le ministre de la défense, a l'intention de suivre de très près la mise en œuvre de solutions adéquates à ces problèmes. En effet, il convient de veiller à ce que la priorité accordée à la permanence du service de surveillance générale soit clairement respectée. Telles sont, au demeurant, les instructions du Gouvernement.

Dans le débat sur le projet de budget du ministère de l'intérieur, il a été affirmé que l'adoption de certaines mesures catégorielles, comme l'intégration de l'indemnité de sujétions spéciales de police, était nécessaire pour rétablir l'efficacité des personnels qui en bénéficieront. Je puis affirmer que point n'est besoin de cela pour que la gendarmerie accomplisse ses missions, comme toujours, avec efficacité. Ce n'est cependant pas une raison suffisante pour ne pas garder un œil attentif sur les sujétions particulières des gendarmes. Le ministre de la défense l'a bien compris et nous lui donnons acte des progrès sensibles accomplis en leur faveur.

Certains peuvent juger que ces résultats sont insuffisants, mais votre rapporteur estime qu'ils marquent des améliorations non négligeables. Bien que des progrès restent à accomplir, je crois de mon devoir de dire aux retraités qu'ils ne peuvent avoir satisfaction en tous points et aux pouvoirs publics qu'ils ne peuvent pas refuser certaines revendications. Aussi faut-il prendre de nouvelles dispositions pour éviter que l'écart entre le mode de vie des Français et les sujétions des gendarmes ne continue de s'aggraver.

Les efforts sont à porter dans trois domaines : l'amélioration des conditions de logement, l'amélioration des déroulements de carrière et une meilleure compensation des risques spécifiques.

En ce qui concerne le premier point, les personnels de la gendarmerie sont logés par nécessité de service, mais cela n'est plus, à notre époque — malgré ce que l'on pourrait croire — un avantage essentiel : disponibles puisque vivant sur place, contraints parfois d'occuper des appartements exigus ou même insalubres, privés des avantages à la construction, les gendarmes n'ont pas l'impression d'être très favorisés. Un recensement récent a montré que plus de 10 p. 100 du parc des logements de la gendarmerie ne disposait pas de salle d'eau ou de toilettes.

Malheureusement, le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'entrer dans le détail et je vous renvoie à mon rapport écrit, très complet sur cette question.

Hâter la reconstruction des casernes de la gendarmerie est une nécessité. La procédure mise en place l'an dernier, à la suite de mes propositions, pour accompagner l'effort d'auto-financement des collectivités locales, a connu dès sa mise en place un très réel succès et aura permis, dès 1982, de lancer la construction de 528 unités-logements, soit 59 casernes. Cet effort sera amplifié en 1983 puisqu'un crédit de 51 millions de francs d'autorisations de programme permettra de subventionner la construction de 740 unités-logements représentant 92 casernes à effectif de huit sous-officiers.

A propos du déroulement des carrières j'avais déjà souligné dans mon rapport, l'année dernière, que 54 p. 100 des sous-officiers terminent leur carrière dans le grade de gendarme. Cette situation est ressentie comme une inégalité de traitement en comparaison des perspectives de carrière dont bénéficient les sous-officiers des autres armes.

Il me paraît possible d'améliorer la pyramide des grades de ces sous-officiers en transformant, chaque année pendant cinq ans, 500 ou 600 emplois de gendarme en emplois de gradé. Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

J'en viens aux risques car, dans l'accomplissement de leurs missions, les gendarmes sont exposés à des risques spécifiques. Depuis le début de l'année treize gendarmes sont décédés dont quatre à la suite d'agressions. C'est un lourd tribut et il n'est pas suffisant de rendre hommage aux personnels de la gendarmerie qui accomplissent leur devoir au péril de leur vie.

Il convient de mieux compenser ces risques spécifiques et c'est pourquoi votre rapporteur se félicite tout spécialement des dispositions diverses qui ont été prises pour l'amélioration de la condition matérielle des militaires de la gendarmerie blessés en service et de l'arbitrage rendu par le Président de

la République étendant à la gendarmerie les dispositions qui seront prises pour porter à 100 p. 100 le taux de la pension de réversion accordée aux femmes de gendarmes tués au cours d'opérations nécessitées par le maintien de la sécurité publique.

J'insiste, monsieur le ministre, pour que les modifications législatives prévoient un calcul non sur le premier échelon du grade immédiatement supérieur à celui du gendarme décédé, mais sur le dernier échelon de ce grade.

J'en arrive enfin à la partie la plus délicate de mon intervention.

Nous souhaitons tous ici que le Gouvernement consente un effort supplémentaire pour intégrer progressivement l'indemnité de sujétions spéciales de police dans la base de calcul des pensions, comme le budget de l'intérieur le prévoit déjà pour les policiers. Au cours des débats sur ce budget, il a été souligné que cette intégration était justifiée par les risques auxquels sont exposés les policiers, ainsi que par les contraintes spécifiques de leurs missions.

Or, les militaires de la gendarmerie sont exposés aux mêmes risques que les personnels des services actifs de la police dans leurs missions de police administrative et judiciaire. Vous avez vous-même, monsieur le ministre, confirmé à maintes reprises, notamment au cours des débats budgétaires devant le Sénat, mais également en réponse à vingt-six questions écrites posées par des députés appartenant à tous les groupes politiques, que vous vous attachiez à ce que les avantages accordés aux policiers soient étendus également aux militaires de la gendarmerie.

Il convient de noter que les sous-officiers de gendarmerie percevaient cette indemnité, sous une appellation différente, bien avant que les policiers n'en bénéficient. Elle fut en effet créée au profit de ces militaires au lendemain de la Première Guerre mondiale pour les récompenser de leurs bons et loyaux services, elle s'appelait alors « indemnité de fonction ». La loi de finances pour 1938, dans son article 104, prévoyait la prise en compte de cette indemnité pour le calcul de la pension.

Les sous-officiers de gendarmerie bénéficièrent de cet avantage jusqu'en 1945, époque à laquelle cette indemnité fut supprimée. Rétablie le 1^{er} avril 1945, elle ne fut plus soumise à retenue pour pension. En 1949, elle changea de nouveau d'appellation et elle fut alors payée aux policiers et aux gendarmes. Enfin, en 1958, elle eut une nouvelle appellation et fut payée aux militaires de la gendarmerie, officiers compris, ainsi qu'aux policiers.

Les gendarmes comprendraient mal qu'après avoir été les seuls bénéficiaires de cette indemnité, en activité comme en retraite, ils soient exclus, aujourd'hui, de l'avantage attribué aux fonctionnaires de police. Cela romprait l'équilibre fragile entre les deux corps et risquerait de provoquer un malaise, au moment où, justement, le Gouvernement a besoin de tout le monde pour renforcer les dispositifs de sécurité.

Cette intégration coûtait cher. Soit. Coûte-t-elle moins cher pour les policiers ?

On m'a indiqué également qu'il s'agissait de tenir une promesse prodiguée par le Président de la République aux syndicats de police. Or il convient de souligner que les gendarmes ne disposent pas de syndicats parce que le statut général des militaires leur interdit d'adhérer à un groupement professionnel. Ne risquent-ils pas de croire qu'ils ne sont pas entendus parce qu'ils ne sont pas syndiqués ?

De plus, d'autres promesses ont été données à d'autres catégories sociales, qui devront pourtant patienter. Chacun doit comprendre que, l'issue de la bataille économique étant déterminante, il faille calmer les impatiences. N'eût-il pas été préférable d'engager l'intégration progressive de cette indemnité pour toutes les catégories en même temps, quitte à terminer plus tard ou à l'étendre sur une plus longue période ?

Pour toutes ces raisons, je ne désespère pas de parvenir à démontrer, demain, au Gouvernement, la nécessité de rétablir la parité entre les deux grands corps de l'Etat.

Sachez, monsieur le ministre, que la commission de la défense a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la section gendarmerie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Les rapporteurs qui viennent de se succéder à la tribune ont, chacun dans leur domaine, remarquablement analysé les divers aspects de ce projet de budget pour 1983 et je leur sais gré d'avoir préparé mon propos.

J'évoque chaque année les problèmes qui se posent aux personnels civils du ministère de la défense. Ils seront traités par notre collègue Boucheron, au nom du groupe socialiste.

J'insiste toutefois pour que la plus large concertation soit maintenue entre vous-même et leurs diverses organisations syndicales représentatives, afin que le contentieux actuel débouche sur un règlement progressif. Une mesure immédiate serait souhaitable : les quelque huit cents personnes travaillant à l'intérieur des établissements de la D. T. C. N., sous la responsabilité de cette direction, devraient être intégrées.

On a pu lire par ailleurs dans la presse, sous la signature de personnalités de l'opposition, des écrits d'un ton outrancier qui voulaient donner à croire que les efforts accomplis par le Gouvernement pour la défense ne seraient désormais plus à la hauteur des besoins.

M. François Fillon. C'est vrai !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Je ne voudrais pas que des propos aussi abusifs puissent de nouveau être tenus dans le débat. C'est pourquoi je préfère présenter tout de suite une mise au point qui me semble nécessaire : jamais sous la V^e République, le budget de la défense n'a été aussi élevé qu'en 1983... (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Robert-André Vivien. C'est scandaleux ! Vous manquez de tact !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. ... jamais depuis le commencement de la programmation militaire qui s'achève, le budget de la défense n'a atteint une proportion aussi élevée du produit intérieur brut marchand qu'en 1982 et 1983.

N'oubliez pas que sous MM. Pompidou et Debré, les crédits de la défense ont été réduits de 3,60 p. 100 à 3,48 p. 100 du produit intérieur brut marchand. (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Lencien. Le P. I. B. M. était à un tout autre niveau !

M. Luc Tinseau. Cela les gêne !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Le rappel de ces vérités, si évidentes qu'on tend parfois à les oublier, devrait suffire à ramener à leur juste mesure un certain nombre de critiques sans fondement réel. Le budget de la défense est en effet suffisant pour garantir la continuité de la politique de défense de la France, et il permet en outre de préparer l'avenir.

M. Luc Tinseau. Très bien !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Oui, malgré sa croissance modérée, le budget de 1983 garantira la continuité de la politique française de défense.

En premier lieu, il permettra d'achever, de manière satisfaisante, la loi de programmation militaire de 1976.

M. François Fillon. Vous ne l'avez pas votée !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Rappelons-nous qu'en 1981, lorsque les électeurs ont désavoué l'action de nos prédécesseurs, l'équipement des armées avait pris un retard si considérable qu'une année ne pouvait plus suffire à le combler.

Mais ces insuffisances que plusieurs sur les bancs de la droite dénoncent...

M. Robert-André Vivien et M. Bernard Pons. De l'opposition !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. ... en manquant singulièrement de retenue, faut-il leur rappeler qu'elles leur sont imputables ? (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Robert-André Vivien. C'est scandaleux !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Faut-il en citer quelques-unes ?

M. Gabriel Kasperelt. Un peu de calme, monsieur !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. L'insuffisance chronique de constructions neuves pour la marine ; les retards pour le canon de 155 à grande cadence de tir ; l'absence de décision sur le futur engin principal de combat ; l'insuffisance notoire des moyens de transports aériens. Toutes, celles-ci et bien d'autres, qu'ils dénoncent aujourd'hui, relèvent de leur responsabilité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Lencien. Qui a décidé de construire les porte-avions et qui les a arrêtés ?

M. Gabriel Kasperelt. Il ne répondra pas ; cela le gêne.

M. Daniel Goulet. Quelle agressivité ! On ne reconnaît plus le président de notre commission !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Chacun sait bien ici que la mise en place de tel ou tel système d'armement et de défense exige de longues années d'effort et de continuité. Nos prédécesseurs ont négligé tant de choses depuis l'éducation civique à l'école, les conditions d'exercice militaire jusqu'à la formation des réserves, qu'ils devraient témoigner de plus de discrétion.

Mais, surtout, le projet de budget de 1983 confirme la priorité donnée à la dissuasion nucléaire.

M. Antoine Gissinger. Tiens, tiens !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Celle-ci a été affirmée à maintes reprises par les plus hautes autorités de l'Etat : Président de la République, Premier ministre, ministre de la défense.

Le projet de budget qui nous est présenté confirme cette priorité. Les pourcentages d'augmentation des crédits consacrés à la force nucléaire stratégique et aux forces nucléaires tactiques ont été donnés par les différents rapporteurs. Variables selon les armées et les armes, ils s'établissent dans l'ensemble aux environs de 25 p. 100, ce qui est considérable.

Plusieurs décisions concrétisent cette priorité donnée à la dissuasion nucléaire.

Tel est d'abord le cas de celle de construire un septième sous-marin nucléaire lance-engins d'une génération nouvelle. Ce sous-marin, grâce à des performances augmentées, patrouillera dans des zones maritimes plus étendues. Plus silencieux, il sera donc moins vulnérable.

Trois sous-marins nucléaires lance-engins assureront bientôt une permanence à la mer.

A partir de 1985, les sous-marins nucléaires lance-engins commenceront à recevoir les nouveaux missiles M 4 dont chacun portera à plus de 4 000 kilomètres une grappe de charges nucléaires capables d'attaquer plusieurs objectifs simultanément ou de concentrer leurs coups sur un même objectif en perçant ses défenses. Des crédits destinés à préparer cette refonte des sous-marins figurent dans le projet de budget de 1983.

De même, notre arsenal nucléaire tactique est en cours de rénovation.

A partir de 1985, des fusées air-sol à moyenne portée munies de charges nucléaires équiperont progressivement tous les avions de l'armée de l'air et de l'aéronavale chargés de délivrer une arme nucléaire tactique.

A partir de 1992, les premières unités équipées de missiles tactiques Hadès d'au moins 350 kilomètres de portée, entreront en service dans l'armée de terre. Le Président de la République a déjà eu l'occasion de souligner combien l'amélioration des performances de ces missiles tactiques pouvait changer les données stratégiques en Europe.

La France est désormais prête, si elle le veut, à fabriquer une arme à neutrons.

Pour l'avenir, elle poursuit l'étude de missiles mobiles qui pourraient un jour se révéler particulièrement précieux si, d'aventure, l'invulnérabilité actuelle des sous-marins nucléaires lance-engins ne pouvait plus être garantie.

Toutes ces réalisations, toutes ces études, sont effectivement financées dans le projet de budget de 1983.

Mais la loi de finances qui nous est proposée contient aussi en germe un certain nombre d'éléments, notamment au niveau des études et des projets, qui trouveront leur plein développement dans la prochaine loi de programmation militaire pour la période 1984-1988.

Le Président de la République fixera, sans doute dans un prochain conseil de défense, un certain nombre d'options majeures à partir desquelles le Parlement et le Gouvernement devront établir les éléments constitutifs de leur programmation. Je dis bien « le Parlement et le Gouvernement » car il ne serait pas concevable que le Parlement ne soit pas associé à la préparation de la programmation militaire.

La commission de la défense nationale entend, dès la fin de l'examen du budget, commencer à travailler et à réfléchir à ce que devront être les choix essentiels.

Pour ma part, je m'efforcerai de faire en sorte qu'elle entende tous ceux qui ont ou auront des choses à dire. Pour n'en citer que quelques-uns, mentionnons les mouvements de jeunes sur le service national, les associations ou organisations qui s'occupent de questions aussi essentielles que l'objection de conscience, l'action non violente, la protection civile...

M. Daniel Goulet. Et le pacifisme ! C'est incroyable !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. ... et, bien évidemment, les représentants des personnels dépendant de votre ministère : militaires, civils et aussi retraités.

La commission de la défense nationale et des forces armées n'entend pas être placée, au printemps prochain, devant l'un de ces projets élaborés dans le secret des bureaux de l'exécutif, car nous savons par expérience que de tels projets sont très difficiles à infléchir ou à amender de manière significative.

La loi votée par le Parlement doit aussi être le reflet de sa volonté.

Mais la défense a, aujourd'hui plus que jamais, un aspect global, multiforme qui dépasse le cadre militaire.

Le redressement économique entrepris par le Gouvernement, la réorganisation de l'industrie sinistrée par la crise économique et par les erreurs de gestion du passé, sont des préalables nécessaires à la relance d'un vigoureux effort industriel au profit de la défense.

Le développement de la recherche scientifique et technique, l'édification d'une industrie des composants électroniques, d'une informatique nationale puissante, celle d'une nouvelle chimie largement fondée sur les biotechnologies, la mise au point et la fabrication de matériaux nouveaux, le renforcement de l'industrie aéronautique et spatiale, celui de la construction navale, conditionnent la poursuite de l'effort de défense et la modernisation de nos équipements militaires.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Pour cela il faut des sous !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Par ailleurs, le combattant moderne, qui agit souvent seul ou dans un petit groupe, doit être de plus en plus un technicien capable d'initiative et d'autonomie dans le cadre de la mission qui lui a été assignée. Le temps est loin où les bataillons manœuvraient au coude à coude, en serrant les rangs face à la mitraille, sans possibilité d'initiative individuelle. Aujourd'hui, le bon combattant doit être un soldat motivé et capable d'initiative.

Motivé, car il doit savoir pourquoi il combat, quelles valeurs de justice sociale et de liberté il a à défendre.

M. Luc Tineau. Très bien !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Capable d'initiative, car il doit pouvoir réagir lui-même avec rapidité à une situation donnée et prendre les initiatives nécessaires pour mener à bien sa mission.

Par conséquent, l'éducation au sein de l'école mais aussi de la cité, en formant des citoyens et des travailleurs responsables et respectés...

M. Daniel Goulet. Nous sommes d'accord !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. ... participant à la vie de l'entreprise et à celle des diverses communautés auxquelles ils appartiennent, est aussi l'une des bases indispensables sur lesquelles peut seule s'édifier une véritable armée de soldats citoyens.

Ces citoyens, combattants et non-combattants, doivent être animés de l'esprit de défense. Mais ils ne peuvent l'être que dans la mesure où ils auront le sentiment d'appartenir à un pays plus démocratique et plus juste.

L'ensemble des réformes accomplies ou mises en chantier par le Gouvernement et qui, toutes, tendent à plus de justice, plus de démocratie et plus de liberté, apportent donc leur contribution à la défense globale.

La réforme du contenu du service national que vous-même, monsieur le ministre de la défense, avez le grand mérite d'avoir entamée et qui doit se poursuivre, la réorganisation des réserves, qui ne pourra qu'augmenter les responsabilités qui leur sont confiées — comme M. Georges Lemoine l'a exposé à plusieurs reprises — constituent des facteurs essentiels du développement d'un nouvel esprit de défense qui permettra d'associer et de faire participer tous les citoyens à la défense de la nation tout entière.

Monsieur le ministre, en conclusion, je voudrais vous remercier au nom de la majorité de notre commission et en mon nom personnel pour les efforts incessants que vous déployez au sein de votre ministère.

Votre tâche est rude et l'héritage est lourd.

M. Bernard Pons. L'héritage ! Encore l'héritage !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Vous êtes le légataire universel et comme tel vous avez accepté l'ensemble de la succession. Vous en assumez courageusement le passif.

L'excédent de l'actif que vous construisez sur le passif qui vous a été légué, c'est le crédit de la France dans le monde en matière de défense. C'est la crédibilité de notre dissuasion globale. Vous avez déjà fait en sorte que celle-ci soit totale.

M. Daniel Goulet. Qui a écrit cela ?

M. Gabriel Kaspereit. Vous ne croyez pas ce que vous dites !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Vous-même, monsieur le ministre, et, plus grave, le Président de la République êtes attaqués et faites face avec courage. Nous n'oublions pas, sans pour autant en faire grief à ceux qui les occupent aujourd'hui, que c'est sur les bancs de la droite...

M. Robert-André Vivien. De l'opposition !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. ... que siégeaient ceux qui attaquaient Jaurès et l'armée nouvelle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) C'est sur ces bancs que siégeaient ceux qui salissaient Léon Blum et le Front populaire. (Mêmes mouvements.)

M. Robert-André Vivien. J'avais douze ans !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Je regrette qu'il en soit toujours ainsi, et je dis à certains de nos collègues que cette manière est dangereuse.

M. Gabriel Kaspereit. Cela vous va bien !

M. Emmanuel Hamel. On ne polémiquait pas sur la défense !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. La défense est une chose tellement sérieuse, tellement importante, tellement vitale...

M. Bernard Pons et **M. Robert-André Vivien**. Qu'il ne faut pas vous la confier !

M. Antoine Gissinger. Vous n'avez jamais voté les crédits des précédents budgets !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. ... pour le peuple tout entier, qu'il est bon et heureux pour la France qu'elle soit aujourd'hui confiée aux socialistes. (Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Antoine Gissinger. Et l'armée, ce n'est pas grâce à vous !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Tous ici, sur les bancs de cette assemblée, nous sommes concernés par la défense de notre pays. Regardez les plaques de bronze qui évoquent la mémoire de nos collègues morts au champ d'honneur. Il y en a derrière vous, sur tous les bancs.

La gauche française majoritaire derrière le Président François Mitterrand est consciente de sa responsabilité historique ! ...

M. François Fillon. Vous devriez avoir honte !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. ... assurer notre indépendance et notre sécurité sans cesser un seul instant d'œuvrer pour la paix.

M. Gabriel Kaspereit. Vous n'êtes pas au congrès du parti socialiste !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale. Monsieur le ministre, ensemble, faisons en sorte que, partout dans le monde, on sache que nous n'y faillirons pas. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Gabriel Kaspereit. C'est malin !

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Défense et budget annexe des essences (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : Annexe n° 44. — **M. Jean-Yves Le Drian**, rapporteur spécial. Annexe n° 45. — **M. Michel Inchauspé**, rapporteur spécial.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 1167, tome IX de **M. Pierre Lagorce**.

Commission de la défense nationale et des forces armées :

Avis n° 1168 : Politique de défense de la France - Tome I : **M. Jacques Huyghues des Etages** ; Section commune et essences - Tome II : **M. Pierre Mauger** ; Section forces terrestres - Tome III : **M. Jean Combasteil** ; Section marine - Tome IV : **M. Joseph Gourmelon** ; Section air - Tome V : **M. Loïc Bouvard** ; Section gendarmerie - Tome VI : **M. Robert Aumont**.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.